

# S.I.T.T.O.M.A.T

Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement  
des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise

Service des Assemblées

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



1er

Semestre 2018

Directeur de publication : Monsieur Jean Guy DI GIORGIO, Président du SITTOMAT



# SOMMAIRE

## DELIBERATIONS

Pages

1509	Avenants n°2 et 3 aux marchés avec la société N.C.I	01
1510	Modification de la commande publique du SITTOMAT	06
1511	Autorisation au Président à signer la convention à intervenir avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale	08
1512	Désignation du délégué du SITTOMAT à l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var	09
1513	Budget Primitif 2018	10
1514	Autorisation au Président à signer le marché relatif à la caractérisation des ordures ménagères résiduelles avec ELIANTE INGENIERIE	12
1515	Autorisation au Président à signer le contrat avec l'éco-organisme ECO MOBILIER	14
1516	Adoption du Compte de Gestion 2017	15
1517	Adoption du Compte Administratif 2017	17
1518	Affectation des résultats 2017	43
1519	Budget Supplémentaire 2018	44
1520	Autorisation au Président à signer le nouveau contrat avec l'Eco-Organisme EcoDDS	53
1521	Autorisation au Président à signer le marché à intervenir avec la société Eco-Recept pour le traitement des encombrants	54
1522	Autorisation au Président à signer les trois marchés à intervenir pour le transport des produits reçus en déchetterie	56
1523	Autorisation au Président à lancer	59
1524	Autorisation au Président à signer le marché relatif au traitement des Déchets Verts de la zone Est avec la société PAPREC	61
1525	Autorisation au Président à signer le marché à intervenir avec la société SIGRENEA, relatif à l'acquisition d'un système de mesure avec une solution informatique pour la gestion des Points d'Apport Volontaire.	63
1526	Autorisation au Président à signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage à intervenir avec le Bureau d'Etudes SEGIC, pour les travaux du quai de transfert de La Môle	65
1527	Autorisation au Président à signer le marché à intervenir avec la société CAMPENON Bernard relatif aux travaux de réaménagement du quai de transfert de La Môle	67
1528	Autorisation au Président à signer le M.A.P.A à intervenir avec le Bureau d'Etudes SETEC pour l'étude de faisabilité relative à la construction et l'exploitation de l'unité de tri de la collecte sélective du SITTOMAT	69
1529	Autorisation au Président à signer la demande de subvention auprès de l'ADEME pour l'étude de faisabilité du futur centre de tri	72
1530	Autorisation au Président à lancer un appel d'offres ouvert relatif à la gestion et au transport des ordures ménagères en provenance de l'Almanarre à Hyères	73
1531	Rapports des points 17 et 18 de la délibération 1505 du 20 décembre 2017	74
1532	Autorisation au Président à signer l'avenant à intervenir avec la société ALANN MARK'S	77
1533	Autorisation au Président à signer la convention cadre « Missions optionnelles Centre de Gestion 83 »	81







REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISE

NUMERO  
de la délibération  
1509

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET  
de la délibération

Avenants n° 2 & 3 aux  
marchés avec la société  
N.C.I.

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 14 FEVRIER 2018

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances, régulièrement convoqué en date du 3 janvier 2018 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean Guy di **GIORGIO**

Présents :

MM. Jean-Guy di **GIORGIO** - **GRANET** - **MICHEL** -  
**DEMARLIER** - **VALERO** - **PUVEREL** - **BOUBEKER** -  
**VITRANT** - **ALBERTINI** - **BENEVENTI** - **PLENAT**

Procurations

VINCENT Gilles à di **GIORGIO** Jean-Guy

Absents ou excusés :

MM. VINCENT - HASLIN - ASTORE - MORISSE -  
LEONELLI - BERTOLOTTO -

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	11
Absents ou excusés	6
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc **VITRANT**

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

083-258300953-20180214-1509-DE  
Reçu le 19/02/2018

MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT CHARGÉ DES MARCHÉS DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT :

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 31 janvier 2018, a donné un avis favorable au dossier qui vous est proposé.

Il convient de rappeler que la société N.C.I. était titulaire avec la communauté de communes Golfe de Saint Tropez d'un contrat intitulé A013023/08 « Mise à disposition d'équipements transport et valorisation des cartons d'emballages ».

Il s'agit d'un marché que la communauté de communes Golfe de Saint Tropez avait passé et du fait de l'adhésion de cette communauté de communes au S.I.T.T.O.M.A.T., le marché a été transféré au Syndicat.

Le deuxième avenant concerne le marché que le S.I.T.T.O.M.A.T. avait attribué au titre du traitement des produits reçus en déchetterie Lot 1 : déchet de plâtre, lot 3 verre plat.

La société PAPREC, société mère de N.C.I. a réorganisé complètement sa structure et aujourd'hui le nouveau titulaire du contrat est la société **PAPREC RESEAU** en lieu et place de la société N.C.I. Environnement.

Ces trois avenants n'ont aucune répercussion financière, ce qui justifie qu'ils ne sont pas passés devant la Commission d'Appel d'Offres.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Autoriser le Président à signer les avenants à intervenir avec la société **PAPREC RESEAU**

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

  
Jean-Guy di **GIORGIO**  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
 Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

## AVENANT N° 1

## Changement de titulaire suite à mise en location-gérance

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

SITTOMAT  
 Chemin Gaetan Gastaldo  
 Quartier l'Escaillon  
 83200 TOULON  
 Tél. 04 94 89 64 94  
 Fax 04 94 22 37 30  
 Courriel : contact@sittomat.fr

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Titulaire initial du marché

Nom : NCI Environnement  
 Forme juridique : S A S société par actions simplifiée (société à associé unique)  
 Capital social : 15 000 000 Euros  
 RCS : Paris  
 N° SIREN : 317 428 233  
 Siège social : 7 rues du docteur Lancereaux - 75008 Paris - Tél : 01 42 99 43 65 - Fax : 01 42 99 43 76 - Mail : marchespublics@paprec.com

Nouveau titulaire du marché - objet du présent avenant

Nom : PAPREC RESEAU  
 Forme juridique : S A S société par actions simplifiée  
 Capital social : 13 641 625 Euros  
 RCS : Lyon  
 N° SIREN : 954 506 127  
 Siège social : rue Blaise Pascal - 69680 Chassieu - Tél : 01 42 99 43 65 - Fax : 01 42 99 43 76 - Mail : marchespublics@paprec.com

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre****Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

AO13 023/08 - Mise à disposition d'équipements transport et valorisation des cartons d'emballages

\* Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

4

☒ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant a pour objet d'acter les conséquences de de la mise en location gérance de NCI Environnement dans la société PAPREC RESEAU à compter du 01/12/2017

La société PAPREC RESEAU se trouve désormais être seul titulaire du marché ci-avant référencé

En conséquence, la reprise pure et simple du marché par la société PAPREC RESEAU, qui constitue son nouveau titulaire, entraîne de plein droit le transfert au bénéfice de cette dernière de l'ensemble des droits et obligations résultant du marché ci-avant référencé

Les paiements afférents au marché s'effectueront désormais sur le compte bancaire dont les références sont les suivantes

Au nom de PAPREC RESEAU

Banque ARKEA

N° de compte 04538911140

Clé RIB 57

Code banque 18829

Code guichet 75416

IBAN FR76 1882 9754 1604 5389 1114 057

La personne publique cocontractante ayant passé le marché effectuera les démarches nécessaires à la prise en compte du changement du titulaire du marché intervenu au titre du présent avenant de transfert auprès de ses services et plus particulièrement de l'ordonnateur et du comptable assignataire des paiements mais également auprès de toute personne physique ou morale concernée

Les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant

☒ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

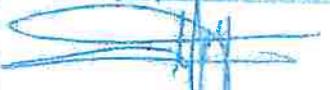
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : .....
- Montant HT : .....
- Montant TTC : .....
- % d'écart introduit par l'avenant 0%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : .....
- Montant HT : .....
- Montant TTC : .....

W

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Pour NGE Environnement, Christophe MALLEVAYS - Directeur département Collectivités Locales PAPREC Group	Paris le 30/11/17	
Pour PAPREC RESEAU, Christophe MALLEVAYS - Directeur département Collectivités Locales PAPREC Group	Paris le 30/11/17	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Pour l'Etat et ses établissements :**  
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... le .....

Signature  
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

*Handwritten mark*

**En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

**En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
 Direction des Affaires Juridiques

## MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

## AVENANT N° 3

## Changement de titulaire suite à mise en location gérance

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Prendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

SITOMAT  
 Chemin Gaetan Gastaldo  
 Quartier l'Escaillon  
 83200 TOULON  
 Tél. 04 94 89 64 94  
 Fax 04 94 22 37 30  
 Courriel : contact@sittomat.fr

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Titulaire initial du marché

Nom NCI Environnement  
 Forme juridique S A S société par actions simplifiée (société à associé unique)  
 Capital social 15 000 000 euros  
 RCS Paris  
 N° SIREN 317 428 233  
 Siège social 7 rue du docteur Lancereaux - 75008 Paris - Tél 01 42 99 43 65 - Fax 01 42 99 43 76 - Mail  
 marchespublics@paprec.com

Nouveau titulaire du marché, objet du présent avenant

Nom PAPREC RESEAU  
 Forme juridique S A S société par actions simplifiée  
 Capital social 13 641 625 euros  
 RCS Lyon  
 N° SIREN 954 506 127  
 Siège social rue Blaise Pascal - 69680 Chassieu - Tél 01 42 99 43 65 - Fax 01 42 99 43 76 - Mail  
 marchespublics@paprec.com

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Prendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

 TRAITEMENT DES PRODUITS RECUS EN DECHETTERIES ET RECEPTION D'APPORTS DES SERVICES  
 COMMUNAUX

Lot no 1 intitulé déchets de plâtre  
 Lot no 3 intitulé verre plat

Modifications introduites par le présent avenant.

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Précisez les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant a pour objet d'acter les conséquences de la mise en location gérance de NCI Environnement dans la société PAPREC RESEAU à compter du 01/12/2017.

La société PAPREC RESEAU se trouve désormais être seul titulaire du marché ci-avant référencé

En conséquence, la reprise pure et simple du marché par la société PAPREC RESEAU, qui constitue son nouveau titulaire, entraîne de plein droit le transfert au bénéfice de cette dernière de l'ensemble des droits et obligations résultant du marché ci-avant référencé

Les paiements afférents au marché s'effectueront désormais sur le compte bancaire dont les références sont les suivantes :

Au nom de : PAPREC RESEAU  
Banque : ARKEA  
N° de compte : 04538911140  
Clé RIB : 57  
Code banque : 18829  
Code guichet : 75416  
IBAN : FR76 1882 9754 1604 5389 1114 057

La personne publique cocontractante ayant passé le marché effectuera les démarches nécessaires à la prise en compte du changement de titulaire du marché intervenu au titre du présent avenant de transfert auprès de ses services et plus particulièrement de l'ordonnateur et du comptable assignataire des paiements, mais également auprès de toute personne physique ou morale concernée

Les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : .....
- Montant HT : .....
- Montant TTC : .....
- % d'écart introduit par l'avenant : 0%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : .....
- Montant HT : .....
- Montant TTC : .....

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Pour NCI Environnement Christophe MALLEVAYS - Directeur département Collectivités Locales PAPREC Group	Paris le 30/11/17	NCI ENVIRONNEMENT 7, rue du Pic Lancereaux 
Pour PAPREC RESEAU, Christophe MALLEVAYS - Directeur département Collectivités Locales PAPREC Group	Paris le 30/11/17	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

#### F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A ..... le .....

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

**En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

**En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

AR PREFECTURE

083-25830953-20180214-1510-DE

Reçu le 19/02/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISE

**NUMERO**  
de la délibération  
**1510**

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

**OBJET**  
de la délibération

Modification de la  
commande publique du  
S.I.T.T.O.M.A.T.

**SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 14 FEVRIER 2018**

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances, régulièrement convoqué en date du 3 janvier 2018 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean Guy di **GIORGIO**

**Présents :**

MM. Jean-Guy di **GIORGIO** - **GRANET** - **MICHEL** -  
**DEMARLIER** - **VALERO** - **PUVEREL** - **BOUBEKER** -  
**VITRANT** - **ALBERTINI** - **BENEVENTI** - **PLENAT**

**Procurations**

VINCENT Gilles à di **GIORGIO** Jean-Guy

**Absents ou excusés :**

MM. **VINCENT** - **HASLIN** - **ASTORE** - **MORISSE** - **LEONELLI**  
**BERTOLOTTO** -

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	11
Absents ou excusés	6
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc **VITRANT**

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

083-258300953-20180214-1510-DE

Reçu le 19/02/2018

MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DES FINANCES DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 31 janvier 2018, a donné un avis favorable au dossier qui vous est proposé.

Le Comité Syndical, par délibération n° 1439 du 29 juin 2016 modifiait les précédentes délibérations afférentes à la commande publique du Syndicat.

Aujourd'hui, il convient de prendre en compte l'avis relatif au seuil de procédure de la commande publique, publié au JO du 31 décembre 2017.

Ainsi, il convient de modifier les seuils des procédures des marchés à procédure adaptée.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir décider :

- De modifier les règles internes selon le tableau joint à la présente
- ✓ 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services
- ✓ 5 548 000 € HT pour les marchés de travaux et pour les contrats de concessions

Néanmoins, le Président ne souhaite pas que ce seuil de 5 548 000 € HT soit utilisé par l'administration et il propose le formalisme applicable aux marchés à procédure adaptée qui sera différent en fonction de trois seuils :

- Les procédures comprises entre un montant de 0 et 25 000 € HT pour les marchés de fournitures, de services et de travaux
- Les procédures comprises entre un montant de 25 000 € HT et 90 000 € HT pour les marchés de fournitures, de services et de travaux
- Les procédures comprises entre un montant de 90 000 € HT et 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services, et de 90 000 € HT à 1 300 000 € HT pour les marchés de travaux.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

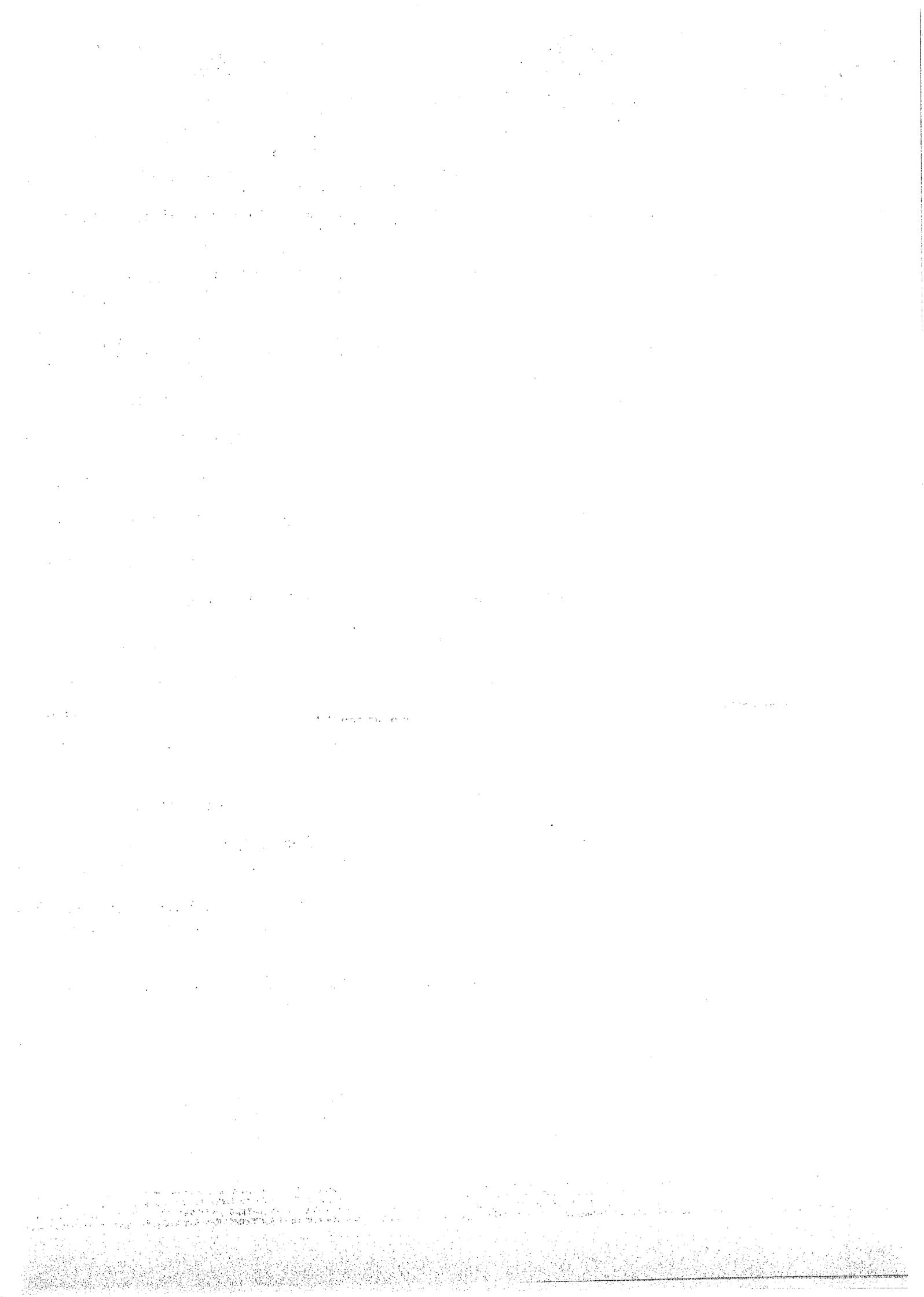
- 1 Adopter l'exposé qui précède
- 2 Adopter le nouveau règlement intérieur relatif à la procédure adaptée des marchés publics conformément au tableau joint à la présente.

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Jean-Guy di GIORGIO  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon

Seuils de procédures applicables aux marchés à procédure adaptée

Marché de Travaux	De 0 à 25 000 € HT	De 25 000 à 90 000 € HT	De 90 000 à 1 300 000 € HT
Marché de Services	De 0 à 25 000 € HT	De 25 000 à 90 000 € HT	De 90 000 à 221 000 € HT
Forme de l'écrit	Demande de trois devis description des achats et caractéristiques techniques	CCP descriptif de l'opération + acte d'engagement	DCE comportant AE, CCAP, CCIP R, documents financiers ou tout autre document nécessaire. Définition des critères pondérés
Délais de réponse	7 jours minimum	10 jours minimum	20 jours minimum
Publicité	Sans objet	Lettre de consultation à trois opérateurs, ou JAL, utilisation du profil acheteur, site internet du syndicat	BOAMP, JAL, profil acheteur (dématisation), site internet du syndicat, et possibilité d'utiliser la presse spécialisée
Ouverture des plis	Sans objet	Réunion lors de laquelle sont présents <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du S I T T O M A T</li> <li>- Directeur général</li> <li>- Service des marchés</li> <li>- Service technique concerné</li> </ul>	Réunion lors de laquelle sont présents <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du S I T T O M A T</li> <li>- Directeur général</li> <li>- Service des marchés</li> <li>- Service technique concerné</li> </ul>
Examen des candidatures	Sans objet	Réunion lors de laquelle sont présents <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du S I T T O M A T</li> <li>- Directeur général</li> <li>- Service des marchés</li> </ul>	Réunion lors de laquelle sont présents <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du S I T T O M A T</li> <li>- Directeur général</li> <li>- Service des marchés</li> </ul>
Analyse des offres	Le service technique concerné par le marché procède à l'analyse des offres	Le service technique concerné par le marché procède à l'analyse des offres en utilisant les critères d'analyse des offres	Le service technique concerné par le marché procède à l'analyse des offres en utilisant les critères d'analyse des offres
Attribution	Décision du Président du S I T T O M A T sur présentation du rapport d'analyse	Décision du Président du S I T T O M A T sur présentation du rapport d'analyse en présence du directeur général des services et du service technique	Décision du Président du S I T T O M A T sur présentation du rapport d'analyse en présence du directeur général des services et du service technique ou possibilité de soumettre l'attribution à la commission d'appel d'offres
Candidats retenus	non Lettre motivée par le service des marchés	Lettre motivée par le service des marchés	Lettre motivée par le service des marchés
Notification	Une lettre de notification est adressée au terme d'un délai de 5 jours suite aux courriers de rejet des candidats non retenus	Une lettre de notification est adressée au terme d'un délai de 7 jours suite aux courriers de rejet des candidats non retenus	Une lettre de notification est adressée au terme d'un délai de 11 jours suite aux courriers de rejet des candidats non retenus
Traçabilité	Archivage de tous les documents par le service des marchés	Archivage de tous les documents par le service des marchés	Archivage de tous les documents par le service des marchés



REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISENUMERO  
de la délibération  
1511EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICALOBJET  
de la délibérationAutorisation au Président  
à signer la convention à  
intervenir avec le Centre  
National de la Fonction  
Publique Territoriale

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 14 FEVRIER 2018

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses  
séances, régulièrement convoqué en date du 3 janvier 2018 en  
conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et  
sous la présidence de :

Monsieur Jean Guy di GIORGIO

Présents :

MM. Jean-Guy di GIORGIO – GRANET – MICHEL –  
DEMARLIER – VALERO – PUVEREL – BOUBEKER –  
VITRANT – ALBERTINI – BENEVENTI – PLENAT

Procurations

VINCENT Gilles à di GIORGIO Jean-Guy

Absents ou excusés :

MM. VINCENT – HASLIN – ASTORE – MORISSE –  
LEONELLI – BERTOLOTTO -

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	11
Absents ou excusés	6
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc VITRANT

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT :

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 31 janvier 2018, a donné un avis favorable au dossier qui vous est proposé.

Le Syndicat a reçu de la délégation P.A.C.A. du Centre National de la Fonction Publique Territoriale un projet de convention cadre de formation pour l'année 2018.

Cette convention cadre définit, comme chaque année, les objectifs de formation, avec les coûts afférents.

Aussi, je vous propose d'autoriser le Président à signer ladite convention et dire que le Budget prévoit ces dépenses.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Autoriser le Président à signer la convention-cadre à intervenir avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- 3 - Dire que le Budget Primitif 2018 et suivants prévoient les dépenses afférentes à la formation des agents

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.



Jean-Guy di **GIORGIO**  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon

REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISE

**NUMERO**  
de la délibération  
**1512**

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

**OBJET**  
de la délibération

Désignation du délégué du  
S.I.T.T.O.M.A.T. à  
l'Agence d'Urbanisme de  
l'Aire Toulonnaise et du  
Var

**SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 14 FEVRIER 2018**

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances, régulièrement convoqué en date du 3 janvier 2018 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean Guy di **GIORGIO**

**Présents :**

MM. Jean-Guy di **GIORGIO** - **GRANET** - **MICHEL** -  
**DEMARLIER** - **VALERO** - **PUVEREL** - **BOUBEKER** -  
**VITRANT** - **ALBERTINI** - **BENEVENTI** - **PLENAT**

**Procurations**

**VINCENT** Gilles à di **GIORGIO** Jean-Guy

**Absents ou excusés :**

MM. **VINCENT** - **HASEIN** - **ASTORE** - **MORISSE** -  
**LEONELLI** - **BERTOLOTTO** -

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	11
Absents ou excusés	6
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc **VITRANT**

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

NR PREFECTURE

083-258300953-20180214-1512-DE

Reçu le 19/02/2018

~~MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT~~ CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DONNE  
LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT :

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 31 janvier 2018, a donné un avis favorable au dossier qui vous est proposé.

Par délibération 1484 du 28 juin 2017, le S.I.T.T.O.M.A.T. a souhaité adhérer à l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var.

Ainsi, cette adhésion a été acceptée et il convient de désigner le délégué titulaire qui représentera le Syndicat au Conseil d'Administration ainsi que son suppléant.

Le Président fait appel à candidature :

Monsieur Jean-Luc **VITRANT** se présente en tant que délégué titulaire.

Après vote à bulletin secret, Monsieur Jean-Luc **VITRANT** a obtenu 12 voix

Le Président déclare **ELU** Monsieur Jean-Luc **VITRANT** en qualité de délégué titulaire

Il est procédé à l'élection du délégué suppléant

La candidature de Monsieur Claude **ASTORE** est présentée à la suppléance.

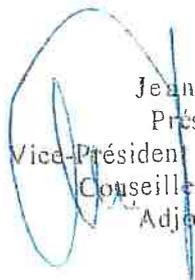
Après vote à bulletin secret, Monsieur Claude **ASTORE** a obtenu 12 voix

Le Président déclare **ELU** Monsieur Claude **ASTORE** en qualité de délégué suppléant

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Déclarer Monsieur Jean-Luc **VITRANT** délégué titulaire du S.I.T.T.O.M.A.T. à l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var
- 3 - Déclarer Monsieur Claude **ASTORE** délégué suppléant du S.I.T.T.O.M.A.T. à l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

  
Jean-Guy di **GIORGIO**  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
 DE L'AIRE TOULONNAISE

NUMERO  
 de la délibération  
 1513

EXTRAIT  
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU COMITE SYNDICAL

OBJET  
 de la délibération  
 Budget Primitif  
 2018

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 14 FEVRIER 2018

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances, régulièrement convoqué en date du 3 janvier 2018 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean Guy di GIORGIO

Présents :

MM. Jean-Guy di GIORGIO - GRANET - MICHEL -  
 DEMARLIER - VALERO - PUVEREL - BOUBEKER -  
 VITRANT - ALBERTINI - BENEVENTI - PLENAT

Procurations

VINCENT Gilles à di GIORGIO Jean-Guy

Absents ou excusés :

MM. VINCENT - HASLIN - ASTORE - MORISSE - LEONELLI -  
 BERTOLOTTO

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	11
Absents ou excusés	6
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc VITRANT  
 Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

083-258300953-20180214-1513-DE  
Reçu le 22/02/2018

MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DES FINANCES DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 31 janvier 2018, a donné un avis favorable au projet qui vous est soumis.

Il convient de rappeler que le Comité Syndical a procédé au Rapport d'Orientation Budgétaire dans sa séance du 20 décembre 2017 qui a donné lieu à la délibération 1499.

Le projet de Budget qui vous est proposé est conforme aux orientations définies le 20 décembre 2017.

Le montant des trois cotisations communales ne varie pas d'un euro ainsi que le coût à la tonne qui reste fixé à 77,50 € HT/tonne.

Ce tarif prend en compte le coût de la collecte sélective qui n'est plus demandé aux villes. Un bilan annuel continuera à être produit.

De plus, le projet de budget primitif 2018 permet de dégager un autofinancement de 2 535 000 € qui sera affecté au fonctionnement et au financement de la collecte sélective.

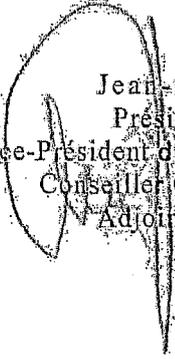
Par ailleurs, le présent Budget prend en compte la création d'un poste de technicien afin de conforter l'administration du Syndicat.

En conséquence, le Budget Primitif 2018 se présente comme suit :

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

1. Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Modifier l'annexe afférente au Personnel en créant un poste de technicien supplémentaire
- 3 Adopter les annexes particulières du S.I.T.T.O.M.A.T.
- 4 Adopter la note synthétique du Budget Primitif 2018 qui sera publiée sur le site Internet du S.I.T.T.O.M.A.T.
- 5 Adopter les contributions communales telles que ci-dessus et jointes en annexe.
- 6 Adopter le coût de traitement des ordures ménagères à 77,50 € HT/tonne, T.G.A.P. comprise
- 7 Adopter le coût de traitement des résidus facturés par le S.I.T.T.O.M.A.T. (Hôpital Sainte Anne) à 130,00 € HT/tonne, T.G.A.P. comprise
- 8 Adopter le tarif de destruction confidentielle de la société Zéphire à 402,90 € HT/tonne et hors T.G.A.P.
- 9 Adopter le coût de traitement des résidus assimilables aux ordures ménagères dans le cadre des vides de fosse comme suit :  
94,92 € HT/tonne HT et hors T.G.A.P. (modulation possible en fonction des quantités et des évacuations en C.S.D.U.)
- 10 - Adopter le tarif des déchets hospitaliers à 211,00 € HT/tonne et hors T.G.A.P. (modulation possible en fonction des quantités et du poids individuel des conteneurs)  
Ce tarif ne comprend pas la question des chariots

CET EXPOSE MIS AUX VOIX EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

  
Jean-Guy di GIORGIO  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
 DE L'AIRE TOULONNAISE**

**NUMERO**  
de la délibération  
**1514**

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

**OBJET**  
de la délibération

**SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 14 FEVRIER 2018**

Autorisation au Président à  
signer le marché relatif à la  
caractérisation des ordures  
ménagères résiduelles avec  
ELIANTE INGENIERIE

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,  
régulièrement convoqué en date du 3 janvier 2018 en conformité avec  
le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence  
de :

Monsieur Jean Guy di **GIORGIO**

**Présents :**

MM. Jean-Guy di **GIORGIO** – GRANET – MICHEL –  
 DEMARLIER – VALERO – PUVEREL – BOUBEKER –  
 VITRANT – ALBERTINI – BENEVENTI – PLENAT

**Procurations**

VINCENT Gilles à di **GIORGIO** Jean-Guy

**Absents ou excusés :**

MM. VINCENT – HASLIN – ASTORE – MORISSE – LÉONELLI  
 BERTOLOTTO -

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	11
Absents ou excusés	6
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc **VITRANT**

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

083-256300953-20180214-1514-DE  
Regu le 19/02/2018

MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT CHARGÉ DES MARCHÉS DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

Par délibération 1497 en date du 15 novembre 2017 le Comité Syndical acceptait la proposition de lancer un Appel d'Offres Ouvert afin de désigner le bureau d'études qui aura en charge la caractérisation des ordures ménagères résiduelles de l'ensemble des villes adhérentes au S.I.T.T.O.M.A.T. et de l'ensemble des établissements publics composant le Syndicat.

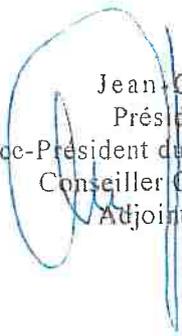
La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 24 et 31 janvier 2018 afin d'examiner les propositions techniques et financières des sociétés ayant répondu à cette consultation.

La Commission d'Appel d'Offres a classé en première position la société ELIANTE INGENIERIE pour un montant de 185 730 € HT.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

1. Adopter l'exposé qui précède
2. Autoriser le Président à signer le marché à intervenir avec la société ELIANTE INGENIERIE classée n° 1 par la Commission d'Appel d'Offres conformément au bordereau des prix joint à la présente
3. Dire que la dépense est prévue à l'opération 975 du Budget Primitif 2018 du S.I.T.T.O.M.A.T.

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

  
Jean-Guy di GIORGIO  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon

AR PREFECTURE

033-258300953-20180214-1514-DE

Reçu le 19/02/2018

Désignation des éléments de Mission	Nbre de jours alloués	Montant par phase	Total HT
Réunion de démarrage de la mission	1,5 jour	590 € (prix unitaire)	885 €
Phase 1 : recueil, plan échantillonnage, ...	17,5 jours	565 €	9885 €
Phase 2 : campagne « hivernale »	150 jours	546 €	81900 €
Phase 2 : campagne « estivale »	150 jours	546 €	81900 €
Phase 3 : Analyse des résultats	20 jours	556 €	11120 €
<b>Total :</b>	<b>339 jours</b>	<b>Total HT :</b>	<b>185730 €</b>
		TVA +	37116 €
		<b>Total TTC</b>	<b>222846 €</b>

Demi-journée supplémentaire de mission y compris frais de déplacement	335,00 € HT
Journée supplémentaire de mission y compris frais de déplacement	610,00 € HT
Caractérisation complémentaire avec 3 échantillons	2700,00 € HT
Caractérisation complémentaire avec 5 échantillons	4500,00 € HT
Echantillon complémentaire	900,00 € HT

A l'attention le 15/04/2018

ELIENNE INGENIERIE  
 & ENVIRONNEMENT  
 SARL au capital de 10 000 €  
 WTC - Bâtiment E - 13001 France Les Cèdres  
 06250 VALBOISSE / COPPELANTHÉVALLES  
 Tél: 04 92 90 04 77  
 SIRET: 513 673 432 0001 - N° TVA: 21218

212

13



REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISE

**NUMERO**  
de la délibération  
**1515**

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

**OBJET**  
de la délibération

Autorisation au Président à  
signer le contrat avec l'éco-  
organisme ECO MOBILIER

**SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 14 FEVRIER 2018**

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances, régulièrement convoqué en date du 3 janvier 2018 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean Guy di **GIORGIO**

**Présents :**

MM. Jean-Guy di **GIORGIO** - **GRANET** - **MICHEL** -  
**DEMARLIER** - **VALERO** - **PUVEREL** - **BOUBEKER** -  
**VITRANT** - **ALBERTINI** - **BENEVENTI** - **PLENAT**

**Procurations**

VINCENT Gilles à di **GIORGIO** Jean-Guy

**Absents ou excusés :**

MM. VINCENT - HASLIN - ASTORE - MORISSE - LEONELLI  
BERTOLOTTO

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	11
Absents ou excusés	6
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc **VITRANT**

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

083-256300953-20180214-1515-0E  
Reçu le 19/02/2018

MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

Le comité syndical par délibération N° 1336 du 19 novembre 2014 autorisait le président à signer le 1<sup>er</sup> contrat avec l'éco-organisme ECO MOBILIER.

En effet, un éco-organisme a été créé en 2014 afin de mettre en place une «REP » Responsabilité Elargie des Producteurs, sur le mobilier, c'est-à-dire que les fabricants des meubles doivent mettre en place un organisme pour gérer la participation des administrés au traitement des meubles lors de leur mis au rebus, mais également mettre en place des filières de traitement.

C'est ainsi qu'ECO-MOBILIER a été mis en place.

Chaque déchetterie du S.I.T.T.O.M.A.T. est ainsi équipée d'un conteneur afin de recevoir l'ensemble des déchets d'ameublement.

De plus le Syndicat reçoit une recette proportionnelle aux tonnages collectés.

Ce contrat est arrivé à terme au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le décret du 26 décembre 2017 fixe les conditions du réagrement de l'éco-organisme, et prévoit notamment la rétroactivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il convient de permettre au Président de signer, à nouveau, ce contrat afin de bénéficier des prestations et des aides de cet éco-organisme.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

1. Adopter l'exposé qui précède
2. Autoriser le Président à signer le contrat avec ECO MOBILIER.
3. Dire que le budget 2018 et suivants prendront en compte les dépenses et recettes afférentes à ce contrat au budget de fonctionnement du Syndicat.

CET EXPOSE MIS AUX VOIX EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

  
Jean-Guy di GIORGIO  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon

AR PREFECTURE

083-258300953-20180321-1516-DE

Reçu le 22/03/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISE

NUMERO  
de la délibération  
1516

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET  
de la délibération

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 21 MARS 2018

Adoption du Compte de  
Gestion 2017

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances, régulièrement convoqué en date 31 janvier 2018 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean Guy di **GIORGIO**

Présents :

MM. Jean-Guy di GIORGIO - JOURDAN - MICHEL -  
DEMARLIER - PUVEREL - VITRANT - VINCENT - HASLIN -  
ALBERTINI - PLENAT

Procurations

BENEVENTI Robert à VINCENT Gilles

Absents ou excusés :

MM. HUSSIE - BOUBEKER - ASTORE - BENEVENTI -  
MORISSE - LEONELLI - BERTOLOTTO -

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	10
Absents ou excusés	7
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc **VITRANT**

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT CHARGÉ DES FINANCES DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 14 mars 2018, a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Je vais vous présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrir, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Principal Municipal de Toulon, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrir, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016,

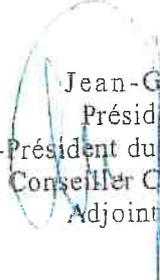
Après s'être assuré que le Receveur Principal Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2 Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- 3 Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives;

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Principal Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de ma part.

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

  
Jean-Guy di **GIORGIO**  
Président du SITTO MAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon



## 16800 - SYNDMC AIRE TOULONNAISE

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

II-1

Exercice

AR PREFECTURE

 083-16800-00000-20180321-1516-1F  
 Recv n° 22/03/2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 653 833,28	54 531 948,28	65 185 781,56
Titres de recettes émis (b)	2 510 629,88	43 744 948,18	46 255 578,06
Réductions de titres (c)	0,00	16 699,80	16 699,80
Recettes nettes (d = b - c)	2 510 629,88	43 728 248,38	46 238 878,26
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 653 833,28	54 531 948,28	65 185 781,56
Mandats émis (f)	3 253 390,94	40 246 662,67	43 500 053,61
Annulations de mandats (g)	2 943,00	5 757,93	8 700,93
Dépenses nettes (h = f - g)	3 250 447,94	40 240 904,74	43 491 352,68
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	739 818,06	3 487 343,64	2 747 525,58
(h - d) Déficit			



083020

TRES. TOULON MUNICIPALE

16800 - SYNDMC AIRE TOULONNAISE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	1 218 254,58 ✓	0,00	-739 818,06	✓	478 436,52
Fonctionnement	12 768 278,70	1 043 630,42	3 487 343,64 ✓	✓	15 211 691,97
TOTAL I	13 986 533,28	1 043 630,42	2 747 525,58	0,00	15 690 428,44
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	13 986 533,28	1 043 630,42	2 747 525,58	0,00	15 690 428,44

REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISENUMERO  
de la délibération  
1517EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICALOBJET  
de la délibération

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 21 MARS 2018

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Adoption du  
Compte Administratif  
2017Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,  
régulièrement convoqué en date 31 janvier 2018 en conformité avec  
le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence  
de :

Monsieur Jean Guy di GIORGIO

Présents :

MM. Jean-Guy di GIORGIO - JOURDAN - MICHEL -  
DEMARLIER - PUVEREL - VITRANT - VINCENT - HASLIN -  
ALBERTINI - PLENAT

Procurations

BENEVENTI Robert à VINCENT Gilles

Absents ou excusés :

MM. HUSSIE - BOUBEKER - ASTORE - BENEVENTI -  
MORISSE - LEONELLI - BERTOLOTTO -

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	10
Absents ou excusés	7
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc VITRANT  
Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

083-258300953-20180321-1517-DE  
Reçu le 22/03/2018

Conformément à l'article L 121-B du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un Président de Séance pour l'examen du Compte Administratif 2017.

Monsieur VITRANT, Vice-Président chargé des finances est désigné.

MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DES FINANCES DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 14 mars 2018, a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Je vous ai présenté le compte de gestion du Trésorier Principal Municipal de Toulon, Receveur du Syndicat.

Celui-ci est bien évidemment en concordance avec nos écritures comptables.

**Le Compte Administratif 2017 se présente comme suit :**

Le Président quitte la séance.

**II. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**VUE D'ENSEMBLE**

II

A1

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	40 240 904,74	G	43 728 248,38
	Section d'investissement	B	3 250 447,94	H	2 510 629,88

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	11 724 648,28 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 218 254,58 (si excédent)

<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	= A+B+C+D	<b>43 491 352,68</b>	= G+H+I+J	<b>59 181 781,12</b>
---------------------------------------	-----------	----------------------	-----------	----------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 093 048,96	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>1 093 048,96</b>	= K+L	<b>0,00</b>

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	40 240 904,74	= G+I+K	55 452 896,66
	Section d'investissement	= B+D+F	4 343 496,90	= H+J+L	3 728 684,46
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>44 584 401,64</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>59 181 781,12</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 1 093 048,96	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

083\_25830953-2018.0331-1517-0F

Re: Chap 22/03/2018

Libellé

		Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
971	Opération d'équipement n° 971	816 964,20	
972	Opération d'équipement n° 972	214 549,50	
974	Opération d'équipement n° 974	61 535,26	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).  
 (2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**II**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**

**A2**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	40 871 000,00	36 433 972,65	0,00	0,00	4 437 027,35
012	Charges de personnel, frais assimilés	858 000,00	685 479,09	0,00	0,00	172 520,91
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	901 000,00	838 267,44	0,00	0,00	62 732,56
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>42 630 000,00</b>	<b>37 957 719,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 672 280,82</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 501 000,00	996 246,10	0,00	0,00	504 753,90
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses Imprévues	2 009 000,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>46 140 000,00</b>	<b>38 953 965,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 189 034,72</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	7 091 948,28				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	1 300 000,00	1 286 939,46			13 060,54
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>8 391 948,28</b>	<b>1 286 939,46</b>			<b>7 105 008,82</b>
<b>TOTAL</b>		<b>54 531 948,28</b>	<b>40 240 904,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 291 043,54</b>
Pour information D.002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	32 567 000,00	33 134 207,60	0,00	0,00	-567 207,60
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	8 663 000,00	8 682 656,51	0,00	0,00	80 443,49
75	Autres produits de gestion courante	360 000,00	791 207,16	0,00	0,00	-431 207,16
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>41 590 000,00</b>	<b>42 507 971,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-917 971,27</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	6 520,31	0,00	0,00	-6 520,31
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	1 015 000,00	1 015 000,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>42 605 000,00</b>	<b>43 529 491,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-924 491,58</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	202 300,00	198 766,80			3 533,20
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>202 300,00</b>	<b>198 766,80</b>			<b>3 533,20</b>
<b>TOTAL</b>		<b>42 807 300,00</b>	<b>43 728 248,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-920 948,38</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 11 724 648,28				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (Inscrire le montant reporté).

## II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	60 000,00	41 447,22	0,00	8 552,78
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	10 401 533,28	3 010 243,92	1 093 048,96	6 298 240,40
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>10 451 533,28</b>	<b>3 051 691,14</b>	<b>1 093 048,96</b>	<b>6 306 793,18</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>10 451 533,28</b>	<b>3 051 691,14</b>	<b>1 093 048,96</b>	<b>6 306 793,18</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	202 300,00	198 756,80		3 543,20
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>202 300,00</b>	<b>198 756,80</b>		<b>3 543,20</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>10 653 833,28</b>	<b>3 250 447,94</b>	<b>1 093 048,96</b>	<b>6 310 336,38</b>
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	180 060,00	0,00	-180 060,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 186)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>180 060,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-180 060,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 043 630,42	1 043 630,42	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
185	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 043 630,42</b>	<b>1 043 630,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 043 630,42</b>	<b>1 223 690,42</b>	<b>0,00</b>	<b>-180 060,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	7 091 948,28			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 300 000,00	1 286 939,46		13 060,54

083-258300953-20180321-1517-DE

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>8 391 948,28</b>	<b>1 286 939,46</b>		<b>7 105 008,82</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 436 678,70</b>	<b>2 510 629,88</b>	<b>0,00</b>	<b>6 924 948,82</b>
<b>Pour information</b>		(2) <b>1 218 254,58</b>			
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) À servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement affecte une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

II

## BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	36 433 972,65		36 433 972,65
012	Charges de personnel, frais assimilés	685 479,09		685 479,09
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	838 267,44		838 267,44
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	996 246,10	0,00	996 246,10
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 286 939,46	1 286 939,46
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>38 953 965,28</b>	<b>1 286 939,46</b>	<b>40 240 904,74</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	198 756,80	198 756,80
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	(8) 0,00		0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>3 010 243,92</b>		<b>3 010 243,92</b>
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	41 447,22	0,00	41 447,22
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
69	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>3 051 691,14</b>	<b>198 756,80</b>	<b>3 250 447,94</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

**II. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**II**

**BALANCE GENERALE DU BUDGET**

**B2**

**2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	33 134 207,60		33 134 207,60
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	8 582 556,51		8 582 556,51
75	Autres produits de gestion courante	791 207,16	0,00	791 207,16
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 520,31	198 756,80	205 277,11
78	Reprise sur amortissements et provisions	1 015 000,00	0,00	1 015 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>43 529 491,58</b>	<b>198 756,80</b>	<b>43 728 248,38</b>
<b>Pour information</b>				<b>11 724 648,28</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 043 630,42		1 043 630,42
13	Subventions d'investissement	180 060,00	0,00	180 060,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 286 939,46	1 286 939,46
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>1 223 690,42</b>	<b>1 286 939,46</b>	<b>2 510 629,88</b>
<b>Pour information</b>				<b>1 218 254,58</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

AR PREFECTURE

083-258300953-20180321-1517-DE  
Reçu le 22/03/2018

611 Légère baisse des tonnages de résidus ménagers traités

617 La caractérisation des ordures ménagères s'effectuera en 2018

6188 Partenariat ROUTE 83

6228 1% solidarité

6237 Rien n'a été publié sur la réduction à la source des déchets

6238 Communication CITEO Dépassement dû à l'opération Pack Verre

63513 Le réajustement de la CET n'a pas été fait car le contrôle fiscal sur ZEPHIRE n'est pas encore terminé

637 Baisse des tonnages en CSDU (économie de T.G.A.P.)

12 Le recrutement supplémentaire aura lieu en 2018

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>40 871 000,00</b>	<b>36 433 972,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 437 027,35</b>
60811	Eau et assainissement	2 000,00	2 023,14	0,00	0,00	-23,14
60822	Carburants	25 000,00	12 210,00	0,00	0,00	12 790,00
60823	Allimentation	10 000,00	3 839,85	0,00	0,00	6 160,15
60831	Fournitures d'entretien	6 000,00	212,50	0,00	0,00	4 787,50
60832	Fournitures de petit équipement	15 000,00	14 344,64	0,00	0,00	655,36
6064	Fournitures administratives	10 000,00	7 136,93	0,00	0,00	2 863,07
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	2 000,00	733,13	0,00	0,00	1 266,87
611	Contrats de prestations de services	36 353 000,00	33 671 076,47	0,00	0,00	1 681 923,53
61621	Entretien terrains	50 000,00	19 038,65	0,00	0,00	30 961,45
616221	Entretien, réparations bâtiments publics	75 000,00	12 976,34	0,00	0,00	62 023,66
61651	Entretien matériel roulant	5 000,00	579,02	0,00	0,00	4 420,98
61658	Entretien autres biens mobiliers	75 000,00	71 276,66	0,00	0,00	3 723,44
6166	Maintenance	45 000,00	43 435,06	0,00	0,00	1 564,94
6161	Multirisques	40 000,00	28 104,18	0,00	0,00	11 895,82
617	Etudes et recherches	407 000,00	114 305,10	0,00	0,00	292 694,90
6182	Documentation générale et technique	7 000,00	8 109,93	0,00	0,00	-1 109,93
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	3 471,10	0,00	0,00	528,90
6188	Autres frais divers	10 000,00	24 990,00	0,00	0,00	-14 990,00
6225	Indemnités aux comptables et régisseurs	6 000,00	4 047,72	0,00	0,00	952,28
6226	Honoraires	215 000,00	98 680,18	0,00	0,00	116 319,82
6227	Frais d'actes et de contentieux	109 000,00	3 800,00	0,00	0,00	105 200,00
6228	Divers	40 000,00	64 373,68	0,00	0,00	-24 373,68
6231	Annonces et insertions	34 000,00	30 784,19	0,00	0,00	3 215,81
6232	Fêtes et cérémonies	22 000,00	26 810,71	0,00	0,00	-4 810,71
6233	Foires et expositions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	11 000,00	3 579,73	0,00	0,00	7 420,27
6237	Publications	250 000,00	15 910,67	0,00	0,00	234 089,43
6238	Divers	775 000,00	850 957,53	0,00	0,00	-75 957,53
6251	Voyages et déplacements	10 000,00	5 971,92	0,00	0,00	4 028,08
6256	Missions	10 000,00	2 687,62	0,00	0,00	7 312,48
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	6 876,19	0,00	0,00	8 123,81
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	12 777,51	0,00	0,00	2 222,49
6281	Concours divers (cotisations)	15 000,00	3 256,00	0,00	0,00	11 744,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	16 974,60	0,00	0,00	3 025,40
63612	Taxes foncières	160 000,00	158 810,00	0,00	0,00	3 190,00
63613	Autres impôts locaux	1 680 000,00	190 806,72	0,00	0,00	1 489 193,28
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 340 000,00	901 005,38	0,00	0,00	438 994,62
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>858 000,00</b>	<b>685 479,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>172 520,91</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 000,00	247,02	0,00	0,00	2 752,98
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 000,00	7 294,86	0,00	0,00	705,14
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	11 000,00	959,86	0,00	0,00	10 040,15
64111	Rémunération principale titulaires	533 000,00	417 882,80	0,00	0,00	115 117,20
64131	Rémunérations non tit.	100 000,00	86 760,76	0,00	0,00	13 239,24
6461	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	75 000,00	61 233,55	0,00	0,00	13 766,45
6463	Cotisations aux caisses de retraites	85 000,00	83 632,40	0,00	0,00	1 367,60
6464	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 000,00	4 836,27	0,00	0,00	1 163,73
6466	Cotisations pour assurance du personnel	7 000,00	1 142,48	0,00	0,00	5 857,52
6466	Versement au F.N.C. supplément familial	6 000,00	4 210,00	0,00	0,00	1 790,00
6472	Prestations familiales directes	5 000,00	2 470,24	0,00	0,00	2 529,76
6476	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	904,86	0,00	0,00	1 095,14
6488	Autres charges	17 000,00	13 904,00	0,00	0,00	3 096,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>901 000,00</b>	<b>838 267,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 732,56</b>
6531	Indemnités	75 000,00	59 250,63	0,00	0,00	15 749,47
6532	Frais de mission	7 000,00	320,97	0,00	0,00	6 679,03
6533	Cotisations de retraite	7 000,00	5 895,03	0,00	0,00	1 104,97

AR PREFECTURE

083-258300953-20180321-1517-DE  
Reçu le 22/03/2018

6718 Imputation spécifique exonération des débits des receveurs municipaux  
Le Chapitre est positif

Chap/ art (1)	Libellés (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6536	Formation	5 000,00	148,20	0,00	0,00	4 851,80
6536	Frais de représentation du maire	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	795 000,00	772 649,04	0,00	0,00	22 350,96
658	Chargés diversés de gestion courante	0,00	3,87	0,00	0,00	-3,87
658	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>42 630 000,00</b>	<b>37 957 719,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 872 280,82</b>
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 501 000,00	996 246,10	0,00	0,00	504 753,90
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	108 457,89	0,00	0,00	-108 457,89
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 501 000,00	887 788,21	0,00	0,00	613 211,79
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	2 009 000,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>46 140 000,00</b>	<b>38 953 965,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 186 034,72</b>
023	Virement à la section d'investissement	7 091 948,28	0,00			7 091 948,28
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	1 300 000,00	1 286 939,46			13 060,54
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 300 000,00	1 286 939,46			13 060,54
<b>TOTAL DES PRÉLEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>8 391 948,28</b>	<b>1 286 939,46</b>			<b>7 105 008,82</b>
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>8 391 948,28</b>	<b>1 286 939,46</b>			<b>7 105 008,82</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>54 531 948,28</b>	<b>40 240 904,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 291 043,54</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

AR PREFECTURE

083-258300953-20180321-1517-DE

Recu le 22/03/2018

70388 Recettes supplémentaires dues aux prix planchers

70611 Baisse du tonnage d'ordures ménagères

757 Intéressement 2016

758 Recettes DEEE

78 Reprise de la provision (litige CCUAT)

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III  
A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	32 567 000,00	33 134 207,60	0,00	0,00	-567 207,60
70388	Autres redevances et recettes diverses	2 521 000,00	3 374 438,69	0,00	0,00	-853 438,69
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	29 997 000,00	29 695 489,11	0,00	0,00	301 510,89
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	49 000,00	64 279,80	0,00	0,00	-15 279,80
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	8 663 000,00	8 582 556,51	0,00	0,00	80 443,49
74741	Participat° Communes du GFP	2 860 000,00	2 859 999,00	0,00	0,00	1,00
7478	Participat° Autres organismes	1 484 000,00	1 493 326,56	0,00	0,00	-9 326,56
7488	Autres attributions et participations	4 319 000,00	4 229 230,95	0,00	0,00	89 769,05
76	Autres produits de gestion courante	360 000,00	791 207,16	0,00	0,00	-431 207,16
767	Redevances versées par fermiers, conces.	360 000,00	586 993,03	0,00	0,00	-226 993,03
768	Produits divers de gestion courante	0,00	204 214,13	0,00	0,00	-204 214,13
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+76+013		41 590 000,00	42 507 971,27	0,00	0,00	-917 971,27
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	6 520,31	0,00	0,00	-6 520,31
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	6 520,31	0,00	0,00	-6 520,31
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	1 015 000,00	1 015 000,00	0,00	0,00	0,00
7816	Rep. prov. charges fonctionn courant	1 015 000,00	1 015 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		42 605 000,00	43 529 491,58	0,00	0,00	-924 491,58
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	202 300,00	198 756,80			3 543,20
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	202 300,00	198 756,80			3 543,20
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		202 300,00	198 756,80			3 543,20
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		42 807 300,00	43 728 248,38	0,00	0,00	-920 948,38
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		11 724 648,28				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7816 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

AR PREFECTURE

083-258300953-20180321-1517-DE  
Reçu le 22/03/2018

21 Acquisition de logiciel

Voir les opérations

971 On peut constater que les investissements de la collecte sélective n'ont été consommés qu'à moitié malgré les faibles rendements des villes

972 L'opération quai de transit de l'Almanarre a été menée à terme

973 à 975 Opérations décalées

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	50 000,00	41 447,22	0,00	8 552,78
2183	Matériel de bureau et informatique	50 000,00	41 447,22	0,00	8 552,78
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
971	Opération d'équipement n° 971 (2)	5 022 522,28	1 767 987,70	3 16 984,20	2 437 570,38
972	Opération d'équipement n° 972 (2)	1 737 014,00	1 135 182,50	214 549,50	387 279,00
973	Opération d'équipement n° 973 (2)	442 000,00	102 073,72	0,00	339 926,28
974	Opération d'équipement n° 974 (2)	2 100 000,00	5 000,00	61 535,26	2 033 464,74
975	Opération d'équipement n° 975 (2)	1 100 000,00	0,00	0,00	1 100 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>10 451 533,28</b>	<b>3 051 691,14</b>	<b>1 093 048,96</b>	<b>6 306 793,18</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaisons : affectat° (BA, régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>10 451 533,28</b>	<b>3 051 691,14</b>	<b>1 093 048,96</b>	<b>6 306 793,18</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	202 300,00	198 756,80		3 543,20
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	202 300,00	198 756,80		3 543,20
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	6 596,10		-6 596,10
13912	Sub. transf. opte résult. Régions	34 200,00	34 190,66		9,34
13913	Sub. transf. opte résult. Départements	72 400,00	72 313,11		86,89
13916	Sub. transf. opte résult. Autres EPL	85 700,00	85 656,93		43,07
13918	Autres subventions d'équipement	10 000,00	0,00		10 000,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>202 300,00</b>	<b>198 756,80</b>		<b>3 543,20</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>10 653 833,28</b>	<b>3 250 447,94</b>	<b>1 093 048,96</b>	<b>6 310 336,38</b>
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

AR PREFECTURE

083-258300953-20180321-1517-DE  
Recu le 22/03/2018

1311 Aides CITEO "Pack Verre"

Les dépenses d'investissements sont toutes autofinancées

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES REGETTES

III  
B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	180 060,00	0,00	-180 060,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	180 060,00	0,00	-180 060,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat <sup>n</sup> , matériel et outillage technl	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>180 060,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-180 060,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 043 630,42	1 043 630,42	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 043 630,42	1 043 630,42	0,00	0,00
138	Autres subvent <sup>n</sup> invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>n</sup> (BA, régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>n</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 043 630,42</b>	<b>1 043 630,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>1 043 630,42</b>	<b>1 223 630,42</b>	<b>0,00</b>	<b>-180 060,00</b>
021	Virement de la sect <sup>n</sup> de fonctionnement	7 091 948,28			
040	Opérat <sup>n</sup> ordre transfert entre sections (3) (4)	1 300 000,00	1 286 939,46		13 060,54
28061	Concessions et droits similaires	5 000,00	4 840,00		160,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00	1 786,48		213,52
281318	Autres bâtiments publics	7 000,00	6 849,99		150,01
28138	Autres constructions	38 000,00	37 993,21		6,79
281538	Autres réseaux	35 000,00	34 493,29		506,71
281678	Autre matériel et outillage de voirie	954 000,00	946 767,49		7 232,51
28168	Autres installat <sup>n</sup> , matériel et outillage	203 000,00	202 101,76		898,24
28181	Installations générales, aménagt divers	12 000,00	11 574,67		425,33
28182	Matériel de transport	12 000,00	9 451,65		2 548,35
28183	Matériel de bureau et informatique	14 000,00	13 248,81		751,19
28188	Autres immo. corporelles	18 000,00	17 832,11		167,89
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 391 948,28</b>	<b>1 286 939,46</b>		<b>7 105 008,82</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>8 391 948,28</b>	<b>1 286 939,46</b>		<b>7 105 008,82</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>9 435 578,70</b>	<b>2 510 629,88</b>	<b>0,00</b>	<b>6 924 948,82</b>

AR PREFECTURE

083-258300953-20180321-1517-DE

Recu le 22/03/2018

083-358300953-20180331-1517-DE

Reçu le 22/03/2018

Chap  
art (1)

Libellé (4)

Crédits ouverts  
(BP+DM+RAR N-1)

Titres émis

Restes à  
réaliser au  
31/12Crédits  
annulés

Pour information  
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

1 218 254,58

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.  
 (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

AR PREFECTURE

063-258300953-20180321-1517-DE

Recu le 22/03/2018

Crédits de collecte sélective consommés à moitié

## III - VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 971 (1)  
LIBELLE : COLLECTE SELECTIVE

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>5 022 522,28</b>	<b>A 1 767 987,70</b>	<b>816 964,20</b>	<b>2 437 670,38</b>	<b>B 8 145 904,36</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 822 522,28	1 761 657,70	661 476,02	2 419 388,56	7 563 714,86
21578	Autre matériel et outillage de voirie	4 822 522,28	1 761 657,70	661 476,02	2 419 388,56	7 563 714,86
21767	Matériel, outillage voirie (mise à dispo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	16 330,00	165 488,18	18 181,82	582 189,50
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	292 256,50
2315	Installat., matériel et outillage techn	200 000,00	16 330,00	165 488,18	18 181,82	289 933,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C - A	-1 767 987,70	D - B	-8 145 904,36

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

AR PREFECTURE

033-258300953-2018 0321-1517-DE  
Reçu le 22/03/2018

Opération Almanarre réalisée à 100%  
Opération Qual de transit de Solliès Pont décalée en 2018  
Extension des bureaux du SITTOMAT décalée en 2018

## III - VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 972 (1)  
LIBELLE : UJOM-DIVERS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>1 737 011,00</b>	<b>A 1 135 182,50</b>	<b>214 549,50</b>	<b>387 279,00</b>	<b>B 3 134 050,87</b>
20	Immobilisations incorporelles	204 431,00	105 230,00	76 738,50	22 462,50	181 249,00
2031	Frais d'études	204 431,00	105 230,00	76 738,50	22 462,50	181 249,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	158 074,62
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	158 074,62
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 532 580,00	1 029 952,50	137 811,00	364 816,50	2 794 727,25
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 507 580,00	1 029 952,50	113 090,00	364 637,50	1 388 795,70
2315	Installat°, matériel et outillage techni	25 000,00	0,00	24 721,00	279,00	1 405 931,55

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1381	Subv non transf Etat et etabl nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé
Racettes - Dépenses	C - A	-1 135 182,50	D - B -3 134 050,87

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

AR PREFECTURE

083-258300953-2018 0321-1517-DE  
Reçu le 22/03/2018

Crédits peu consommés malgré l'intérêt de la solution

## III - VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 973 (1)  
LIBELLE : COMPOSTEURS INDIV.

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		442 000,00	A 102 073,72	0,00	339 926,28	B 343 812,76
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	442 000,00	102 073,72	0,00	339 926,28	343 812,76
2158	Autres Inst., matériel, outill. techniques	442 000,00	102 073,72	0,00	339 926,28	343 812,76
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTÉES</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Soi de du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C - A	-102 073,72	D - B	-343 812,76

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

AR PREFECTURE

083-258300953-20180321-1517-DE  
Recu le 22/03/2018

Seules les dépenses de l'AMO  
Construction en 2018

## III - VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III  
B3OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 974 (1)  
LIBELLE : QUAI DE LA MOLE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RARN-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>DEPENSES</b>		2 100 000,00	A	5 000,00	61 535,26	2 033 464,74	B	5 000,00
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00		5 000,00	61 535,26	33 464,74		5 000,00
2031	Frais d'études	100 000,00		5 000,00	61 535,26	33 464,74		5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	2 000 000,00		0,00	0,00	2 000 000,00		0,00
2313	Constructions	2 000 000,00		0,00	0,00	2 000 000,00		0,00
2315	Installat°, matériel et outillage technl	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RARN-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
2315	Installat°, matériel et outillage technl	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C - A	-5 000,00	D - B	-5 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

AR PREFECTURE

083-258300953-20180321-1517-DE  
Recu le 22/03/2018

Etude en 2018

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 975 (1)  
LIBELLE : CENTRE DE TRI

## Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		1 100 000,00	A 0,00	0,00	1 100 000,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
2031	Frais d'études	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00
2313	Constructions	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTÉES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

AR PREFECTURE

083-258300953-20180321-1517-DE  
Recu le 22/03/2018

IV

A2.2

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICINE de l'exercice
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devises	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Cats- gories d'évalua- tion pré- vue (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1673 Dettes pour MIEP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

AR PREFECTURE

063-258300953-20180321-1517-DE

Reçu le 22/03/2018

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

## A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 609,80 €			18/12/1996
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2	18/12/1996
L	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10	18/12/1996
L	CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	8	18/12/1996
L	MOBILIER	10	18/12/1996
L	MATERIEL BUREAU ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE	5	18/12/1996
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	18/12/1996
L	MATERIELS CLASSIQUES	8	18/12/1996
L	COFFRE FORT	20	18/12/1996
L	INSTALLATIONS APPAREILS DE CHAUFFAGE	15	18/12/1996
L	APPAREILS DE LEVAGE ASCENSEURS	30	18/12/1996
L	APPAREILS DE LABORATOIRE	5	18/12/1996
L	EQUIPEMENTS GARAGES ATELIERS	10	18/12/1996
L	EQUIPEMENT CUISINES	10	18/12/1996
L	EQUIPEMENT SPORTIFS	15	18/12/1996
L	INSTALLATIONS VOIRIE	30	18/12/1996
L	PLANTATIONS	20	18/12/1996
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	20	18/12/1996
L	BATIMENTS LEGERS ABRIS	15	18/12/1996
L	INSTALLATIONS ELECTRIQUES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS	15	18/12/1996
L	PAV AERIENS 2 ET 4 M3	5	16/07/2003
L	PAV ENTERRES ET SEMI ENTERRES	10	11/02/2009
L	VEHICULES DE TOURISME	5	23/10/2009

AR PREFECTURE

083-258300953-20180321-1517-DE

Recu le 22/03/2018

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES PROVISIONS

A4

## A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		1 015 000,00	1 015 000,00	0,00	1 015 000,00
PROVISION RISQUE CONTESTATION FIN CONTRAT CCUAT	0,00	31/12/2015	1 015 000,00	1 015 000,00	0,00	1 015 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>1 015 000,00</b>	<b>1 015 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 015 000,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

AR PREFECTURE

083-258300953-2018 0321-1517-DE  
Regn Ia 22/03/2018

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

IV

A6.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>202 300,00</b>	<b>198 756,80</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>202 300,00</b>	<b>198 756,80</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. Invest. transférées cpte résultat	202 300,00	198 756,80
020	Dépenses Imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	198 756,80	1 093 048,96	0,00	1 291 805,76

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		8 391 948,28	III 1 286 939,46
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent <sup>o</sup> invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		8 391 948,28	1 286 939,46
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	5 000,00	4 840,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00	1 786,48
281318	Autres bâtiments publics	7 000,00	6 849,99
28138	Autres constructions	38 000,00	37 993,21
281538	Autres réseaux	35 000,00	34 493,29
281578	Autre matériel et outillage de voirie	954 000,00	946 767,49
28158	Autres installat <sup>o</sup> , matériel et outillage	203 000,00	202 101,76
28181	Installations générales, aménagt divers	12 000,00	11 574,67
28182	Matériel de transport	12 000,00	9 451,65
28183	Matériel de bureau et informatique	14 000,00	13 248,81
28188	Autres immo. corporelles	18 000,00	17 832,11
29...	Prov. pour dépréciat <sup>o</sup> immobilisations		
39...	Prov. dépréciat <sup>o</sup> des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect <sup>o</sup> de fonctionnement	7 091 948,28	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 286 939,46	0,00	1 218 254,58	1 043 630,42	3 548 824,46

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 291 805,76
Ressources propres disponibles	IV 3 548 824,46
Solde	V = IV - II (3) 2 257 018,70

A10.1- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
<b>Acquisitions à titre onéreux</b>				
Chap 20-compte 2031	OPE 972 - ETUDE 2017 QUAI TRANSFERT ALMANARRE	63 700,00		
Chap 20-compte 2031	OPE 972 - ETUDE 2017 QUAI TRANSFERT MOLE	41 530,00		
Chap 20-compte 2031	OPE 974 - ETUDE 2017 QUAI TRANSFERT MOLE	5 000,00		
Chap 20-compte Total 2031	Frais d'études	110 230,00		
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - BACS COLLECTE SELECTIVE	16 411,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - BACS COLLECTE SELECTIVE HYERES	1 051,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - BACS COLLECTE SELECTIVE SIGNES	4 975,60		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - BACS COLLECTE SELECTIVE HYERES	4 975,60		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - BACS COLLECTE LA GARDE	12 359,20		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - BACS ROULANTS LA SEYNE	2 383,20		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - BACS COLLECTE SELECTIVE OLLIOULES	7 498,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - BACS COLLECTE SELECTIVE TOULON	56 206,70		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - BACS ROULANTS TOULON	3 336,48		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - ACQUISITION COLONNES AERIENNES COLLECTE SELE	201 596,20		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - COLONNES AERIENNES	58 933,87		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - COLONNES AERIENNES	123 861,90		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - COLONNES AERIENNES COLLECTE SELECTIVE	30 644,80		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS ENGINS COMPACTAGE DECHETTERIES L	95 114,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LE CASTELLET CHEMIN DE LA SOURCE	14 013,40		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LE CASTELLET CHEMIN DES FANGES	12 873,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LE CASTELLET CIMETIERE	22 978,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LE CASTELLET FAREMBERTS	12 873,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LE CASTELLET SAINTE ANNE	12 873,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS MAISON DES VINS LE CASTELLET	15 447,60		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS ROUTE DES SOURCES CASTELLET	8 964,60		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENEURS	10 191,50		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTEN HYERES	1 051,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTEN LE PRADET	2 538,18		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTEN TOULON	6 219,50		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - VILLE OLLIOULES CONTENEURS ENTERRESCHEMIN DI	13 728,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - VILLE OLLIOULES FOUILLES CONTENEURS ENTERRESC	7 598,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LA CRAU CIMETIERE CENTRAL	15 447,60		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LA CRAU FREDERIC MISTRAL	15 447,60		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LA CRAU MOUTONNE	15 447,60		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LA GARDE AVENUE BARBUSSE	22 978,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LA GARDE CHEMIN DE LA PLANQUETTE	1 902,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LA GARDE PLANQUETTE	10 971,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LA SEYNE	7 598,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LA SEYNE A BASTIN	22 651,85		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LA SEYNE F LEGER	1 652,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LA SEYNE JULES FERRY COLLEGE CURIE	22 651,85		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LA SEYNE MAR VIVO	13 728,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LA SEYNE RELAIS TAMARIS CORNICHE P	22 651,85		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LA SEYNE ROND POINT ST ELME	1 652,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LA SEYNE SAINT ELME	9 684,34		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LA SEYNE SAINT ELME	12 121,66		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LA VALETTE SAINTE MUSSE	22 978,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LE PRADET	9 250,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LE PRADET CIMETIERE ESQUIROL	172,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LE PRADET CLAPIERS	13 728,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS LE PRADET JEAN MOULIN	22 806,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS CHEMIN ST ROCH OLLIOULES	2 738,04		10 ans

AR PREFECTURE

083-258300953-2018 0321-1517-DE

Reg le 22/03/2018

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS OLLIOULES CHEMIN GAIS COTEAUX	1 652,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS OLLIOULES FAVEYROLLES	12 873,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS RIBOUX ENTREE VILLAGE	13 849,75		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS SANARY BACCHUS	22 978,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS SANARY CHEMIN DE LA MARINE	16 958,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS SANARY CHEMIN MARINE	6 620,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS BOIS SOLEIL SIGNES	15 226,46		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS SIGNES PETIT PLAN	22 978,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS SAINT CYR CARRAIRE DES LECQUES	2 943,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS COLLECTE SELECTIVE SAINT MANDRIER	452,81		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS SAINT MANDRIER BAOU HLM	12 873,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS SAINT MANDRIER CAP SOLEIL	12 688,72		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS SAINT MANDRIER CIMETIERE	12 873,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS PLAGES MOURILLON TOULON	92 540,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS TOULON ANGLE CHATEAU ROSE ET MAJ	2 975,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS TOULON AVENUE BATAILLON DE CHOC	27 182,22		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS TOULON BISCARRE	12 688,72		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS TOULON CAMBRONNE	16 857,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS TOULON CHARLES BARNIER	22 651,85		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS TOULON CHEMIN POUDERIE	13 914,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS TOULON LITTORAL FREDERIC MISTRAL N	24 019,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS TOULON MICHELET	21 434,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS TOULON PLACE CALMETTE	23 458,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS TOULON PLACE MONSENERGUE	22 978,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS TOULON POUJADE	24 499,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS TOULON ROUTE DE TOULON	4 910,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS TOULON RUE DE CHOISEUL	23 188,37		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS TOULON RUE VALES	1 544,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS TOULON TELEPHERIQUE/COTEAUX FLEU	12 688,72		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS TOULON TRAVERSE RICHARD	615,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENEURS ENTERRES BLD DEMOCRATIE TOULON	17 747,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENEURS SEMI ENTERRES TOULON TRAVERSE RI	4 295,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - TOULON CONTENEURS SEMI ENTERRESCHATEAU RO	2 535,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - VILLE SAINT CYR/MER FOUILLES PAV ENTERREPLAN D	7 598,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - VILLE SEYNE SUR MER- FOUILLE PAV ENTERRE	7 314,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - VILLE SEYNE SUR MER- FOUILLE PAV ENTERRE BON C	7 314,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - VILLE OLLIOULES-FOUILLE PAV ENTERRECHEMIN SAIN	6 360,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - VILLE SAINT CYR/MER PAV FOUILLES SEMI ENTERRES	4 028,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - VILLE SAINT CYR/MER PAV ENTERRE	15 380,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - VILLE SEYNE SUR MER- PAV ENTERRE	15 664,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - VILLE SEYNE SUR MER- PAV ENTERRE BC N°2016-03A	15 664,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - VILLE SEYNE SUR MER PAV ENTERRES ACCES ESPACE	480,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - VILLE SEYNE SUR MER PAV ENTERRES LOT4ESPLANAT	480,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - VILLE OLLIOULES-PAV ENTERRECHEMIN SAINT ROCH	13 879,96		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - VILLE SAINT CYR/MER PAV SEMI ENTERRES	6 943,00		10 ans
Chap 21-compte 21578	OPE 971 - CONTENERS ENGINS COMPACTAGE DECHETTERIES L	95 114,00		10 ans
Chap 21-compte Total 21578	Autres matériels de voirie	1 751 657,70		
Chap 21-compte 2158	OPE 971 - POSITIONNEMENT PANNEAUX DE DECHETTERIE SAN	2 920,00		5 ans
Chap 21-compte 2158	OPE 971 - POSITIONNEMENT PANNEAUX DE DECHETTERIE ST N	2 620,00		5 ans
Chap 21-compte 2158	OPE 971 - POSITIONNEMENT PANNEAUX DE DECHETTERIE SIX	3 755,00		5 ans
Chap 21-compte 2158	OPE 971 - POSITIONNEMENT PANNEAUX DE DECHETTERIE TOU	7 035,00		5 ans
Chap 21-compte 2158	OPE 973 - COMPOSTEURS	102 073,72		5 ans
Chap 21-compte Total 2158	Autres matériels techniques	118 403,72		
Chap 21-compte 2183	F3499 ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE	8 173,67		3 ans
Chap 21-compte 2183	ACHAT PHOTOCOPIEUR PHOENIX SERIE 75086805	5 357,85		3 ans
Chap 21-compte 2183	ACHAT PHOTOCOPIEUR SERIE 75042423	3 475,70		3 ans
Chap 21-compte 2183	PACK VIDYO	13 020,00		3 ans
Chap 21-compte 2183	BAIE 19	1 705,00		3 ans

AR PREFECTURE

083-258300953-2018 0321-1517-DE

Reg n° 2270372118

Modalités d'acquisition	Description du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Chap 21-compte 2183	MATERIEL INFORMATIQUE	9 715,00		9 ans
Chap 21-compte Total 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	9 715,00		
Chap 23-compte 2313	OPE 972 - TRAVAUX QUAI DE TRANSFERT DECHETS ALMANARR	972 580,00		15 ans
Chap 23-compte 2313	OPE 972 - RENOV BAT CONTROLE ACCES DECHETTERIE TOULON	29 570,00		15 ans
Chap 23-compte 2313	OPE 972 - TRAVAUX AMENAGEMENT DECHETTERIE TOULON	27 802,50		15 ans
Chap 23-compte Total 2313	Travaux en cours / constructions	1 029 952,50		
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affe				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 051 691,14</b>		

AR PREFECTURE

083-258300953-2018 0321-1517-DE

Reg le 22/03/2018

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE ( article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES

A10.2

## A10.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou							
Mises à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES

IV

A10.2

## A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00					0,00

AR PREFECTURE

083-256300953-20180321-1517-DE  
Regu la 22/03/2018

Ministerul Agriculturii  
si Pescuitului

083-258300953-20180321-1517-DE  
Reçu le 22/03/2018IV - ANNEXES  
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/18

## C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/18

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES-EN EIPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		10,00	0,00	10,00	5,00	0,00	5,00
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
DIRECTEUR GENERAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR 1ERE CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR 2 EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR 2ème CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		5,00	0,00	5,00	2,00	1,00	3,00
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR EN CHEF	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL: (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>	<b>16,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16,00</b>	<b>8,00</b>	<b>8,00</b>	<b>16,00</b>	<b>8,00</b>	<b>8,00</b>
DIRECTEUR								

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuels travaillés (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

**IV - ANNEXES**  
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	NATURE DU CONTRAT (5)
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
INGENIEUR EN CHEF	A	TECH	635,00	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
CONSEILLER INFORMATIQUE		TECH		1 822,80	A	CDD Contrat à durée déterminée
CONSEILLER TECHNIQUE		TECH	0,00	455,70	A	CDD Contrat à durée déterminée
JURISTE		ADM	0,00	455,70	A	CDD Contrat à durée déterminée
SECRETARIAT		ADM	0,00	455,70	A	CDD Contrat à durée déterminée
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>1 822,80</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique

URB : Urbanisme (cont aménagement urbain).

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filiale.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moir du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-c : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-d : absence de cadre d'emplois de fonctions correspondantes.

3-5-1 : absence de cadre d'emplois de fonctions correspondantes.

3-5-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-2 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements de communes.

3-3-3 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes.

3-3-4 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

3-5 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes de cabinets

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

AR PREFECTURE  
083-258300953-20180321-1517-DE  
Reçu le 22/03/2018

SITTOMAT - S.I.T.T.O.M.A.T. - CA - 2017

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
VOTES :  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstentions : 0

*1 Person. Benent. A G Vincent*

Date de convocation : 31/01/2018

Présenté par (1) VICE PRESIDENT CHARGE DES FINANCES.  
le 21/03/2018 *A Toulon*  
VICE PRESIDENT CHARGE DES FINANCES

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session REUNION COMITE SYNDICAL.  
A SITTOMAT TOULON, le 21/03/2018  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),



Certifié exécutoire par (1) VICE PRESIDENT CHARGE DES FINANCES, compte tenu de la transmission en préfecture,

A BUREAUX SITTOMAT, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme  
(2) L'assemblée délibérante étant COMITE SYNDICAL



*[Handwritten signatures in blue ink]*

AR PREFECTURE

083-258300953-20180321-1517-DE  
Recu le 22/03/2018

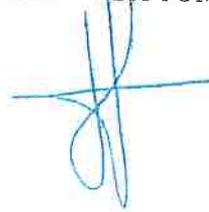
En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Adopter le Compte Administratif 2017

CET EXPOSE MIS AUX VOIX EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Président réintègre la séance.

Jean-Luc VITRANT  
Vice-Président du SITTOMAT





REPUBLIQUE FRANCAISE  
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
 DE L'AIRE TOULONNAISE

**NUMERO**  
 de la délibération  
**1518**

**EXTRAIT**  
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU COMITE SYNDICAL

**OBJET**  
 de la délibération

**SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 21 MARS 2018**

Affectation des résultats  
 2017

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances, régulièrement convoqué en date 31 janvier 2018 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean Guy di **GIORGIO**

**Présents :**

MM. Jean-Guy di **GIORGIO** - **JOURDAN** - **MICHEL** -  
**DEMARLIER** - **PUVEREL** - **VITRANT** - **VINCENT** - **HASLIN** -  
**ALBERTINI** - **PLENAT**

**Procurations**

**BENEVENTI** Robert à **VINCENT** Gilles

**Absents ou excusés :**

MM. **HUSSIE** - **BOUBEKER** - **ASTORE** - **BENEVENTI** -  
**MORISSE** - **LEONELLI** - **BERTOLOTTO**

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	10
Absents ou excusés	7
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc **VITRANT**

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT CHARGÉ DES FINANCES DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 14 mars 2018, a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2017, se présentent de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture : 15 211 991,92 €

Sur lequel porte la décision d'affectation

Excédent de clôture d'investissement avant restes à réaliser : 478 436,52 €

Solde déficitaire des restes à réaliser : - 1 093 048,96 €

Déficit de clôture d'investissement avant restes à réaliser - 614 612,44 €

Montant à affecter en investissement : 614 612,44 €

Montant à affecter librement : 14 597 379,48 €

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Décider d'affecter 614 612,44 € au 1068.
- 3 - Décider de reporter librement au Budget Supplémentaire un montant de 14 597 379,48 € au 002.
- 4 - Décider de reporter au Budget Supplémentaire un montant de 478 436,52 € au 001.

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Jean-Guy di GIORGIO  
Président du SITTOMAI

Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon



REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISENUMERO  
de la délibération  
1519EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICALOBJET  
de la délibération  
Budget Supplémentaire  
2018

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 21 MARS 2018

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances, régulièrement convoqué en date 31 janvier 2018 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean Guy di GIORGIO

Présents :

MM. Jean-Guy di GIORGIO - JOURDAN - MICHEL -  
DEMARLIER - PUVEREL - VITRANT - VINCENT - HASLIN -  
ALBERTINI - PLENAT

Procurations

BENEVENTI Robert à VINCENT Gilles

Absents ou excusés :

MM. HUSSIE - BOUBEKER - ASTORE - BENEVENTI -  
MORISSE - LEONELLI - BERTOLOTTO -

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	10
Absents ou excusés	7
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc VITRANT

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

053 252310959-20180331-1519-DE

Reçu le 22/03/2018

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VOE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	15 024 379,48	427 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 14 597 379,48
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		15 024 379,48	15 024 379,48

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	11 184 099,48	11 798 711,92
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 093 048,96	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 478 436,52
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		12 277 148,44	12 277 148,44
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (3)		27 301 527,92	27 301 527,92

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Chargés à caractère général	39 823 000,00	0,00	1 170 000,00	1 170 000,00	40 993 000,00
012	Chargés de personnel, frais assimilés	858 000,00	0,00	0,00	0,00	858 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	150 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	186 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>40 631 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 206 000,00</b>	<b>1 206 000,00</b>	<b>41 837 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 251 000,00	1 251 000,00	1 251 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		1 383 280,00	1 383 280,00	1 383 280,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>40 631 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 840 280,00</b>	<b>3 840 280,00</b>	<b>44 471 280,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		11 184 099,48	11 184 099,48	11 184 099,48
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	1 518 000,00		0,00	0,00	1 518 000,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 518 000,00</b>		<b>11 184 099,48</b>	<b>11 184 099,48</b>	<b>12 702 099,48</b>
<b>TOTAL</b>		<b>42 149 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 024 379,48</b>	<b>15 024 379,48</b>	<b>57 173 379,48</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

57 173 379,48

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	33 293 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	33 293 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	8 302 000,00	0,00	0,00	0,00	8 302 000,00
76	Autres produits de gestion courante	364 000,00	0,00	0,00	0,00	364 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>41 949 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>41 959 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	417 000,00	417 000,00	417 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>41 949 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>427 000,00</b>	<b>427 000,00</b>	<b>42 376 000,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	200 000,00		0,00	0,00	200 000,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>200 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>42 149 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>427 000,00</b>	<b>427 000,00</b>	<b>42 576 000,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

14 697 379,48

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

57 173 379,48

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)

12 502 099,48

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

083-258 Reçu le 22/03/2018		Chaps	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
				I	II		III	IV = I + II + III
45...			Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>614 612,44</b>	<b>614 612,44</b>	<b>614 612,44</b>
021			Virement de la sect <sup>a</sup> de fonctionnement (4)	0,00		11 184 099,48	11 184 099,48	11 184 099,48
040			Opérat <sup>a</sup> ordre transfert entre sections (4)	1 518 000,00		0,00	0,00	1 518 000,00
041			Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>				<b>1 518 000,00</b>		<b>11 184 099,48</b>	<b>11 184 099,48</b>	<b>12 702 099,48</b>
<b>TOTAL</b>				<b>1 518 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 798 711,92</b>	<b>11 798 711,92</b>	<b>13 316 711,92</b>

R 001 SOLDÉ D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

478 436,52

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

13 795 148,44

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

12 502 099,48

(1) Cf. Modalités de Vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Soldé de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou soldé de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

II

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	10 000,00		10 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	417 000,00	0,00	417 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>427 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>427 000,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

14 697 379,48

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

15 024 379,48

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la séct° de fonctionnement		11 184 099,48	11 184 099,48
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>0,00</b>	<b>11 184 099,48</b>	<b>11 184 099,48</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

478 436,52

AFFECTATION AU COMPTE 1068

614 612,44

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

12 277 148,44

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	39 623 000,00	1 170 000,00	1 170 000,00
60611	Eau et assainissement	2 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	25 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	10 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	45 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	2 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	35 883 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	30 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	109 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	49 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	50 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	40 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	220 000,00	90 000,00	90 000,00
6182	Documentation générale et technique	7 000,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	10 000,00	80 000,00	80 000,00
6225	Indemnités aux comptables et régisseurs	5 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	20 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	100 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	30 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	34 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	22 000,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	5 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	11 000,00	0,00	0,00
6237	Publications	250 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	700 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	10 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	10 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	15 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	170 000,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	370 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 335 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	853 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 000,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	11 000,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	533 000,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	100 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	75 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	85 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 000,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	6 000,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	5 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	17 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	150 000,00	36 000,00	36 000,00
6531	Indemnités	75 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	7 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	7 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	5 000,00	0,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	12 000,00	0,00	0,00

Art. (4)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6568	Autres contributions obligatoires	44 000,00	38 000,00	38 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		40 631 000,00	1 206 000,00	1 206 000,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	1 251 000,00	1 251 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	1 251 000,00	1 251 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues (e)	0,00	1 383 280,00	1 383 280,00
<b>TOTAL DES DEPENSES RÉELLES</b> = a + b + c + d + e		40 631 000,00	3 840 280,00	3 840 280,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	11 184 099,48	11 184 099,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 518 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos Incorporables	1 518 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		1 518 000,00	11 184 099,48	11 184 099,48
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		1 518 000,00	11 184 099,48	11 184 099,48
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		42 149 000,00	15 024 379,48	15 024 379,48

RESTES A REALISER N-1 (11)

0,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

15 024 379,48

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III - VOTE DU BUDGET**

**III**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES**

**A2**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	33 283 000,00	10 000,00	10 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	2 410 000,00	0,00	0,00
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	30 822 000,00	10 000,00	10 000,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	51 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	8 302 000,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	2 880 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	1 483 000,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	3 959 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	364 000,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	380 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	4 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		<b>41 949 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	417 000,00	417 000,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	417 000,00	417 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> = a + b + c + d		<b>41 949 000,00</b>	<b>427 000,00</b>	<b>427 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	200 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv Invest transf cpte résul	200 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>42 149 000,00</b>	<b>427 000,00</b>	<b>427 000,00</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>14 597 379,48</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>15 024 379,48</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessations d'immobilisation »).

(8) Le compte 7816 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage technl	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	614 612,44	614 612,44
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	614 612,44	614 612,44
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>614 612,44</b>	<b>614 612,44</b>
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>614 612,44</b>	<b>614 612,44</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	11 184 099,48	11 184 099,48
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 518 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	11 773,83	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 641,60	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	6 849,99	0,00	0,00
28138	Autres constructions	129 893,08	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	34 493,29	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 053 542,83	0,00	0,00
28168	Autres Installat*, matériel et outillage	230 590,68	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	11 104,67	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	12 029,12	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	18 548,80	0,00	0,00
28188	Autres Immo. corporelles	7 532,11	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 518 000,00</b>	<b>11 184 099,48</b>	<b>11 184 099,48</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>1 518 000,00</b>	<b>11 184 099,48</b>	<b>11 184 099,48</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>1 518 000,00</b>	<b>11 798 711,92</b>	<b>11 798 711,92</b>

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

## AR PREFECTURE

08 - 26630/0959 Rapport Révisé le 22/03/2018	180321-1513-DE Libellé (1)		Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)					478 436,52
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					12 277 148,44

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
971	Opération d'équipement n° 971 (5)	1 714 964,20	2 994 099,48	2 994 099,48
972	Opération d'équipement n° 972 (5)	314 549,50	500 000,00	500 000,00
973	Opération d'équipement n° 973 (5)	200 000,00	640 000,00	640 000,00
974	Opération d'équipement n° 974 (5)	161 535,26	3 550 000,00	3 550 000,00
975	Opération d'équipement n° 975 (5)	20 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 411 048,96</b>	<b>11 184 099,48</b>	<b>11 184 099,48</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>2 411 048,96</b>	<b>11 184 099,48</b>	<b>11 184 099,48</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	200 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	200 000,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	25 551,30	0,00	0,00
13912	Sub. transf. cpte résult. Régions	34 190,66	0,00	0,00
13913	Sub. transf. cpte résult. Départements	54 601,11	0,00	0,00
13916	Sub. transf. cpte résult. Autres EPL	85 656,93	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>2 611 048,96</b>	<b>11 184 099,48</b>	<b>11 184 099,48</b>

RESTES A REALISER N-1 (11)

1 093 048,96

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

12 277 148,44

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 23, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 971 (1)  
LIBELLE : COLLECTE SELECTIVE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		8 145 904,36	a 816 964,20	2 894 099,48	b 2 894 099,48	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 563 714,86	651 476,02	2 894 099,48	2 894 099,48	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	7 563 714,86	651 476,02	2 894 099,48	2 894 099,48	0,00
21767	Matériel, outillage voirie (mise à dispo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	582 189,50	165 488,18	100 000,00	100 000,00	0,00
2313	Constructions	292 256,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	289 933,00	165 488,18	100 000,00	100 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

-3 811 063,68

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 972 (1)  
LIBELLE : UIOM-DIVERS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>3 134 050,87</b>	<b>a 214 549,50</b>	<b>500 000,00</b>	<b>b 500 000,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	181 249,00	76 738,50	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	181 249,00	76 738,50	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	158 074,62	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	158 074,62	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 794 727,25	137 811,00	500 000,00	500 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 388 795,70	113 090,00	500 000,00	500 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 405 931,55	24 721,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-714 549,50</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour l'information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 973 (1)  
LIBELLE : COMPOSTEURS INDIV.

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	343 812,76	a 0,00	640 000,00	b 640 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	343 812,76	0,00	640 000,00	640 000,00	0,00
2158	Autres Inst., matériel, outill. techniques	343 812,76	0,00	640 000,00	640 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-640 000,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III  
B3OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 974 (1)  
LIBELLE : QUAI DE LA MOLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		5 000,00	a 61 535,26	3 550 000,00	b 3 550 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	61 535,26	260 000,00	260 000,00	0,00
2031	Frais d'études	5 000,00	61 535,26	260 000,00	260 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	3 300 000,00	3 300 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	3 300 000,00	3 300 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage technl	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage technl	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-3 611 535,26</b>
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

083	258301053-20180321-1819-DE	III - VOTE DU BUDGET	III
Rec	14 22 03 2018	DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 975 (1)  
LIBELLE : CENTRE DE TRI**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a 0,00	3 500 000,00	b 3 500 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 300 000,00	3 300 000,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	3 300 000,00	3 300 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-3 500 000,00</b>
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

AR PREFECTURE

083-258300953-20180321-1519-DE  
Reçu le 22/03/2018

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Adopter le présent Budget Supplémentaire 2018

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Jean-Guy di GIORGIO  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon



## AR PRÉFECTURE

**Budget Supplémentaire 2018**

Numéro de l'acte : 1519BIS  
Date de la décision : 21/03/2018  
Identifiant unique de l'acte : 083-258300953-20180321-1519BIS-BF  
Acte transmis par : Jean-Guy DI GIORGIO  
Collectivité émettrice : SITTOMAT  
Date de l'accusé de réception : 26/03/2018  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers  
Matière de l'acte : Finances locales / Décisions budgétaires  
Document : [083-258300953-20180321-1519BIS-BF-1-1 1.xml](#) (Document original :  
Date de dépôt de l'acte : 26/03/2018 08:17:03  
Date d'envoi de l'acte : 26/03/2018 08:20:45  
Date de réception de l'AR : 26/03/2018 08:21:34

AR PREFECTURE

083-256300953-20180321-1520-DE

Reçu le 22/03/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISE

NUMERO  
de la délibération  
1520

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET  
de la délibération

SEANCE PUBLIQUE DU : MÉRcredi 21 MARS 2018

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Autorisation au Président à  
signer le nouveau contrat  
avec l'Eco-Organisme  
EcoDDS

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,  
régulièrement convoqué en date 31 janvier 2018 en conformité avec  
le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence  
de :

Monsieur Jean Guy di GIORGIO

Présents :

MM. Jean-Guy di GIORGIO - JOURDAN - MICHEL -  
DEMARLIER - PUVEREL - VITRANT - VINCENT - HASLIN -  
ALBERTINI - PLENAT

Procurations

BENEVENTI Robert à VINCENT Gilles

Absents ou excusés :

MM. HUSSIE - BOUBEKER - ASTORE - BENEVENTI -  
MORISSE - LEONELLI - BERTOLOTTO -

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	10
Absents ou excusés	7
Procurat[i]on (s)	1

Monsieur Jean-Luc VITRANT  
Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT CHARGÉ DES MARCHÉS DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 14 mars 2018, a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Par délibération n° 1343 en date du 17 décembre 2014, le Comité Syndical autorisait le Président à signer le contrat à intervenir avec l'Eco-Organisme EcoDDS pour la collecte et le traitement des Déchets Diffus Spécifiques ménagers.

Ce contrat est arrivé à terme et le 28 décembre 2017 a été publié au Journal Officiel, le renouvellement de l'agrément de l'Eco-Organisme EcoDDS.

Il convient ainsi d'autoriser le Président à signer le nouveau contrat afin que le Syndicat puisse bénéficier des aides afférentes à la collecte et au traitement des Déchets Diffus Spécifiques ménagers.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Autoriser le Président à signer le contrat avec l'Eco-Organisme EcoDDS.
- 3 - Autoriser le Président à signer l'ensemble des documents administratifs et techniques relatifs à ce contrat.
- 4 - Dire que le Budget 2018 et suivants prendront en compte les recettes de cette opération

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

  
Jean-Guy di **GIORGIO**  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
 DE L'AIRE TOULONNAISE

NUMERO  
 de la délibération  
 1521

EXTRAIT  
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU COMITE SYNDICAL

OBJET  
 de la délibération

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 21 MARS 2018

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Autorisation au Président à  
 signer le marché à intervenir  
 avec la société ECO-  
 RECEPT pour le traitement  
 des encombrants

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,  
 régulièrement convoqué en date 31 janvier 2018 en conformité avec  
 le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence  
 de :

Monsieur Jean Guy di **GIORGIO**

Présents :

MM. Jean-Guy di **GIORGIO** - **JOURDAN** - **MICHEL** -  
**DEMARLIER** - **PUVEREL** - **VITRANT** - **VINCENT** - **HASLIN** -  
**ALBERTINI** - **PLENAT**

Procurations

**BENEVENTI** Robert à **VINCENT** Gilles

Absents ou excusés :

MM. **HUSSIE** - **BOUBEKER** - **ASTORE** - **BENEVENTI** -  
**MORISSE** - **LEONELLI** - **BERTOLOTTO** -

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	10
Absents ou excusés	7
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc **VITRANT**

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

Monsieur le Vice-Président chargé des marchés donne lecture de l'exposé suivant.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 14 mars 2018, a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Par délibération n° 1492 en date du 15 novembre 2017, le Comité Syndical autorisait le Président à lancer un Appel d'Offres Ouvert en vingt-cinq lots afin de retenir les sites de traitement des produits reçus en déchetteries.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 6, 13 et 20 décembre 2017 et a décidé d'attribuer un certain nombre de lots mais a déclaré sans suite le lot n° 11 « Encombrants » (à l'Est de Toulon).

Une nouvelle consultation a été organisée.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 février 2018 et le 7 mars 2018 et a classé en première position l'offre de la société **ECO-RECEPT**.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Autoriser le Président à signer le marché à intervenir avec la société **ECO-RECEPT** classée n° 1 par la Commission d'Appel d'Offres, conformément au Bordereau des Prix Unitaires joint à la présente.
- 3 - Dire que le Budget Primitif 2018 et suivants prendront en compte les dépenses afférentes à cette opération à la ligne 611 de la section de fonctionnement.

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.



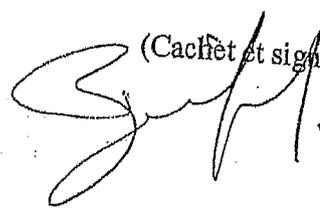
**Jean-Guy di GIORGIO**  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon

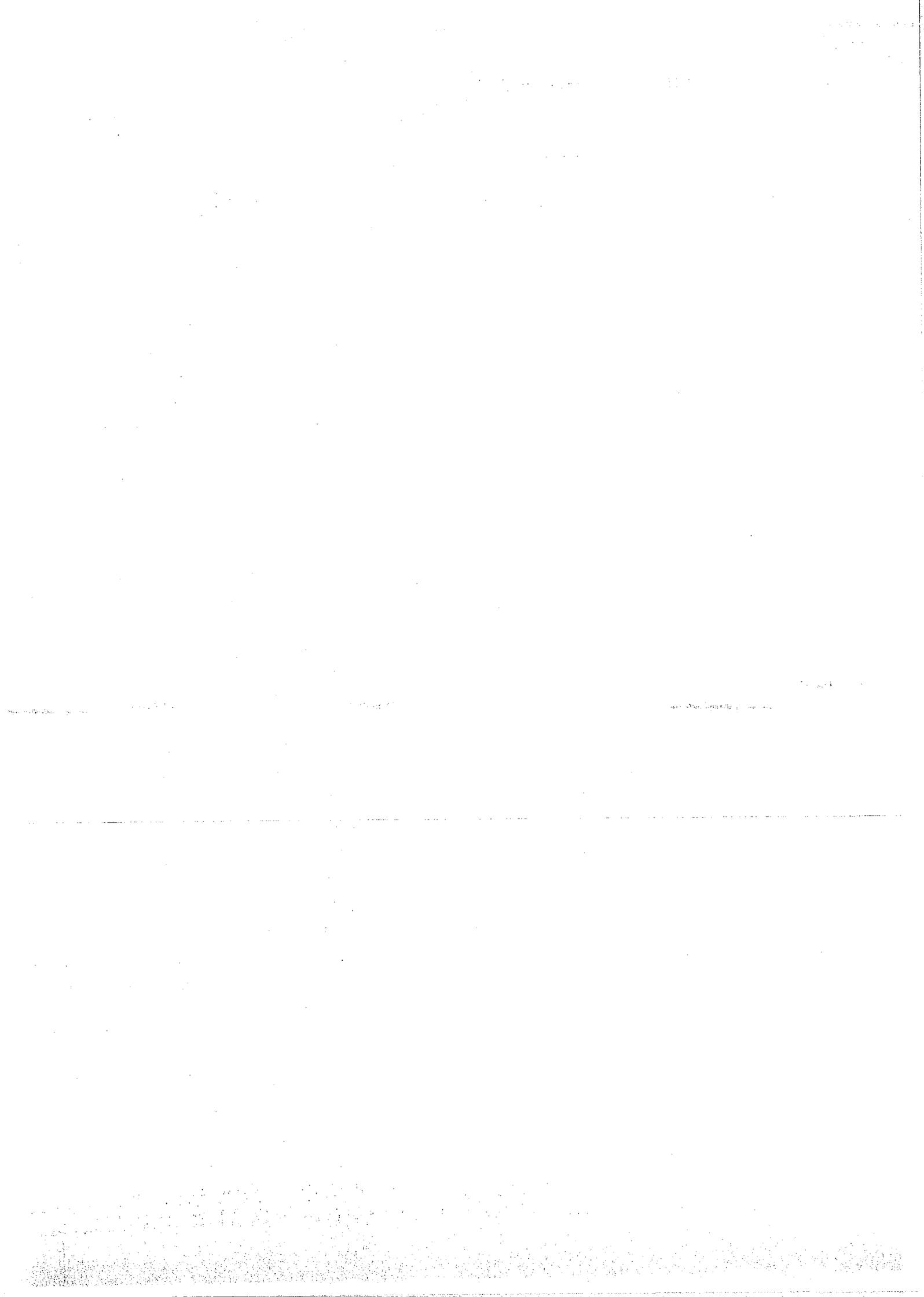
**Encombrants à l'EST de Toulon**

	Désignation des prestations	Quantité estimée (non contractuelle)	Prix €HT
1	Prix de traitement : - Bois - Plastique - Mélanges	3 000 Tonnes Pas de quantité 10 000 Tonnes	Prix unitaire (à la tonne) 67 € 64 € 117 €
2	Recette de valorisation : - Bois - Prix plancher <i>Prix évalués en fonction du démarrage de l'activité d'UNIPER</i> - Plastique - Prix plancher - Mélanges - Prix plancher		Prix unitaire (à la tonne) 1 € 0 20 € 0 0 0
3	Prix de tri des bennes polluées :		Prix unitaire (à la benne) 73 €
4	Prix de traitement des déchets pollués		Prix unitaire (à la tonne) 108 €
5	Formule de révision de prix ou Mercuriale de référence pour la rémunération du Syndicat pour les produits valorisés Bois..... Plastique..... Mélange.....		

Fait à, *Flasans sur* le *27/02/2018*  
*Issole*

B.P.U

(Cachet et signature)  




REPUBLIQUE FRANCAISE  
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
 DE L'AIRE TOULONNAISE

**NUMERO**  
 de la délibération  
**1522**

**EXTRAIT**  
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU COMITE SYNDICAL

**OBJET**  
 de la délibération

**SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 21 MARS 2018**

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour,

Autorisation au Président à  
 signer les trois marchés à  
 intervenir pour le transport  
 des produits reçus en  
 déchetterie

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,  
 régulièrement convoqué en date 31 janvier 2018 en conformité avec  
 le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence  
 de :

Monsieur Jean Guy di **GIORGIO**

**Présents :**

MM. Jean-Guy di **GIORGIO** - **JOURDAN** - **MICHEL** -  
**DEMARLIER** - **PUVEREL** - **VITRANT** - **VINCENT** - **HASLIN** -  
**ALBERTINI** - **PLENAT**

**Procurations**

**BENEVENTI** Robert à **VINCENT** Gilles

**Absents ou excusés :**

MM. **HUSSIE** - **BOUBEKER** - **ASTORE** - **BENEVENTI**  
**MORISSE** - **LEONELLI** - **BERTOLOTTO**

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	10
Absents ou excusés	7
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc **VITRANT**

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 14 mars 2018, a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Par délibération n° 1492 en date du 15 novembre 2017, le Comité Syndical autorisait le Président à lancer un Appel d'Offres Ouvert en vingt-cinq lots afin de retenir les sites de traitement de l'ensemble des produits reçus en déchetteries.

Les sites de traitement ayant été retenus, conformément à la délibération 1505 du 20 décembre 2017, une consultation a été organisée afin de retenir les conditions de mise à disposition des bennes et de leur transport.

La Commission d'Appel d'Offres réunie les 28 février 2018 et 7 mars 2018, a classé n° 1 la proposition de la société **BRONZO** pour le lot « Ouest » (Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume)

Pour le lot « Centre » la Commission d'Appel d'Offres a classé n° 1 la proposition de la société **ONYX MEDITERRANEE**, dite variante.

Pour le lot « Est » la Commission d'Appel d'Offres a classé n° 1 la proposition de la société **ONYX MEDITERRANEE**.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Autoriser le Président à signer le marché à intervenir avec la société **BRONZO** classée n° 1 par la Commission d'Appel d'Offres pour le lot « Ouest » (Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume), conformément au Bordereau des Prix Unitaires joint à la présente.
- 3 - Autoriser le Président à signer le marché à intervenir avec la société **ONYX MEDITERRANEE** classée n° 1 par la Commission d'Appel d'Offres pour le lot « Centre », conformément au Bordereau des Prix Unitaires joint à la présente.
- 4 - Autoriser le Président à signer le marché à intervenir avec la société **ONYX MEDITERRANEE** classée n° 1 par la Commission d'Appel d'Offres pour le lot « Est », conformément au Bordereau des Prix Unitaires joint à la présente.
- 5 - Dire que le Budget Primitif 2018 et suivants prendront en compte les dépenses afférentes à cette opération à la ligne 611 de la section de fonctionnement.

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Jean-Guy di **GIORGIO**  
Président du SITCOMAT

Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon



## LOCATION ET TRANSPORT DE BENNES DE DECHETERIES

### B.P.U

Lot1_ OUEST		
Location	P.U € H.T en toutes lettres	P.U € H.T / benne / mois
Benne 7m3	Vingt-six euros et quatre-vingt et un centimes	26,81 €
Benne 12m3	Quarante-huit euros et vingt-six centimes	48,26 €
Benne 15m3	Quarante-huit euros et quarante-deux centimes	48,42 €
Benne 15m3 avec capot	Soixante-cinq euros et soixante-quinze centimes	65,75 €
Benne 20M3	Cinquante euros et quatre-vingt-treize centimes	50,93 €
Benne 25m3	Cinquante-cinq euros et trente-quatre centimes	55,34 €
Benne 30m3	Cinquante-six euros et trente-neuf centimes	56,39 €
Benne 30 m3 avec capot	Soixante-treize euros et soixante et onze centimes	73,71 €
Benne 15m3*	Cinquante euros et soixante-sept centimes	50,67 €
Benne 20M3*	Cinquante-trois euros et dix-huit centimes	53,18 €
Benne 25m3*	Cinquante-huit euros et quatre-vingt-quatorze centimes	58,94 €
Benne 30m3*	Soixante-quatorze euros et quatorze centimes	74,14 €
Calsson compaction 30 m3	Quatre-vingt-dix-sept euros et quarante-sept centimes	97,47 €
Transport / vidage	P.U € H.T en toutes lettres	P.U € H.T / rotation
Evacuation de bennes (de la déchèterie vers l'exutoire)	Quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante-sept centimes	99,47 €
Evacuation de compacteur monobloc OM vers l'UVE	Cent cinquante-sept euros et trente-trois centimes	157,33 €

\* benne renforcée pour utilisation avec le PACKMAT

ANJILLA 1  
 13600 LA CROTTE  
 Tél. 04 91 00 60 30 - Fax 04 91 00 68 52  
 SIRET 177 800 205 00018 - APE 8811 Z

AR PREFECTURE

083-2583009 FAX 0160321-1522-DE  
Reçu le 22/01/2018

VARIANTE

LOCATION ET TRANSPORT  
DE BENNES DE DECHETERIES

B.P.U

La Seyne sur Mer,

Onyx Médiaterraine

Siège Social:

788, Av. Robert Brun - Z.I. Camp-Laurant

CS 10032

83807 LA SEYNE SUR MER Cedex

Tél. 04 94 11 44 00 - Fax 04 94 30 68 36

S.A.S. au Capital de 3.100.000 euros

R.O.S. Toulon 073 808 440

SIRET 073 808 440 00134 - Code APE 3811Z  
T.V.A. FR51 073 808 440

VEDLIA

Lot2_ CENTRE		
Location	P.U € H.T en toutes lettres	P.U € H.T / benne / mois
Benne 7m3	Cent cinq euros et quatre vingt trois cents HT	105,83 €
Benne 12m3	Cent huit euros et soixante douze cents HT	108,72 €
Benne 15m3	Cent soixante trois euros et cinquante cents HT	163,50 €
Benne 15m3 avec capot	Deux cent cinq euros et cinquante quatre cents HT	205,54 €
Benne 20M3	Cent soixante huit euros et dix cents HT	168,10 €
Benne 25m3	Cent quatre vingt six euros et quatre vingt seize cents HT	186,96 €
Benne 30m3	Cent quatre vingt huit euros et quatre vingt neuf cents HT	188,89 €
Benne 30 m3 avec capot	Deux cent trente euros et quatre vingt treize cents HT	230,93 €
Benne 15m3*	Cent soixante trois euros et cinquante cents HT	163,50 €
Benne 20M3*	Cent soixante huit euros et dix cents HT	168,10 €
Benne 25m3*	Cent quatre vingt six euros et quatre vingt seize cents HT	186,96 €
Benne 30m3*	Cent quatre vingt huit euros et quatre vingt neuf cents HT	188,89 €
Calisson compaction 30 m3	Cinquante cinq euros et cinquante et un cents HT	55,51 €
Compacteur monobloc 20 m3	Cent trente cinq euros et soixante neuf cents HT	135,69 €
Transport / vidage	P.U € H.T en toutes lettres	P.U € H.T / rotation
Evacuation de bennes (de la déchèterie vers l'exutoire)	Cent sept euros et cinquante six cents HT	107,56 €
Evacuation de compacteur monobloc (de la déchèterie vers l'exutoire)	Cent quatre euros et quatre vingt treize cents HT	104,93 €

\* benne renforcée pour utilisation avec le PACKMAT

LOCATION ET TRANSPORT  
DE BENNES DE DECHETERIES

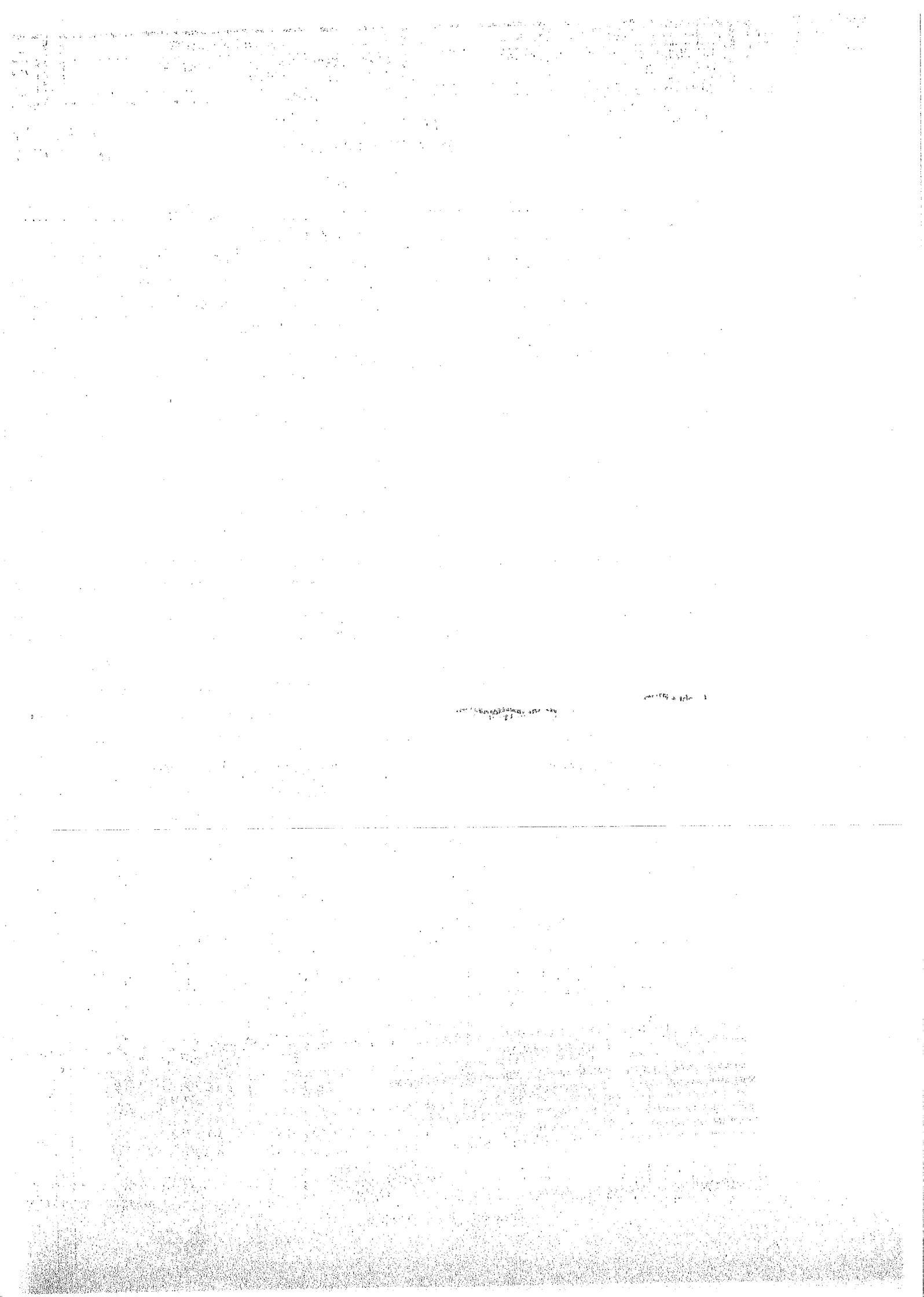
B.P.U

Lot3_EST		
Location	P.U € H.T en toutes lettres	P.U € H.T / benne / mois
Benne 7m3	Cent cinq euros et quatre vingt trois cents HT	105,83 €
Benne 12m3	Cent huit euros et soixante douze cents HT	108,72 €
Benne 15m3	Cent soixante trois euros et cinquante cents HT	163,50 €
Benne 15m3 avec capot	Deux cent cinq euros et cinquante quatre cents HT	205,54 €
Benne 20M3	Cent soixante huit euros et dix cents HT	168,10 €
Benne 25m3	Cent quatre vingt six euros et quatre vingt seize cents HT	186,96 €
Benne 30m3	Cent quatre vingt huit euros et quatre vingt neuf cents HT	188,89 €
Benne 30 m3 avec capot	Deux cent trente euros et quatre vingt treize cents HT	230,93 €
Benne 15m3*	Cent soixante trois euros et cinquante cents HT	163,50 €
Benne 20M3*	Cent soixante huit euros et dix cents HT	168,10 €
Benne 25m3*	Cent quatre vingt six euros et quatre vingt seize cents HT	186,96 €
Benne 30m3*	Cent quatre vingt huit euros et quatre vingt neuf cents HT	188,89 €
Calsson compaction 30 m3	Cinquante cinq euros et cinquante et un cents HT	55,51 €
Compacteur monobloc 20m3	Cent trente cinq euros et soixante neuf cents HT	135,69 €
Compacteur poste fixe 30m3	Cent quatre vingt onze euros et soixante treize cents HT	191,73 €
Transport / vldage	P.U € H.T en toutes lettres	P.U € H.T / rotation
Evacuation de bennes (de la déchèterie vers les exutoires retenus et à retenir) Voir détail CCAP		
1) Exutoires + encombrants à Pierrefeu et DV à Cuers	Quatre vingt quatorze euros et quatre vingt dix sept cents HT	94,97 €
2) Exutoires + encombrants à Pierrefeu et DV à Signes	Cent vingt neuf euros et soixante douze cents HT	129,72 €
3) Exutoires + encombrants à La Garde et DV à Cuers	Quatre vingt onze euros et vingt neuf cents HT	91,29 €
4) Exutoires + encombrants à La Garde et DV à Signes	Cent dix sept euros et quatre vingt quatorze cents HT	117,94 €
5) Exutoires + encombrants à La Seyne/Six-Fours et DV à Cuers	Quatre vingt quatorze euros et quatre vingt seize cents HT	94,96 €
6) Exutoires + encombrants à La Seyne/Six-Fours et DV à Signes	Cent vingt et un euros et soixante quatorze cents HT	121,74 €

\* benne renforcée pour utilisation avec le PACKMAT

La Seyne sur Mer,  
Le 27 février 2018

Onyx Médiaterranée  
Société Societ  
733, Av Robert Brin - 71, Camp Laurent  
CS 10004  
83507 LA SEYNE SUR MER Cedex  
Tel. 04 94 11 14 00 Fax 04 94 38 85 35  
S.A.S. au Capital de 1000000 euros  
RCS Montauban 440 10134 - Code APE 3312  
SIRET 0134 00134 - Code APE 3312  
N° TVA FR51 073 806 440



REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISE

NUMERO  
de la délibération  
1523

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET  
de la délibération

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 21 MARS 2018

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Autorisation au Président à  
lancer un Appel d'Offres  
Ouvert afférent à  
l'évacuation et à la  
valorisation des ferrailles  
reçues en déchetterie  
(communauté de communes  
Golfe de Saint Tropez)

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances, régulièrement convoqué en date 31 janvier 2018 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean Guy di GIORGIO

Présents :

MM. Jean-Guy di GIORGIO – JOURDAN - MICHEL –  
DEMARLIER – PUVEREL – VITRANT – VINCENT – HASLIN –  
ALBERTINI - PLENAT

Procurations

BENEVENTI Robert                    à                    VINCENT Gilles

Absents ou excusés :

MM. HUSSIE – BOUBEKER – ASTORE – BENEVENTI –  
MORISSE – LEONELLI – BERTOLOTTA -

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	10
Absents ou excusés	7
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc VITRANT

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

Vise' le 22.03.18  
Préf. 83



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture du Var

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-03-22

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: SI de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Air (Toulonnaise (SITTOMAT))

N° de SIREN: 258300953

Numero Acte de la collectivité locale: 1523

Objet acte: Autorisation au Président à lancer un Appel d'Offres Ouvert afférent à l'évacuation et à la valorisation des ferrailles reçues en déchetterie (communauté de communes Golfe de Saint Tropez)

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 1.1-Marchés publics

Identifiant Acte: 083-258300953-20180321-1523-DE

MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT CHARGÉ DE L'HARMONISATION DES COUTS DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 14 mars 2018, a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Par délibération n° 1492 en date du 15 novembre 2017, le Comité Syndical autorisait le Président à lancer un Appel d'Offres Ouvert en vingt-cinq lots afin de retenir les sites de traitement de l'ensemble des produits reçus en déchetteries.

La Commission d'Appel d'Offres réunie les 6, 13 et 20 décembre 2017 a classé n° 1 un certain nombre de propositions dont celle de la société France Récupération Recyclage pour le lot n° 17, c'est-à-dire les ferrailles reçues sur la communauté de communes Golfe de Saint Tropez.

Or, la société MICHELOT, candidat évincé de cette consultation, a introduit un référé précontractuel.

Ainsi, par jugement en date du 5 février 2018, le Tribunal Administratif indiquait : « que la procédure de passation lancée par le S.I.T.T.O.M.A.T. pour l'attribution du lot n°17 « ferrailles » (de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez) du marché ayant pour objet « le traitement des produits reçus en déchetterie et la réception d'apports des services communaux et autres prestataires », est annulée au stade de l'examen des offres.

Il convient en conséquence de relancer une consultation afin de retenir le futur prestataire.

Je vous rappelle qu'il conviendra de définir les conditions d'enlèvement de ces produits de façon plus précise afin de ne pas avoir un deuxième recours précontractuel.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Adopter le Dossier de Consultation des Entreprises
- 3 - Autoriser le Président à lancer un Appel d'Offres Ouvert afférent à l'évacuation et à la valorisation des ferrailles reçues en déchetterie (communauté de communes Golfe de Saint Tropez)

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

  
Jean-Guy di GEORGIO  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon



REPUBLICQUE FRANCAISE  
SITTOMAT

100-100000-100000

REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISENUMERO  
de la délibération  
1524EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICALOBJET  
de la délibération

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 21 MARS 2018

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Autorisation au Président à  
signer le marché relatif au  
traitement des Déchets Verts  
de la zone Est avec la société  
PAPRECLe Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,  
régulièrement convoqué en date 31 janvier 2018 en conformité avec  
le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence  
de :

Monsieur Jean Guy di GIORGIO

Présents :

MM. Jean-Guy di GIORGIO - JOURDAN - MICHEL -  
DEMARLIER - PUVREL - VITRANT - VINCENT - HASLIN -  
ALBERTINI - PLENAT

Procurations

BENEVENTI Robert à VINCENT Gilles

Absents ou excusés :

MM. HUSSIE - BOUBEKER - ASTORE - BENEVENTI -  
MORISSE - LEONELLI - BERTOLOTTO -

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	10
Absents ou excusés	7
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc VITRANT  
Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

083-258300953-20180321-1524-DE

Reçu le 28/03/2018

PAR LE VICE PRÉSIDENT CHARGÉ DES MARCHÉS DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 14 mars 2018, a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Par délibération n° 1492 en date du 15 novembre 2017, le Comité Syndical autorisait le Président à lancer un Appel d'Offres Ouvert en vingt-cinq lots afin de retenir les sites de traitement de l'ensemble des produits reçus en déchetteries.

La Commission d'Appel d'Offres réunie les 6, 13 et 20 décembre 2017 a classé les offres pour vingt et un lots sur vingt-cinq.

Or, en ce qui concerne le lot n° 8 « Déchets verts » (à l'Est de Toulon), la Commission d'Appel d'Offres a décidé de saisir la D.R.E.A.L. afin de connaître sa position sur la validité des propositions données par la société PAPREC.

Sans réponse de cette autorité de tutelle, le Syndicat a décidé de retenir la proposition de la société PAPREC.

En effet, le Syndicat a su que cette société bénéficiait d'un arrêté autorisant le broyage des déchets verts sur le site de la Bigue.

La société Paprec informe dans son mémoire technique que les déchets verts broyés seront renvoyés sur l'installation de Château Renard dont l'arrêté préfectoral d'exploitation est-joint à la présente et dont les déchets verts, une fois transformés en compost, seront épandus sur des terrains bénéficiant d'une autorisation adéquate.

En conséquence la D.R.E.A.L n'ayant émis aucune observation sur ce procédé, le Syndicat retient cette proposition, et à l'occasion de la mise au point du marché, il sera indiqué que chaque facture mensuelle devra mentionner les conditions de traitement et d'épandage des déchets verts en provenance du S.I.T.T.O.M.A.T.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 mars 2018 a retenu comme titulaire du lot n° 8 « Traitement des déchets verts » de la zone Est, la société **PAPREC**, seule offre reçue dans les délais impartis.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Autoriser le Président à signer le marché à intervenir avec la Société **PAPREC** pour le lot n° 8 « Traitement des déchets verts » de la zone Est » conformément au bordereau des prix unitaires joint à la présente
- 3 - Dire que le Budget Primitif 2018 et suivants prennent en compte cette dépense à la ligne 611

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Jean-Guy **GIORGIO**  
Président du S.I.T.T.O.M.A.T.  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon

**LOT 8: Déchets verts communes à l'Est de Toulon**

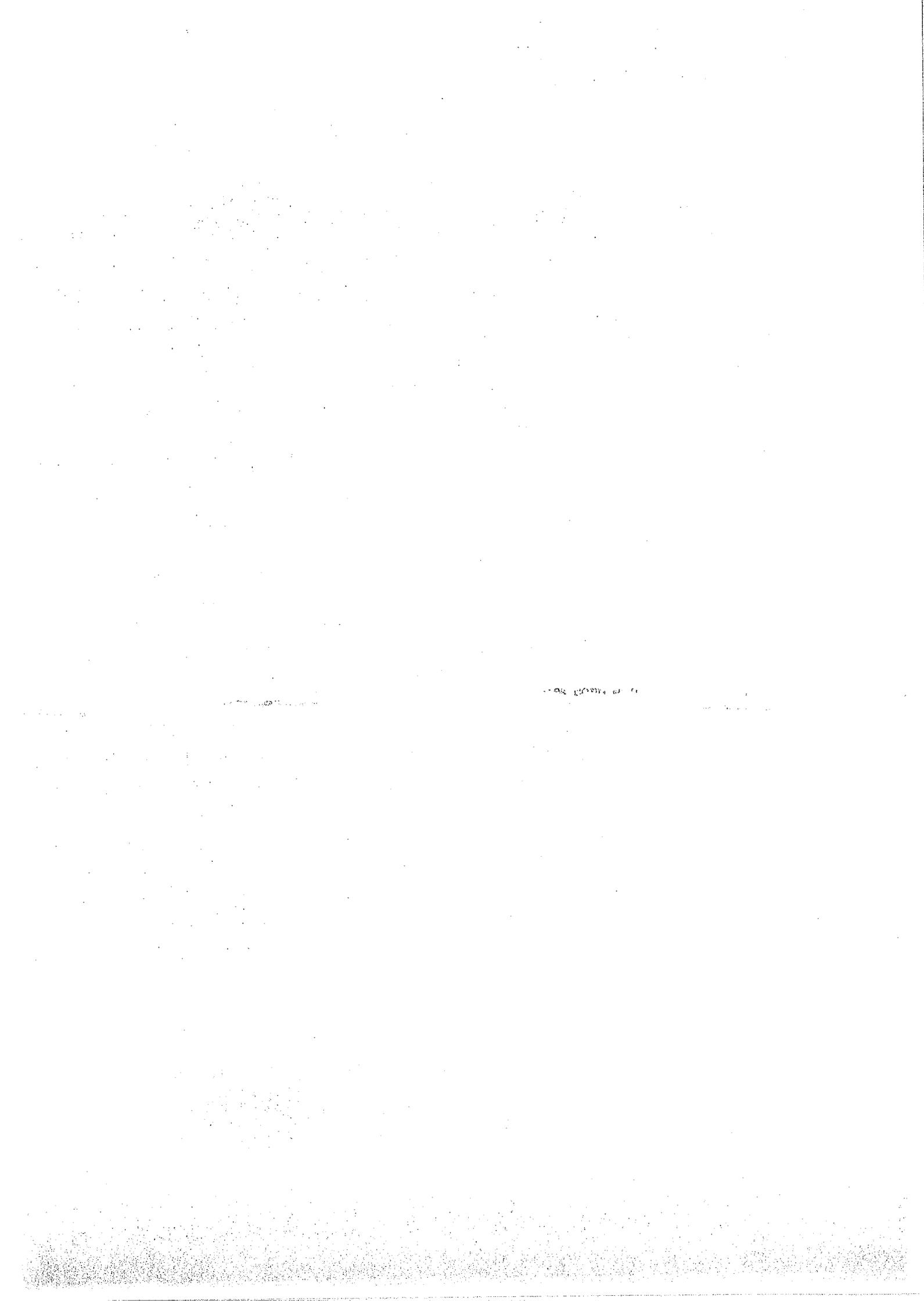
Désignation des prestations	Quantité estimée (non contractuelle)	Prix € HT
- Prix du broyage de souches d'arbres <i>quatre-vingt-dix euros</i>	40 Tonnes	Prix unitaire (à la tonne) <i>90 €/t</i>
- Prix du traitement pour les déchets verts broyés réceptionnés <i>soixante-deux euros</i>	500 Tonnes	Prix unitaire (à la tonne) <i>62 €/t</i>
- Prix du traitement pour les déchets verts non broyés réceptionnés <i>soixante quinze euros</i>	15 500 Tonnes	Prix unitaire (à la tonne) <i>75 €/t</i>
- Prix du tri des bennes polluées <i>deux cents euros</i>		Prix unitaire (à la benne) <i>200 €/u</i>
- Prix du traitement pour les déchets pollués <i>cent quarante euros</i>		Prix unitaire (à la tonne) <i>140 €/t</i>
- Livraison de compost sur les Centres Techniques Municipaux, déchetteries ou autres endroits désignés par le SITOMAT <i>soixante euros</i>		Prix unitaire (à la tonne) <i>60 €/t</i>
- Prix du compost en vrac avec chargement <i>zéro euro</i>		Prix unitaire (à la tonne) <i>0 €/t</i>
- Proposition Option Mise en sac de compost et livraison par palettes <i>sept euros et cinquante centimes</i>	1 000 sacs	Prix unitaire (au sac) <i>7,50 €/sac</i>

Fait à *PARIS*

le *01 02 2017*

B.P.U

**SEP Environnement S.A.S.**  
ZI Camp Laurent  
405, Chêne des Saules 83100  
83500 La Seyne Sur Mer  
Tél. : 01 42 99 43 65 - Fax : 01 42 99 43 77  
Siret : 391 754 513 00068 - NAF : 3821Z



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
 DE L'AIRE TOULONNAISE

**NUMERO**  
de la délibération  
**1525**

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

**OBJET**  
de la délibération

Autorisation au Président à  
signer le marché à intervenir  
avec la société SIGRENEA,  
relatif à l'acquisition d'un  
système de mesure avec une  
solution informatique pour la  
gestion des Points d'Apport  
Volontaire

**SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 23 MAI 2018**

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,  
régulièrement convoqué en date du 13 avril 2018 en conformité avec  
le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence  
de :

Monsieur Jean Guy di **GIORGIO**

**Présents :**

MM. Jean-Guy di **GIORGIO** - **GRANET** - **JOURDAN** -  
**DEMARLIER** - **PUVEREL** - **VITRANT** - **HASLIN** - **ALBERTINI**  
**BENEVENTI** - **PLENAT** - **LEONELLI** - **BERTOLOTTO** -

**Procurations**

**HUSSIE** Jean-Paul à di **GIORGIO** Jean-Guy

**Absents ou excusés :**

MM. **HUSSIE** - **VINCENT** - **ASTORE** - **MORISSE** - **BOUBEKER**

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc **VITRANT**

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

Par délibération n° 1482 en date du 28 juin 2017, le Comité Syndical autorisait le Président à lancer un Appel d'Offres Ouvert afin de retenir un équipement pour les conteneurs d'apport volontaire permettant une gestion informatique à distance, tant au niveau de son taux de remplissage, son entretien et ses vidages.

La Commission d'Appel d'Offres réunie les 11 avril et 16 mai 2018 a classé la proposition de la société SIGRENEA en n° 1.

Il s'agit d'un marché de prestation de quatre ans (investissement et fonctionnement)

Il convient de préciser qu'à l'occasion du budget supplémentaire 2018, un montant de 1 000 000 € a été budgétisé à cet effet, à l'opération 971.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Autoriser le Président à signer le marché à intervenir avec la Société SIGRENEA afférent relatif à l'acquisition d'un système de mesure avec une solution informatique pour la gestion des Points d'Apport Volontaire conformément au bordereau des prix unitaires joint à la présente
- 3 - Dire que le Budget Supplémentaire 2018 prévoit les dépenses afférentes à l'opération 971.

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

  
Jean-Guy di GIORGIO  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon





SERVICE DES MARCHES

Chemin G. Gastaldo

Quartier de l'Escaillon

83200 TOULON

Tél: 04 94 89 64 94

**ACQUISITION D'UN SYSTEME DE MESURE AVEC UNE**  
**SOLUTION INFORMATIQUE POUR LA GESTION DES POINTS**  
**D'APPORT VOLONTAIRE**

**BORDEREAU DE PRIX**



## BORDEREAU DE PRIX

<i>Fournitures et services du parc de sondes :</i>	Unité	PU HT
Acquisition d'une sonde et de son système de fixation pour colonne aérienne	1	160,00 €
Acquisition d'une sonde et de son système de fixation pour colonne enterrée	1	167,00 €
Acquisition d'une sonde et de son système de fixation pour colonne semi-enterrée	1	160,00 €
Installation d'une sonde sur colonne aérienne	1	68,00 €
Installation d'une sonde sur colonne enterrée	1	68,00 €
Installation d'une sonde sur colonne semi-enterrée	1	68,00 €
Mise en service d'une sonde (connexion)	1	2,00 €
Coût de fonctionnement mensuel d'une sonde (transmission)	1	3,70 €
Coût de remplacement et remise en service d'une sonde vandalisée (avec déplacement)	1	260,00 €
Coût de mise en place et en service d'une sonde sur PAV neuf (avec déplacement)	1	260,00 €
Acquisition logiciel pour optimisation des collectes (options)	1	4 690 €
	1	
<i>Fournitures et services du logicielle :</i>		
Création, installation et mise en place de la plateforme	1	7 080 €
Formation des administrateurs techniques de la plateforme (1/2 journée)	1	925,00 €
<i>Services d'abonnement annuel de la plateforme</i>		
Hébergement, abonnement annuel et maintenance de la plateforme	1	12 085,50 €
Abonnement annuel / droit d'accès individuel et nominatif à la plateforme	1	Inclus
Abonnement annuel assistance téléphonique de support	1	Inclus
<i>Autres</i>		
Intervention profil chef de projet interne (à la 1/2 journée)	1	299,00 €
Intervention profil chef de projet interne (à la journée)	1	590,00 €
Intervention profil technicien interne (à la 1/2 journée)	1	299,00 €
Intervention profil technicien interne (à la journée)	1	590,00 €

REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISE

**NUMERO**  
de la délibération  
**1526**

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

**OBJET**  
de la délibération

Autorisation au Président à  
signer le marché d'assistance  
à maîtrise d'ouvrage à  
intervenir avec le Bureau  
d'Etudes SEGIC, pour les  
travaux du quai de transfert  
de La Mole

**SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 23 MAI 2018**

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,  
régulièrement convoqué en date du 13 avril 2018 en conformité avec  
le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence  
de :

Monsieur Jean Guy di **GIORGIO**

**Présents :**

MM. Jean-Guy di **GIORGIO** - **GRANET** - **JOURDAN** -  
**DEMARLIER** - **PUVEREL** - **VITRANT** - **HASLIN** - **ALBERTINI**  
**BENEVENTI** - **PLENAT** - **LEONELLI** - **BERTOLOTTO** -

**Procurations**

**HUSSIE** Jean-Paul à di **GIORGIO** Jean-Guy

**Absents ou excusés :**

MM. **HUSSIE** - **VINCENT** - **ASTORE** - **MORISSE** - **BOUBEKER**

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc **VITRANT**

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

PAR PREFECTURE

083-258300953-20180523-1528-DE

Reçu le 25/05/2018

MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT CHARGÉ DE L'HARMONISATION DES CONDITIONS ET  
DES COÛTS DE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ  
SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

Du fait de l'adhésion de la communauté de communes Golfe de Saint Tropez au Syndicat en 2016, le S.I.T.T.O.M.A.T., conformément à sa compétence, a repris la gestion du quai de transit de La Mole.

Cet équipement vieillissant doit faire l'objet d'une mise aux normes et à ce titre, le Syndicat a retenu, par Marché A Procédure Adaptée, le bureau d'études SETEC afin de définir les travaux de réhabilitation.

La mission du bureau d'études SETEC s'arrêtera au choix de la Commission d'Appel d'Offres qui retiendra l'entreprise chargée des travaux de réhabilitation.

Il convient par ailleurs d'indiquer que la consultation relative aux travaux a été lancée par délibération n° 1501 en date du 20 décembre 2017.

Le montant estimatif des travaux avoisine 3,5 M€. Il convient de désigner l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui devra suivre les travaux de réhabilitation de cette installation, avec notamment le phasage particulier relatif à la mise en balles des ordures ménagères.

Ce bureau d'études devra également préparer les dossiers d'Appels d'Offres Ouverts afférents à la gestion et au transport des déchets à compter dudit quai de transit.

Une consultation a été organisée et la Commission d'Appel d'Offres réunie les 2 et 16 mai 2018 a classé la proposition du Bureau d'Etudes SEGIC en n° 1.

Il convient de préciser qu'à l'occasion du budget supplémentaire 2018, un montant de 250 000 € a été budgétisé à l'opération 974 au titre des immobilisations incorporelles et un montant de 3 300 000 € au titre des travaux.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Autoriser le Président à signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage intervenir avec le Bureau d'Etudes SEGIC pour les travaux du quai de transfert de La Mole conformément au bordereau des prix unitaires joint à la présente
- 3 - Dire que le Budget Supplémentaire 2018 prévoit les dépenses afférentes à l'opération 974 de la section d'investissement

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Jean-François di GIORGIO  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon



## MARCHES PUBLICS DE SERVICES



SERVICE DES MARCHES  
Chemin G. Gastaldo  
Quartier de l'Écaillon  
83200 TOULON  
Tél: 04 94 89 64 94

---

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux  
travaux de modernisation du quai de transfert de la  
Mole (83)

---

**D.P.G.F**

# Proposition SE91C

	Charge (en J)	Prix forfaitaire (€HT)
<b>Phase 1 :</b>		
Direction de l'exécution du marché de travaux (DET)	194	125 600,00
<i>Phase préparatoire</i>	38	24 800,00
<i>Phase d'exécution</i>	166	100 800,00
Ordonnancement, coordination (OPC)	84	55 200,00
Assistance aux opérations de réception (AOR)	31	20 400,00
<b>Total Phase 1 :</b>	<b>309</b>	<b>201 200,00</b>
<b>Phase 2 : (option)</b>		
Direction de l'exécution du marché de travaux (DET)	55	35 200,00
<i>Phase préparatoire</i>	11	7 200,00
<i>Phase d'exécution</i>	44	28 000,00
Ordonnancement, coordination (OPC)	24	15 200,00
Assistance aux opérations de réception (AOR)	15	9 600,00
<b>Total phase 2 (option) :</b>	<b>94</b>	<b>60 000,00</b>
Préparation consultation future exploitation	45	29 400,00
Réunion complémentaire par jour (y/c cr et déplacement)		1 000,00
Direction de l'exécution du marché de travaux (DET) : Phase d'exécution	Par semaine supplémentaire	5 000,00
Ordonnancement, coordination (OPC)	Par semaine supplémentaire	1 500,00

REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISE

**NUMERO**  
de la délibération  
**1527**

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

**OBJET**  
de la délibération

Autorisation au Président à  
signer le marché à intervenir  
avec la société CAMPENON  
BERNARD relatif aux  
travaux de réaménagement  
du quai de transfert de La  
Mole

**SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 23 MAI 2018**

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,  
régulièrement convoqué en date du 13 avril 2018 en conformité avec  
le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence  
de :

Monsieur Jean Guy di **GIORGIO**

**Présents :**

MM. Jean-Guy di **GIORGIO** – GRANET – JOURDAN –  
DEMARLIER – PUVEREL – VITRANT – HASLIN – ALBERTINI  
BENEVENTI – PLENAT – LEONELLI – BERTOLOTTO -

**Procurations**

HUSSIE Jean-Paul à di **GIORGIO** Jean-Guy

**Absents ou excusés :**

MM. HUSSIE – VINCENT – ASTORE – MORISSE – BOUBEKER

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuratation (s)	1

Monsieur Jean-Luc **VITRANT**

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

033-25330953-20180523-1527-DE  
Reçu le 25/05/2018

MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT CHARGÉ DE L'HARMONISATION DES CONDITIONS ET DES COÛTS DE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

Par délibération n° 1501 en date du 20 décembre 2017, le Comité Syndical autorisait le Président à lancer un Appel d'Offres Ouvert afférent aux travaux à intervenir sur le quai de transit de La Mole.

La Commission d'Appel d'Offres réunie les 16 et 23 mai 2018 a classé la proposition de la société CAMPENON BERNARD en n° 1.

Il convient de préciser qu'à l'occasion du budget supplémentaire 2018, un montant de 3 300 000 € a été budgétisé à l'opération 974.

Ces travaux sont prévus en deux phases :

- 1 - Travaux de Génie Civil, routiers et réception des ordures ménagères, déchetteries qui devront être terminés au 31 décembre 2018 pour permettre l'exploitation du quai de transit pour 36 000 tonnes de résidus ménagers au 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- 2 - La mise en balles fin du deuxième semestre 2019 avec déclaration d'exploitation auprès de la D.R.E.A.L. En effet, la communauté de communes Golfe de Saint Tropez a privilégié pour 2019 le garage des bennes de collecte sur le lieu de stockage des balles.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Autoriser le Président à signer le marché à intervenir avec la société CAMPENON BERNARD relatif aux travaux de réaménagement du quai de transfert de La Mole conformément au bordereau des prix unitaires joint à la présente
- 3 - Dire que le Budget Supplémentaire 2018 prévoit les dépenses afférentes à l'opération 974

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Jean-Guy di **GIORGIO**  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon





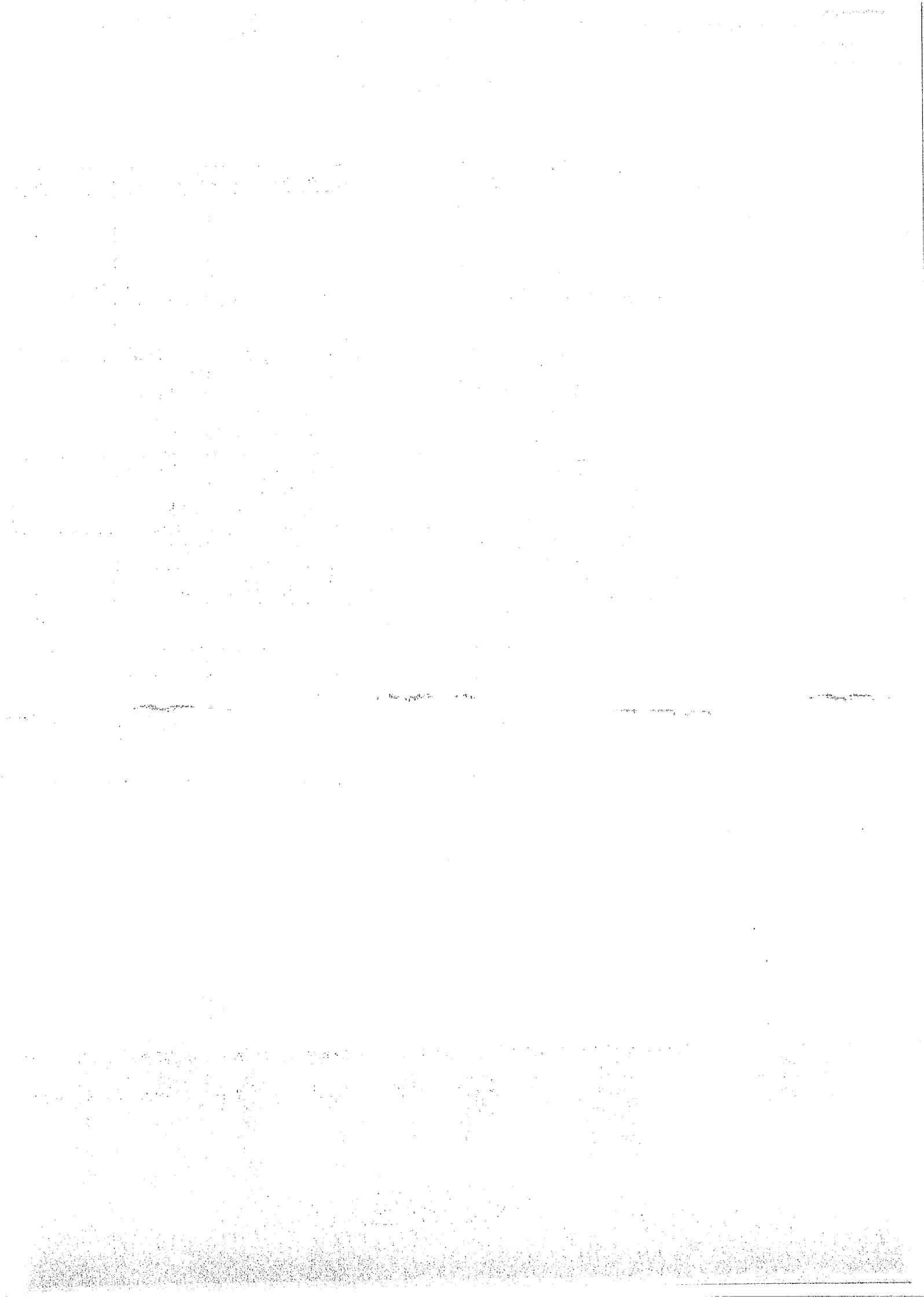
Campenon	
<b>TRANCHE FERME</b>	
Dispositions générales	187 419,62 €
Démolition	145 393,63 €
Couverture et bardage	
	705 879,90 €
	173 017,20 €
Gros-Œuvre et Fondations	
	614 122,70 €
	351 966,40 €
Voirie et réseaux divers	1 243 226,77 €
Equipements de transfert	208 732,00 €
Electricité	228 825,07 €
<b>Total tranche ferme</b>	<b>3 858 572,19 €</b>
	<b>0</b>

<b>VARIANTE</b>	
Suppression du système d'assainissement	-7 000,00 €

Total Variante

TRANCHES OPTIONNELLES	
TO1 : Fourniture d'une presse à balles	365 400,00 €
TO2 : Fourniture d'un groupe hydraulique supplémentaire	18 669,00 €
TO3 : Réalisation de travaux complémentaires de VRD	64 648,99 €
TO4 : Mise en place de désenfumage	137 404,00 €
<b>Total options</b>	<b>586 111,99 €</b>

<b>TOTAL avec options - variante</b>	<b>4 437 684,18 €</b>
--------------------------------------	-----------------------



REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISENUMERO  
de la délibération  
1528EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICALOBJET  
de la délibération

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 23 MAI 2018

Autorisation au Président à  
signer le Marché A  
Procédure Adaptée à  
intervenir avec Bureau  
d'Etudes SETEC pour  
l'étude de faisabilité relative  
à la construction et  
l'exploitation de l'unité de tri  
de la collecte sélective du  
S.I.T.T.O.M.A.T.

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,  
régulièrement convoqué en date du 13 avril 2018 en conformité avec  
le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence  
de :

Monsieur Jean Guy di GIORGIO

Présents :

MM. Jean-Guy di GIORGIO – GRANET – JOURDAN –  
DEMARLIER – PUVEREL – VITRANT – HASLIN – ALBERTINI  
BENEVENTI – PLENAT – LEONELLI – BERTOLOTTO -

Procurations

HUSSIE Jean-Paul à di GIORGIO Jean-Guy

Absents ou excusés :

MM. HUSSIE – VINCENT – ASTORE – MORISSE – BOUBEKER

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc VITRANT

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DES MARCHÉS DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

Dans le cadre de la loi de transition énergétique d'août 2015, mais également au titre des obligations qui seront imposables au S.I.T.T.O.M.A.T. dans le cadre du futur schéma régional de gestion des résidus ménagers, la collecte sélective devra être modifiée et notamment être en conformité au niveau de la collecte et du tri de l'ensemble des plastiques.

Ainsi, le Syndicat a postulé dans le cadre du projet LIFE avec la Région P.A.C.A. pour bénéficier d'une subvention européenne. Cette proposition a été retenue. Ainsi le S.I.T.T.O.M.A.T. bénéficiera d'une subvention dont le montant viendra minorer l'autofinancement du Syndicat.

Une consultation a été lancée et la Commission d'Appel d'Offres réunie les 11 avril et 2 mai 2018 a classé la proposition du Bureau d'Etudes SETEC en n° 1.

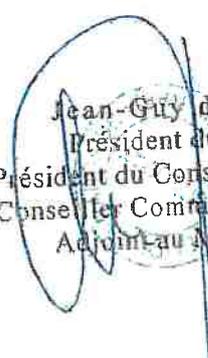
Il s'agit d'un Marché A Procédure Adaptée mais au vu de l'importance du dossier, le Président a souhaité que ce marché soit examiné en Commission d'Appel d'Offres et validé en Comité Syndical.

Il convient de préciser qu'à l'occasion du budget supplémentaire 2018, un montant de 200 000 € a été budgétisé au niveau des immobilisations incorporelles à l'opération 975.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Autoriser le Président à signer le Marché A Procédure Adaptée à intervenir avec le Bureau d'Etudes SETEC pour l'étude de faisabilité relative à la construction et l'exploitation de l'unité de tri de la collecte sélective du S.I.T.T.O.M.A.T. conformément au Bordereau des Prix Unitaires joint à la présente.
- 3 - Dire que le Budget Supplémentaire 2018 prévoit les dépenses afférentes à l'opération 975

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

  
Jean-Guy di GIORGIO  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE



SERVICE DES MARCHES

Chemin G. Gastaldo

Quartier de l'Escallon

83200 TOULON

Tél: 04 94 89 64 94

---

ETUDE DE FAISABILITE RELATIVE A LA  
CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE L'UNITE  
DE TRI DE LA COLLECTE SELECTIVE DU  
SITTO MAT

---

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Désignation des éléments de Mission	Charge en jour prévue	Prix € HT
Réalisation du diagnostic de l'existant et prospective		
- Diagnostic de l'existant (y compris réunion de lancement)	7	5 270,00
- Projection des tonnages et état des projets et capacités futures de traitement sur le périmètre du SITTMAT et des collectivités proches. (y compris réunion de validation).	7	5 270,00
- Définitions des techniques de traitement et de valorisation de la collecte sélective et proposition de scénarios (y compris réunion de pilotage).	7	6 220,00
Etude de deux scénarios	28	21 240,00
Contraintes des scénarios par rapport aux surfaces disponibles	20,5	12 740,00

TOTAL

50 740,00

- Demi-journée supplémentaire de mission y compris frais de déplacement : 500 € HT

- Journée supplémentaire de mission y compris frais de déplacement : 950 € HT

## OPTIONS

	Charge en jour prévu	Prix € HT
Option 1 : Assistance à la validation du choix du terrain	11	8 150,00
Option 2 : Assistance à la recherche et la validation du choix du terrain	15	11 030,00
Option 3 : Tri des encombrants	17	13 390,00
Option 4 : Modes de passation des contrats et montages juridiques	19	16 610,00

Olivier Crépon  
Directeur Général

A Lyon le 30/03/2018



SETEC ENERGIE ENVIRONNEMENT  
Immeuble Central Seine  
42-52 Quai de la Rapée  
CS 71230  
75583 PARIS Cedex 12  
Siret: 330 727 264 00120

1950

1951

1952

REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISENUMERO  
de la délibération  
1529EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICALOBJET  
de la délibérationAutorisation au Président à  
signer la demande de  
subvention auprès de  
l'ADEME pour l'étude de  
faisabilité du futur centre de  
tri

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 23 MAI 2018

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,  
régulièrement convoqué en date du 13 avril 2018 en conformité avec  
le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence  
de :

Monsieur Jean Guy di GIORGIO

Présents :

MM. Jean-Guy di GIORGIO - GRANET - JOURDAN -  
DEMARLIER - PUVEREL - VITRANT - HASLIN - ALBERTINI  
BENEVENTI - PLENAT - LEONELLI - BERTOLOTTO -

Procurations

HUSSIE Jean-Paul à di GIORGIO Jean-Guy

Absents ou excusés :

MM. HUSSIE - VINCENT - ASTORE - MORISSE - BOUBEKER

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc VITRANT

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

083-256300953-20180523-1529-DE

Reçu le 25/05/2018

~~MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT~~ CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DONNE  
LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

Dans le cadre de l'étude de faisabilité du futur centre de tri, le S.I.T.T.O.M.A.T. souhaite déposer  
un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME.

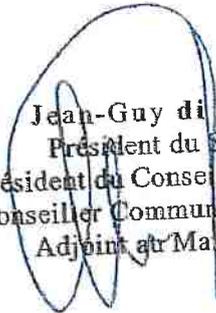
Le Budget Prévisionnel est de 100 000 € décomposé comme suit :

60 000 €	subvention ADEME
10 000 €	Subvention européenne Life
30 000 €	Autofinancement

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention d'un montant de  
60 000 € auprès de l'ADEME

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

  
Jean-Guy di **GIORGIO**  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISE**

**NUMERO**  
de la délibération  
**1530**

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

**OBJET**  
de la délibération

**SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 23 MAI 2018**

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Autorisation au Président à  
lancer un appel d'offres  
ouvert relatif à la gestion et  
au transport des ordures  
ménagères en provenance  
de l'Almanarre à Hyères

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,  
régulièrement convoqué en date du 13 avril 2018 en conformité avec  
le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence  
de :

Monsieur Jean Guy di **GIORGIO**

**Présents :**

MM. Jean-Guy di **GIORGIO** - **GRANET** - **JOURDAN** -  
**DEMARLIER** - **PUVEREL** - **VITRANT** - **HASLIN** - **ALBERTINI**  
**BENEVENTI** - **PLENAT** - **LEONELLI** - **BERTOLOTTO** -

**Procurations**

**HUSSIE** Jean-Paul à di **GIORGIO** Jean-Guy

**Absents ou excusés :**

MM. **HUSSIE** - **VINCENT** - **ASTORE** - **MORISSE** - **BOUBEKER**

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc **VITRANT**

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

Par délibération n° 1329 en date du 25 juin 2014, le Comité Syndical autorisait le Président à signer les marchés à intervenir pour la gestion du quai de transfert de l'Almanarre à Hyères ainsi que le transport des ordures ménagères vers l'Unité de Valorisation Energétique de Toulon ou le CSDU de Pierrefeu.

Ces marchés arrivant à terme il convient de relancer les consultations afférentes.

Il convient de préciser qu'il s'agit de marchés de prestations de services d'une durée maximale de quatre ans.

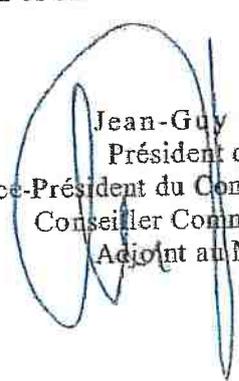
Par ailleurs, le quai de transfert de l'Almanarre ayant été mis aux normes, les conditions d'exploitation ont légèrement été modifiées pour tenir compte notamment de la mise en place des deux quais de déverse ainsi que de la surveillance vidéo et de la mise en œuvre de piézomètres.

De même le marché de transport est également modifié puisque les deux trémies de rechargement ont été mises en œuvre, qu'aucune ordures ménagère n'est déversée sur la dalle et qu'en conséquence des remorques doivent être mises en place sous chacune des trémies.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Adopter le Dossier de Consultation des Entreprises
- 3 - Autoriser le Président à lancer un appel d'offres ouvert afférent ouvert relatif à la gestion et au transport des ordures ménagères en provenance de l'Almanarre à Hyères

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

  
Jean-Guy di GIORGIO  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
 DE L'AIRE TOULONNAISE

**NUMERO**  
 de la délibération  
**1531**

**EXTRAIT**  
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU COMITE SYNDICAL

**OBJET**  
 de la délibération

**SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 23 MAI 2018**

Rapports des points 17 & 18  
 de la délibération 1505 du 20  
 décembre 2017

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances, régulièrement convoqué en date du 13 avril 2018 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean Guy di **GIORGIO**

**Présents :**

MM. Jean-Guy di **GIORGIO** - **GRANET** - **JOURDAN** -  
**DEMARLIER** - **PUVEREL** - **VITRANT** - **HASLIN** - **ALBERTINI**  
**BENEVENTI** - **PLENAT** - **LEONELLI** - **BERTOLOTTO** -

**Procurations**

HUSSIE Jean-Paul à di **GIORGIO** Jean-Guy

**Absents ou excusés :**

MM. **HUSSIE** - **VINCENT** - **ASTORE** - **MORISSE** - **BOUBEKER**

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc **VITRANT**

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

A cours du deuxième semestre 2017, le Syndicat a lancé un Appel d'Offres Ouvert afférent au traitement des produits reçus sur les déchetteries de son territoire géographique.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'était réunie le 20 décembre 2017, avant le Comité Syndical du même jour, avait retenu, pour les lots 20 et 21 « Huiles de vidange mécaniques de l'aire géographique du S.I.T.T.O.M.A.T. » et du Golfe de Saint Tropez, la société SEVIA.

Le Comité Syndical avait décidé d'attribuer ces deux lots à cette Société.

Or, au cours du premier trimestre 2018, la société CHIMIREC a pris rendez-vous avec l'administration du Syndicat pour lui rappeler qu'elle avait déposé une offre pour chacun de ces deux lots et a fourni l'attestation de remise de son offre.

L'administration n'a pas présenté à la Commission d'Appel d'Offres l'offre de la société CHIMIREC car le dossier a été égaré. Celle-ci a présenté le reçu qui lui a été remis lors de la remise de son offre et en conséquence il convient d'arrêter la procédure afin d'éviter un contentieux.

Par ailleurs, la société SEVIA, bien que retenue, n'a pas été attributaire de ces deux marchés car elle n'avait pas encore pris contact avec le Syndicat.

Le S.I.T.T.O.M.A.T. l'a informée que la procédure était arrêtée et qu'une nouvelle consultation aurait lieu.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 avril 2018, a décidé du retrait de sa proposition du 20 décembre 2017 afin d'éviter un contentieux qui serait défavorable au S.I.T.T.O.M.A.T. Le procès-verbal de ladite commission est joint à la présente.

Le comité syndical doit également procéder au rapport de sa décision dans un premier temps et dans un deuxième temps de lancer une nouvelle consultation pour le pompage et le traitement des huiles de vidange mécaniques, et ce conformément au principe de parallélisme des formes du droit administratif.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Rapporter les points 17 et 18 de la délibération 1505 du 20 décembre 2017
- 3 - Dire qu'un Marché A Procédure Adaptée sera organisé pour la récupération des huiles de vidange mécaniques en deux lots sur la communauté de communes Golfe de Saint Tropez et l'aire géographique du S.I.T.T.O.M.A.T. dont la durée sera ajustée avec les autres marchés de traitement des déchets

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Jean-Guy di **GIORGIO**  
Président du SITTOMAT

Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI  
Direction des Affaires JuridiquesMARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES  
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

OUV4

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise  
Chemin Gaëtan Gastaldo  
83200 TOULONTéléphone 04.94.89.64.94  
Télécopie 04.94.22.37.30  
Mail [sittomat@wanadoo.fr](mailto:sittomat@wanadoo.fr)**B - Objet de la consultation.****Traitement des produits reçus en déchetterie****LOT FERRAILLE****LOT HUILE MECANIQUE****C - Déroulement de la consultation.** Publicité : JOUE, BOAMP, Journal VAR MATIN, ainsi que site internet et plateforme de dématérialisation Date et heure limites de réception des candidatures et des offres : Nombre de candidats admis à présenter une offre fixé dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation (cas où le nombre de candidats admis à présenter une offre a été fixé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice) : (Cocher la ou les cases correspondantes.) Nombre minimum : Nombre maximum :**D - Composition de la commission d'appel d'offres.**Lors de sa réunion en date du 15 novembre 2017 à 8h30  
la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

**D1 - Membres à voix délibérative :**

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
M. Albertini	Président suppléant	T
M. Vitrant	Membre	T
M. Boubeker	Membre	T
M. Granet	Membre	T
M. Michel	Membre	S
M Demarlier	Membre	T

**D2 - Membres à voix consultative :**

Nom et prénom	Qualité
M. Fogacci Jean François	Directeur Général
M. Ollagnier Michel	Ingénieur
Madame Prats	DDCCRF
M. Blanc	TPM
M. Poulet	Technicien SITTOMAT
M. Castel	Technicien SITTOMAT

**E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.****Le quorum est atteint :**

(Cocher la case correspondante.)

NON OUI **La commission d'appel d'offres**

(Cocher la case correspondante.)

 peut ne peut pas

valablement délibérer.

LOT 20 et 21 : La CAO annule la Décision d'attribution de la commission réunie le 20 décembre 2017 attribuant le marché à la société SEVIA. Pour une raison inexpliquée, l'offre de la société Chimirec n'a pu être analysée par la CAO. Le marché est déclaré sans suite et sera relancé ultérieurement sous forme de marché à procédure adaptée.

Lot Ferrailles secteur CCGST :

La CAO du 20 décembre a décidé d'attribuer le marché à la société FRR. La société Michelot, entreprise sortante a intenté un recours par le biais du référé précontractuel. Le Tribunal Administratif de Toulon a annulé la procédure et laissé le SITTOMAT le choix de rejurer les offres au stade de l'analyse ou de relancer un marché. La CAO décide de relancer un marché sous forme de procédure adaptée.

Nom et prénom	Signature
M. di Giorgio Jean Guy <b>ALEZARTINI</b>	Président
M. Vitrant	Membre
M. Boubeker	Membre
M. Granet	Membre
M. Michel	Membre
M Demartier	Membre

H - Observations des membres de la commission d'appel d'offres.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
 DE L'AIRE TOULONNAISE

**NUMERO**  
de la délibération  
**1532**

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

**OBJET**  
de la délibération

Autorisation au Président à  
signer l'avenant à intervenir  
avec la société ALANN  
MARK'S

**SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 23 MAI 2018**

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances, régulièrement convoqué en date du 13 avril 2018 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean Guy di **GIORGIO**

**Présents :**

MM. Jean-Guy di **GIORGIO** - **GRANET** - **JOURDAN** -  
**DEMARLIER** - **PUVEREL** - **VITRANT** - **HASLIN** - **ALBERTINI**  
**BENEVENTI** - **PLENAT** - **LEONELLI** - **BERTOLOTTO** -

**Procurations**

**HUSSIE** Jean-Paul à di **GIORGIO** Jean-Guy

**Absents ou excusés :**

MM. **HUSSIE** - **VINCENT** - **ASTORE** - **MORISSE** - **BOUBEKER**

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc **VITRANT**

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

083-253300953-20180523-1532-DE

Reçu le 25/05/2018

MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT CHARGÉ DE LA COLLECTE SELECTIVE DONNE  
LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

Par délibération n° 1426 en date du 11 mai 2016, le Comité Syndical autorisait le Président à signer le marché à intervenir avec la société ALANN MARK'S pour les objets publicitaires de la collecte sélective.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un bordereau des prix unitaires. Ce marché doit être régulièrement mis à jour et aujourd'hui il vous est proposé de modifier le Bordereau des Prix Unitaires en rajoutant un certain nombre d'éléments joints au B.P.U. et joints en annexe, mais en supprimant d'autres éléments qui ne sont plus utilisés.

Il convient de préciser que le montant du marché reste identique à l'original.

Cet avenant ne prévoyant pas d'augmentation des bons de commande, a reçu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 16 mai 2018.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1- Adopter l'exposé qui précède
- 2- Autoriser le Président à signer l'avenant à intervenir avec la société ALANN MARK'S pour modifier le Bordereau des Prix Unitaires sans changer la valeur du marché

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

  
Jean-Guy di **GIORGIO**  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon





AVENANT MARCHE DE COMMUNICATION LOT 3 OBJET PUBLICITAIRES

La Commission d'appel dûment réunie le mercredi 16 mai 2018 à 9H00 a donné un avis favorable à la passation d'un avenant avec la société ALLAN MARKS dans le cadre de l'appel d'offre relatif au marché de communication LOT 3 objets publicitaires.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un bordereau des prix unitaires.

Ce marché doit être régulièrement mis à jour et aujourd'hui il convient de modifier le Bordereau des Prix Unitaires en rajoutant un certain nombre d'éléments joints au B.P.U. mais en supprimant d'autres éléments non utilisés.

Cet avenant n'a aucune incidence financière.

*[Handwritten signatures and stamps]*

*[Circular stamp: PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS - SITTOMAT - 93000 TROUVILLE (FRANCE)]*

*[Signature: P. Pres]*

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

2018-722

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise  
Chemin Gaëtan Gastaldo  
83200 TOULON

Téléphone 04.94.89.64.94  
Télécopie 04.94.22.37.30  
Mail sittomat@wanadoo.fr

B - Identification du titulaire du marché public

ALAN MARKS

C - Objet du marché public

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Appel d'offre relatif à la communication

LOT3 : Objets publicitaires

Date de la notification du marché public : 18 mai 2016

Durée d'exécution du marché public : un an renouvelable trois fois.

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

\* Taux de la TVA : .....

\* Montant HT : ..... Se reporter au Bordereau des Prix Unitaires

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un bordereau des prix unitaires.

Ce marché doit être régulièrement mis à jour et aujourd'hui il convient de modifier le Bordereau des Prix Unitaires en rajoutant un certain nombre d'éléments joints au B.P.U. mais en supprimant d'autres éléments non utilisés. (document joint au présent avenant)

En effet, La campagne éco-été du SITTOMAT fête sa quinzième année. Afin de valoriser le tri des emballages ménagers recyclables pendant l'été, une tournée des ambassadeurs du tri est prévue le long des plages de notre territoire. Le syndicat offre aux touristes et administrés quelques cadeaux publicitaires qu'il conviendrait d'actualiser.

Pour cela, il faudrait ajouter au bordereau de prix les objets publicitaires suivants :

- Jeu de deux raquettes en bois avec balle.

D'autre part, le SITTOMAT communique de plus en plus sur la réduction des déchets. Afin que les cadeaux publicitaires puissent tendre de plus en plus vers cet objectif, il conviendrait d'ajouter au bordereau de prix les produits suivants :

- Sac isotherme,
- Sac en tissu avec lien,
- Gourde,
- Mugs.

Ces produits permettant dans leur utilisation par des particulier de minorer la production de déchets.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public:  
 (Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Cet avenant n'a aucune incidence financière.

**E - Signature du titulaire du marché public.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Alann Mark's Diffusion 140 Boulevard Victor Hugo, 92110, Cligny, F. Numéro national d'identification : 3927447700013. Téléphone : (+33) 1 47 30 08 88 Fax : (+33) 1 47 30 39 26 Courriel : v.jouv@alann-marks.com		

**F - Signature du pouvoir adjudicateur**

Pour l'Etat et ses établissements :  
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... le .....

Signature

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

 En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

 En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

 En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

## BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Lot n° 3 Objets publicitaires

Postes inutilisésConception et réalisation de tee-shirts bio 14 ans/sérigraphie quadri recto

Fabrication	Tranche de	50	316,50 €
(Sérigraphie quadri recto en coton biologique)	Tranche de	100	584,00 €
	Tranche de	1 000	4 560,00 €

Jeux des 7 familles adapté Tri

Quadri Recto/Verso	Les	500	2 270,00 €
Conditionnement sous cellophane	Les	1 000	2 650,00 €
Etui carton avec marquage quadri recto/verso	Les	1 000 +	3 520,00 €
	Les	5 000	5 900,00 €

Jeux de cartes (32)

Quadri Recto/Verso	Les	500	1 260,00 €
Conditionnement sous cellophane	Les	1 000	1 770,00 €
Etui carton avec marquage quadri recto/verso	Les	1 000 +	1 900,00 €
	Les	5 000	5 950,00 €

Fourniture de pare-soleil en polyéthylène avec élastique de maintien

Fabrication (marquage 1 couleur)	Tranche de	1 000	2 230,00 €
----------------------------------	------------	-------	------------

Tablier « caviste »

En coton, avec une bavette et une poche sur le devant			
Dimension environ 75 x 71 cm	Les	100	635,00 €
Le logo est sérigraphié	Les	500	2 370,00 €

Fournitures d'arbres de Noël en carton

	Les	1 000	1 830,00 €
	Les	1 000 +	3 000,00 €

AR PREFECTURE

083-258300953-20180523-1532-DE  
Reçu le 25/05/2018

BORDUREAU DES PRIX UNITAIRES

Lot n° 3 Objets publicitaires

Postes en remplacement

Gourde :

Gourde. PP et PS. Capacité : 600 ml. Ø 67 x 245 mm  
Marquage 1 couleur  
Dimensions maxi de marquage = 100 x 100 mm  
Pour 1 000 pcs PU HT : 2,67 €  
Pour 3 000 pcs PU HT : 2,48 €  
Pour 5 000 pcs PU HT : 2,34 €

Sac isotherme :

Sac isotherme. 600D. Capacité : 6 canettes de 0,33 L. 200 x 140 x 125 mm  
Dimensions maxi de marquage = 140 x 60 mm  
Marquage 1 couleur sur le devant ou sur le dessus du sac  
Pour 1 000 pcs PU HT : 2,15 €  
Pour 3 000 pcs PU HT : 1,84 €  
Pour 5 000 pcs PU HT : 1,80 €

Sac en tissu petit format avec lien pour acheter en vrac en coton organique :

Sac avec cordon en coton organique  
Dimensions produit : 25 x 32 cm (existe en taille 14 x 22 cm)  
Dimensions maxi de marquage = 20 x 20 mm  
Marquage 1 couleur  
Pour 1 000 pcs PU HT : 2,15 €  
Pour 3 000 pcs PU HT : 1,78 €  
Pour 5 000 pcs PU HT : 1,65 €

Raquettes :

Raquettes de plage. MDF. Balle incluse. Ø190 x 330 x 5 mm  
Dimensions maxi de marquage = 100 x 60 mm  
Marquage 1 couleur sur chaque raquette  
Pour 1 000 pcs PU HT : 2,10 €  
Pour 3 000 pcs PU HT : 2,00 €  
Pour 5 000 pcs PU HT : 1,86 €

Eventail :

Eventail rond en polyester 190T pliable dans son étui. Cordon de sécurité inclus.  
Dimensions maxi de marquage = 40 x 30 mm  
Marquage 1 couleur sur l'étui  
Pour 1 000 pcs PU HT : 0,99 €  
Pour 3 000 pcs PU HT : 0,90 €  
Pour 5 000 pcs PU HT : 0,86 €

Mugs :

Volume 30 cl  
Dimensions produit : 93 mm diamètre 80 mm  
Dimensions maxi de marquage : 70 x 180 mm  
Marquage 1 couleur  
Pour 1 000 pcs PU HT : 3,30 €  
Pour 3 000 pcs PU HT : 2,70 €  
Pour 5 000 pcs PU HT : 2,50 €  
Possibilité d'avoir une boîte individuelle en carton avec supplément = 0,55 € HT/pc

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
 DE L'AIRE TOULONNAISE**

**NUMERO**  
de la délibération  
**1533**

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

**OBJET**  
de la délibération

Autorisation au Président à  
signer la convention-cadre  
« Missions optionnelles  
Centre de Gestion 83 »

**SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 23 MAI 2018**

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances, régulièrement convoqué en date du 13 avril 2018 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean Guy di **GIORGIO**

**Présents :**

MM. Jean-Guy di **GIORGIO** - **GRANET** - **JOURDAN** -  
**DEMARLIER** - **PUVEREL** - **VITRANT** - **HASLIN** - **ALBERTINI**  
**BENEVENTI** - **PLENAT** - **LEONELLI** - **BERTOLOTTO** -

**Procurations**

**HUSSIE** Jean-Paul à di **GIORGIO** Jean-Guy

**Absents ou excusés :**

MM. **HUSSIE** - **VINCENT** - **ASTORE** - **MORISSE** - **BOUBEKER**

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc **VITRANT**

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

083-258300953-20180523-1533-DE  
Reçu le 25/05/2018

MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DONNE  
LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

Le Centre de Gestion du Var, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, a développé au service de ses collectivités territoriales partenaires des prestations facultatives.

Ces prestations sont actuellement les suivantes :

- ✓ Conseil en Hygiène et Sécurité
- ✓ Mission d'Inspection
- ✓ Archives
- ✓ Conseil statutaire aux collectivités
- ✓ Conseil en rémunération, paie à façon
- ✓ Documentation et Annales
- ✓ Assurance statutaire

Et plus particulièrement pour le pôle « Conseil et Emploi Territorial », le service remplacement, le conseil en recrutement, auquel il convient d'adjoindre à présent « le Conseil en organisation ».

Le Centre de Gestion du Var propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, à cette nouvelle mission dite de « Conseil en organisation ».

Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à cette prestation pour l'année en cours.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Autoriser le Président à signer la convention-cadre « Missions optionnelles » du CDG 83 jointe à la présente.
- 2 - Dire que la dépense est prévue à la ligne 6226 du budget de fonctionnement du Syndicat

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Jean-Guy di GIORGIO  
Président du SII TOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon



## Missions facultatives

## Convention Cadre

Adresse postale : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU VAR CS 70576 TOULON CEDEX 9  
Adresse physique : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU VAR,  
860 Avenue des Avocats 83260 LA CRAU 04 94 00 09 20 - [emploipublic@cdg83.fr](mailto:emploipublic@cdg83.fr)

**II- CONDITIONS D'INTERVENTION****Article 1 : Définition de la prestation**

La Collectivité confie au CDG 83 compte tenu de son expertise, la mission « conseil en organisation ».

D'un commun accord, l'intervention pourra être modifiée pour s'adapter à la demande de la Collectivité.

**Article 2 : Conditions de réalisation de la prestation****2.1 - Principes généraux**

La réalisation par le Centre de Gestion de la prestation mentionnée dans la partie I est conditionnée par une demande expresse de l'autorité territoriale. (Cf formulaire de demande) Cette disposition n'est pas applicable aux demandes ayant fait l'objet d'un accord préalable, d'une convention ou d'un devis à la date d'entrée en vigueur de la présente convention.

Le CDG 83 s'engage à respecter les droits et obligations de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983.

Toutefois, la Collectivité autorise le CDG 83 à transmettre, dans le cadre restreint du réseau des consultants C.D.G., des informations sur cette mission sous la réserve que l'identité de la Collectivité et tout élément permettant d'identifier celle-ci ou son personnel aient été préalablement supprimés.

**2.2 - Moyens requis**

La Collectivité s'engage à fournir toutes les informations susceptibles d'éclairer la démarche d'assistance en matière des ressources humaines du CDG 83.

**Article 3 : Dispositions financières**

Les dispositions financières suivantes sont uniquement applicables à la mission « conseil en organisation » :

**Mise en place :**

- . Gratuit pour les collectivités affiliées
- . 200 € par jour pour les collectivités non affiliées)

Interview : 200 € par jour et par agent du CDG

Synthèse et conception d'outils RH : 200 € par jour

Restitution : 150 € par jour et par agent du CDG

Suivi de mission : 200 € par jour et par agent du CDG

+ Sur, demandé de la collectivité : Expertise externe (devis)

En contrepartie de la mission effectuée par le CDG 83, et sur la base des tarifs fixés annuellement par le Conseil d'administration, le CDG 83 facturera, conformément aux bons de commandes établis et signés par les deux parties, la prestation réalisée. La facturation interviendra après service fait. Les tarifs des prestations pour l'année en cours figurent dans la délibération **2017-28** du CDG83.

**Article 4 : Responsabilité**

Le Centre de Gestion s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile destinée à couvrir les dommages pouvant être éventuellement causés par ses préposés dans l'exercice de leurs missions ou prestations.

**III- RESILIATION, MODIFICATION ET DENONCIATION DE LA CONVENTION**

**Article 5 : Modification**

- 1°- Modification des dispositions législatives et réglementaires régissant le fonctionnement, les missions des Centres de Gestion et leurs relations avec les collectivités territoriales.
- 2°- Création de nouvelles missions ou prestations par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.
- 3°- Modification des modalités de fonctionnement d'une mission ou prestation optionnelle par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

**Article 6 : Dénonciation**

Si l'une des parties souhaite dénoncer la présente convention, elle devra en aviser l'autre partie, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La dénonciation prendra effet 8 jours après la réception de cette lettre sauf dispositions spécifiques figurant dans les conditions particulières annexées à la présente convention.

Dans le cas où la dénonciation intervient à la demande de la Collectivité, celle-ci s'engage à verser le montant correspondant aux prestations effectuées par le CDG 83.

**IV- LITIGES**

**Article 7 : Litiges**

Les deux parties déclarent élire domicile à leur siège respectif et s'en remettre au tribunal administratif de TOULON pour le règlement de tous litiges éventuels.

Fait à LA CRAU, le .....

*en deux exemplaires originaux*

**Le Président du CDG 83,**

**Le Président du S.I.T.T.O.M.A.T.**

**Claude PONZO**

Maire de Besse-Sur-Issole  
 Vice-président de la C.C.C.V.

**Monsieur Jean-Guy DI GORGIO**

Adresse postale : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU VAR CS 70576 TOULON CEDEX 9  
 Adresse physique : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU VAR,  
 860 Avenue des Avocats 83260 LA CRAU 04 94 00 09 20 - [emploipublic@cdg83.fr](mailto:emploipublic@cdg83.fr)

**POLE CONSEIL ET EMPLOI TERRITORIAL**

Frédéric PIEROPAN, adjoint au directeur  
 Djamila ADJINA, adjointe au chef de pôle.  
[emploipublic@cdg83.fr](mailto:emploipublic@cdg83.fr) 04 94 00 09 46

**Annexe 1 :**

Prévisionnel prestation assistance et conseil en organisation

Collectivité : SITTOMAT - TOULON Année 2018

Type d'intervention	Nombre	Coût
<b>CONSEIL EN ORGANISATION</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Entretiens individuels pour 9 agents titulaires, identification des domaines de compétences individuels, établissement de grille de compétences,</li> <li>☒ Mise à disposition d'outils de gestion des ressources humaines : fiches de postes, plan de formation.</li> </ul>	<p>2 jours d'entretiens individuels pour 9 agents. 2 Agents CDG83</p> <p>2 Jours élaboration fiches de postes pour 9 agents. 1 agent du CDG 83.</p>	<p><b>800 €</b></p> <p><b>400 €</b></p>
Analyse, traitement et élaboration d'une synthèse.	<p>2 Jours élaboration synthèse des entretiens 1 agent 1 Jour élaboration Plan de Formation. 1 Agent CDG 83.</p>	<p><b>400 €</b></p> <p><b>200 €</b></p>
	Restitution des travaux : 1 agent du CDG 83	<b>150 €</b>
	<b>Coût Total TTC</b>	<b>1 950 €</b>
<p><b>Bon pour accord, le</b></p> <p><b>Pour le SITTOMAT</b> Le président,</p> <p><b>Jean-Guy DIGORGIO</b></p>		

Adresse postale : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAR  
 CS 70576 TOULON CEDEX 9

Adresse physique : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAR,  
 860 Avenue des Avocats 83260 LA CRAU 04 94 00 09 20 – [emploipublic@cdg83.fr](mailto:emploipublic@cdg83.fr)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISENUMERO  
de la délibération  
1534EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICALOBJET  
de la délibération

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 27 JUIN 2018

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Adoption du rapport annuel  
sur le prix et la qualité du  
service public d'élimination  
des déchets  
Année 2017Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,  
régulièrement convoqué en date 24 mai 2018 en conformité avec le  
Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean Guy di GIORGIO

Présents :

MM. Jean-Guy di GIORGIO - ASTORE - HASLIN - ALBERTINI -  
VITRANT - BOUBEKER - PUVEREL - GRANET - MICHEL -  
HUSSIE - JOURDAN - PLENAT -

Procurations

VINCENT Gilles à ALBERTINI Thierry

Absents ou excusés

MM. BENEVENTI - VINCENT - MORISSE - BERTOLOTTO -  
LEONELLI

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc VITRANT

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

033-258300953-20180627-1534-DE

Reçu le 28/06/2018

MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DONNE  
LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 13 juin 2018, a donné un avis favorable au dossier qui vous est proposé.

Je vous rappelle que le S.I.T.T.O.M.A.T. n'exerce comme compétence qu'une partie du service public d'élimination des déchets, à savoir le traitement des ordures ménagères et par convention la collecte sélective en apport volontaire.

En effet, la collecte des ordures ménagères n'a pas été transférée au S.I.T.T.O.M.A.T., elle est de la compétence des Etablissements publics de coopération intercommunale membres du Syndicat, à savoir Métropole Toulon Provence Méditerranée, Communauté d'Agglomération Sud-Sainte Baume, Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau et Communauté de Communes Golfe de Saint Tropez.

En conséquence, ces intercommunalités devront compléter le présent rapport de la partie concernant le service de la collecte des ordures ménagères et déchets ménagers assimilés.

Conformément à la réglementation, ce rapport sera transmis à l'ensemble des membres du S.I.T.T.O.M.A.T. et aux maires des villes de l'aire géographique du Syndicat.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Adopter le rapport 2017 qui vous est présenté et joint en annexe

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Jean-Guy di GIORGIO  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
 DE L'AIRES TOULONNAISE

**NUMERO**  
 de la délibération  
**1535**

**EXTRAIT**  
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU COMITE SYNDICAL

**OBJET**  
 de la délibération

**SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 27 JUIN 2018**

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Autorisation au Président à  
 signer les avenants à  
 intervenir aux marchés de  
 transport et de gestion des  
 résidus ménagers à compter  
 du quai de transfert de  
 l'Almanarre à Hyères

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,  
 régulièrement convoqué en date 24 mai 2018 en conformité avec le  
 Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean Guy di **GIORGIO**

**Présents :**

MM. Jean-Guy di **GIORGIO** – **ASTORE** – **HASLIN** – **ALBERTINI** –  
**VITRANT** – **BOUBEKER** – **PUVEREL** – **GRANET** – **MICHEL** –  
**HUSSIE** – **JOURDAN** – **PLENAT** -

**Procurations**

VINCENT Gilles à ALBERTINI Thierry

**Absents ou excusés**

MM. **BENEVENTI** – **VINCENT** – **MORISSE** – **BERTOLOTTO** –  
**LEONELLI**

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc **VITRANT**  
 Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT CHARGÉ DES MARCHÉS DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 13 juin 2018, a donné un avis favorable au dossier qui vous est proposé.

Par délibération n° 1329 en date du 25 juin 2014, le Comité Syndical autorisait le Président à signer les marchés à intervenir avec la société Véolia au titre de la gestion du quai de transfert de l'Almanarre et avec la société Pasini pour le transport des ordures ménagères. Ces marchés prennent fin au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Par délibération n° 1530 en date du 23 mai 2018, le Comité Syndical autorisait le Président à lancer un Appel d'Offres Ouvert afin de choisir les nouveaux titulaires desdits marchés.

Or, à l'occasion des visites prévues par le cahier des charges, un certain nombre de candidats ont fait connaître au Syndicat la difficulté qu'ils rencontraient de mettre en œuvre ces marchés au 1<sup>er</sup> juillet 2018, notamment en ce qui concerne la reprise du personnel et la mise à disposition des véhicules.

Aussi, je vous propose de passer un avenant pour chacun des marchés, décalant ainsi leur mise en service du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Aucune autre clause du Dossier de Consultation des Entreprises n'est modifiée.

Ce décalage de trois mois représente une hausse d'environ 6% sur les quarante huit mois d'origine des marchés.

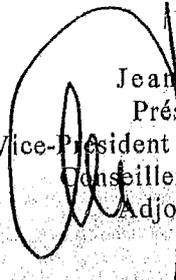
La Commission d'Appel d'Offres se réunira le 20 juin 2018 et donnera son avis sur le sujet.

Ainsi, la concurrence sera accrue, et ce dans l'intérêt du Syndicat.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Autoriser le Président à signer les avenants à intervenir avec la Société Véolia au titre de la gestion du quai de transfert de l'Almanarre et avec la société Pasini pour le transport des ordures ménagères pour décaler la date de mise en œuvre de ces marchés du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 1<sup>er</sup> octobre 2018.
- 3 - Dire que les dépenses afférentes à cet avenant sont prévues à la ligne 611 du Budget de Fonctionnement du Syndicat

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

  
Jean-Guy di **GIORGIO**  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N° 2

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise  
Chemin Gaëtan Gastaldo Monsieur Le Président  
83200 TOULON

Téléphone 04.94.89.64.94  
Télécopie 04.94.22.37.30  
Mail sittomat@wanadoo.fr

**B - Identification du titulaire du marché public**

ONYX Méditerranée  
783 Avenue Robert Brun  
ZI Camp Laurent  
83507 La Seyne sur Mer Cedex

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre**

Objet du marché public

Exploitation du centre de transfert de déchets non dangereux de Hyères au lieudit Almanarre et évacuation desdits déchets vers le centre de stockage de déchets ultimes de classe II ou vers l'UVE.

**LOT 1 : Gestion du quai de transfert de l'Almanarre.**

Date de la notification du marché public : 1<sup>er</sup> juillet 2014

Durée d'exécution du marché public : 12 mois (un an renouvelable trois fois)

**D - Objet de l'avenant**

Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent marché prend fin le 30 juin 2018, un nouveau marché a été lancé.  
Dans le cadre de cette nouvelle procédure une visite sur site était obligatoire, plusieurs entreprises ont formulé la remarque suivante : le délai entre la notification et le début du marché est trop court et donc contraignant techniquement.  
Ainsi afin d'ouvrir le plus largement à la concurrence, le syndicat a fait le choix de passer un avenant de 3 mois.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public:  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Taux de la TVA : à reporter au B.P.U

- Montant HT : /
- % d'écart introduit par l'avenant : 6%

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
L. BREISSAND Directeur du Secteur VAR	La Seyne sur Mer Le	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur**

Pour l'Etat et ses établissements :  
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Toulon, le

Signature  
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ..... le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

**■ En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

## MARCHES PUBLICS

## AVENANT N° 2

## A - Identification du pouvoir adjudicateur

Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise  
 Chemin Gaëtan Gastaldo Monsieur Le Président  
 83200 TOULON

Téléphone 04.94.89.64.94  
 Télécopie 04.94.22.37.30  
 Mail sittomat@wanadoo.fr

## B - Identification du titulaire du marché public

PASINI  
 421, avenue du Baron D.Larrey  
 83210 La Farlède

## C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

 Objet du marché public

**Exploitation du centre de transfert de déchets non dangereux de Hyères au lieudit Almanarre et évacuation desdits déchets vers le centre de stockage de déchets ultimes de classe II ou vers l'UVE.**

**LOT 2 : Transport.**

- Date de la notification du marché public : 1<sup>er</sup> juillet 2014
- Durée d'exécution du marché public : 12 mois (un an renouvelable trois fois)

## D - Objet de l'avenant

 Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent marché prend fin le 30 juin 2018, un nouveau marché a été lancé.  
 Dans le cadre de cette nouvelle procédure une visite sur site était obligatoire, plusieurs entreprises ont formulé la remarque suivante : le délai entre la notification et le début du marché est trop court et donc contraignant techniquement.  
 Ainsi afin d'ouvrir le plus largement à la concurrence, le syndicat a fait le choix de passer un avenant de 3 mois.

 Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public:  
 (Cocher la case correspondante.)

NON  OUI

- Montant HT :
- % d'écart introduit par l'avenant : 6 %

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
JL. SBRAGGIA Président	Toulon	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur**

Pour l'Etat et ses établissements :  
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Toulon, le \_\_\_\_\_  
 Signature  
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

82

**En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ..... le .....

Signature du titulaire,

**En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

**En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



## REUNION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Mercredi 27 juin 2018

La Commission d'Appel d'Offres réunie le mercredi 27 juin 2018 à 9 H 00 a étudié et donné un avis favorable à la passation de l'avenant n° 1 relatif à l'appel d'offre suivant :  
**EXPLOITATION DU QUAI DE TRANSFERT DE DECHETS NON DANGEREUX DE HYERES AU LIEUDIT ALMANARRE ET TRANSFERT DES DECHETS.**

Conclu avec les sociétés suivantes :

LOT 1 : Exploitation : ONYX Méditerranée

LOT 2 : Transport : PASINI

Cet avenant a pour objet de prolonger le marché actuel de 3 mois. En effet, le délai entre la notification et le début du nouveau marché est contraignant techniquement. Ainsi afin d'ouvrir le plus largement à la concurrence, le syndicat a fait le choix de passer un avenant de 3 mois. Le début d'exécution du nouveau marché est fixé au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Cet avenant a une incidence financière de 6%.

Etaient présents :

di GIORGIO Jean-Guy Président

GRANET Jean Membre

VITRANT Jean Luc Membre

BOUBEKER Patrick Membre

MICHEL Jean Mathieu Membre

ASTORE Claude Membre

Fait à Toulon, le 27 juin 2018

*D. Prats*  
D. PRATS  
DDPP - D6CCRF



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
 DE L'AIRE TOULONNAISE

**NUMERO**  
 de la délibération  
**1536**

**EXTRAIT**  
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU COMITE SYNDICAL

**OBJET**  
 de la délibération

**SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 27 JUN 2018**

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Autorisation au Président à  
 signer le contrat de  
 collaboration pour la reprise  
 gratuite des piles et  
 accumulateurs portables  
 usagés avec la société  
**COREPILE**

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,  
 régulièrement convoqué en date 24 mai 2018 en conformité avec le  
 Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean Guy di **GIORGIO**

**Présents :**

MM, Jean-Guy di **GIORGIO** - **ASTORE** - **HASLIN** - **ALBERTINI** -  
**VITRANT** - **BOUBEKER** - **PUVEREL** - **GRANET** - **MICHEL** -  
**HUSSIE** - **JOURDAN** - **PLENAT** -

**Procurations**

**VINCENT** Gilles à **ALBERTINI** Thierry

**Absents ou excusés**

MM. **BENEVENTI** - **VINCENT** - **MORISSE** - **BERTOLOTTO** -  
**LEONELLI**,

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc **VITRANT**  
 Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

MONSIEUR LE REPRESENTANT DU VICE PRÉSIDENT CHARGÉ DE LA VALORISATION  
MATIÈRE DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 13 juin 2018, a donné un avis favorable au dossier qui vous est proposé.

Par délibération n° 835 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2003, le Comité Syndical autorisait le Président à signer le contrat à intervenir avec la société COREPILE dans le cadre de la reprise gratuite des piles et accumulateurs portables usagés.

Ce contrat a été renouvelé conformément aux obligations imposées à l'Eco-Organisme COREPILE et au nouvel agrément en date du 22 décembre 2015.

Aujourd'hui, il convient de prendre en compte les termes de l'Arrêté Préfectoral 42/2015-BCL du 31 décembre 2015 portant extension du territoire du S.I.T.T.O.M.A.T. à la communauté de communes Golfe de Saint Tropez.

Il convient de rappeler que le contrat avec l'Eco-Organisme COREPILE stipule :

- Faire enlever gratuitement les piles et accumulateurs portables en mélange, issus de la collecte séparée au terme du décret n° 2009-1139 du 22 septembre 2009.
- Déterminer les modalités financières de soutien de La Collectivité, en matière de communication

Ce contrat est valable jusqu'au 31 décembre 2021, terme de l'agrément accordé à COREPILE.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Autoriser le Président à signer le contrat de collaboration à intervenir avec l'Eco-Organisme COREPILE pour la reprise gratuite des piles et accumulateurs portables usagés
- 3 - Dire que le Budget du Syndicat prévoit en section de fonctionnement le montant des recettes à l'aide relative à la communication

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Jean-Guy di TORGIO  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon

AR PREFECTURE

083-258300953-20180627-1537-DE  
Regu le 29/06/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISE

**NUMERO**  
de la délibération  
**1537**

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

**OBJET**  
de la délibération

**SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 27 JUIN 2018**

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Désignation des délégués  
du S.I.T.T.O.M.A.T. à la  
Commission Consultative  
et de Suivi du Plan Local de  
Prévention des Déchets  
Ménagers et Assimilés

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,  
régulièrement convoqué en date 24 mai 2018 en conformité avec le  
Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean Guy di **GIORGIO**

**Présents :**

MM. Jean-Guy di **GIORGIO** - **ASTORE** - **HASLIN** - **ALBERTINI** -  
**VITRANT** - **BOUBEKER** - **PUVEREL** - **GRANET** - **MICHEL** -  
**HUSSIE** - **JOURDAN** - **PLENAT** -

**Procurations**

VINCENT Gilles

à

ALBERTINI Thierry

**Absents ou excusés**

MM. **BENEVENTI** - **VINCENT** - **MORISSE** - **BERTOLOTTO** -  
**LEONELLI**

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc **VITRANT**

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AR PREFECTURE

083-258300953-20180627-1537-DE  
Recu le 29/06/2018

MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DONNE  
LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 13 juin 2018, a donné un avis favorable au dossier qui vous est  
proposé.

Le décret 2015-662 impose la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de  
Suivi des Déchets Ménagers et Assimilés.

Cette Commission doit être créée par la collectivité territoriale ayant en charge la collecte des  
résidus ménagers.

Ainsi, les quatre membres du Syndicat ont délibéré ou vont délibérer pour la création de cette  
Commission.

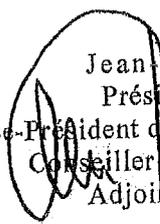
La Métropole Toulon Provence Méditerranée, par délibération n° 18/03/92 en date du 27 mars  
2018, a créé la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi des Déchets Ménagers et  
Assimilés et demande au Syndicat de désigner la personne qui représentera le Syndicat à cet  
Organisme.

Je vous propose de prendre acte de la délibération de Toulon Provence Méditerranée désignant  
le Président comme représentant du S.I.T.T.O.M.A.T. à la Commission Consultative  
d'Elaboration et de Suivi des Déchets Ménagers et Assimilés, le Directeur Général du Syndicat ;  
Monsieur Jean-François FOGACCI assistera le Président à cette Commission.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Prendre acte de la création de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi des  
Déchets Ménagers et Assimilés de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
- 3 - Acter de la désignation du Président du S.I.T.T.O.M.A.T., Monsieur Jean-Guy di GIORGIO,  
en tant que représentant du Syndicat, dire qu'il sera assisté du Directeur Général, Monsieur  
Jean-François FOGACCI à cette occasion.

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

  
Jean-Guy di GIORGIO  
Président du S.I.T.T.O.M.A.T.  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
 DE L'AIRE TOULONNAISE

**NUMERO**  
 de la délibération  
**1538**

**EXTRAIT**  
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU COMITE SYNDICAL

**OBJET**  
 de la délibération

**SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 27 JUIN 2018**

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Avis du S.I.T.T.O.M.A.T.  
 sur le Plan Régional de  
 Prévention et de Gestion  
 des Déchets

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances, régulièrement convoqué en date 24 mai 2018 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean Guy di **GIORGIO**

**Présents :**

MM. Jean-Guy di **GIORGIO** – **ASTORE** – **HASLIN** – **ALBERTINI** –  
**VITRANT** – **BOUBEKER** – **PUVEREL** – **GRANET** – **MICHEL** –  
**HUSSIE** – **JOURDAN** – **PLENAT** -

**Procurations**

**VINCENT** Gilles à **ALBERTINI** Thierry

**Absents ou excusés**

MM. **BENEVENTI** – **VINCENT** – **MORISSE** – **BERTOLOTTO** –  
**LEONELLI**

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc **VITRANT**

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DONNE  
LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 13 juin 2018, a donné un avis favorable au dossier qui vous est proposé.

Depuis 2016, la compétence de l'élaboration de l'élaboration du Schéma de Gestion des déchets ménagers a été transférée à la Région P.A.C.A.

Le Syndicat a effectivement participé à de nombreuses réunions afin de définir ledit Plan Régional.

Les principales orientations régionales sont définies comme suit :

1. **Définir des bassins de vie pour l'application des principes de proximité et d'autosuffisance** appliqués de manière proportionnée aux flux de déchets concernés et intégrant une logique de solidarité régionale
2. **Décliner régionalement les objectifs nationaux dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement**, en cohérence avec les contextes des bassins de vie.
3. **Créer un maillage d'unités de gestion de proximité à l'échelle des quatre espaces territoriaux** et anticiper la disponibilité de surfaces foncières pour ces infrastructures/équipements, et spécifiquement pour la valorisation des biodéchets et des déchets inertes.
4. **Capter et orienter l'intégralité des flux de déchets issus de chantiers du BTP en 2025** vers des filières légales.
5. **Capter l'intégralité des flux de déchets dangereux en 2031 (déchets dangereux diffus)**
6. **Mettre en adéquation les autorisations d'exploiter des unités de valorisation énergétique** avec leur capacité technique disponible et les utiliser prioritairement pour les déchets ménagers et assimilés résiduels en 2025 et en 2031, en s'assurant de l'optimisation de leurs performances énergétiques, au fur et à mesure des demandes déposées en préfecture par les exploitants.
7. **Introduire une dégressivité des capacités de stockage des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux dès 2019 en cohérence** avec les besoins des territoires et disposer de capacité de stockage pour certains types de déchets (déchets ultimes issus d'aléas naturels ou techniques, sédiments et mâchefers non valorisables, alvéoles spécifiques,...) au fur et à mesure des demandes déposées en préfecture par les exploitants.
8. **Disposer d'un maillage d'ISDND assurant l'application des principes de proximité et d'autosuffisance aux quatre bassins de vie**, intégrant des unités de pré-traitement des déchets et limitant les risques de saturation
9. **Mettre en place une politique d'animation et d'accompagnement** des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets afin d'assurer la coordination nécessaire à l'atteinte des objectifs du plan.

Le Plan Régional met en œuvre les principales recommandations nationales quant aux objectifs à atteindre en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Il convient de rappeler qu'une réunion a eu lieu le 22 mai 2018 dans les locaux du Syndicat afin de présenter les conclusions de ce Plan Régional à l'ensemble des collectivités territoriales auxquelles ce Plan est opposable pour l'Espace Provençal.

On peut synthétiquement rappeler les différentes contraintes que décline ledit Schéma pour l'Espace Provençal et en particulier pour ce qui concerne le S.I.T.T.O.M.A.T.

- 1 – Réduction de 10% de la production des Déchets Ménagers Assimilés en 2025 par rapport à 2015
- 2 – Valorisation de 65% des Déchets Ménagers Assimilés en 2025 :
  - Augmentation de la collecte sélective avec extension des consignes de tri plastique
  - Valorisation de 90% des mâchefers
  - Mise en œuvre des plans locaux de prévention
  - Tri et traitement des biodéchets
- 3 – Valorisation d'un maximum de déchets inertes
- 4 – Captation à 100% des déchets dangereux en 2031
- 5 – Développement de l'économie circulaire
- 6 – 100% des collectivités en « compta coût » en 2022
- 7 – Mettre en place la taxe incitative et généraliser en 2022 la redevance spéciale
- 8 – Planifier la collecte et le traitement de l'amiante par espace régional
- 9 – Harmoniser les couleurs des bacs :
  - Gris pour les ordures ménagères
  - Brun pour les biodéchets
  - Vert pour le verre
  - Jaune pour le plastique et les métaux
  - Bleu pour les papiers-cartons
- 10 – Soutien à la collecte du textile pour obtenir 4,6 kg/ha/an en 2030
- 11 – Anticiper la baisse des tonnages des Unités de Valorisation Energétique

Aujourd'hui, dans le cadre de la procédure d'adoption du Plan Régional, il convient que le Syndicat donne son avis sur ce document.

Deux points sont à souligner :

- 1 - L'impact touristique au niveau de la zone géographique du S.I.T.T.O.M.A.T, tant en ce qui concerne l'aire toulonnaise que celle du Golfe de Saint Tropez n'est pas assez pris en compte par les services régionaux
- 2 - Le traitement des résidus ménagers sur le territoire communal du Syndicat se fera par la collecte sélective mais également au titre de son Unité de Valorisation Energétique

AR PREFECTURE

083-258300953-20180827-1538-DE  
Reçu le 29/08/2018

Or, le Plan Régional ne prévoit rien en ce qui concerne une éventuelle panne des installations techniques du S.I.T.T.O.M.A.T.

Une réserve de 90 000 tonnes devrait être prévue dans le cadre de la panne d'un four sur les trois de son système de traitement par valorisation énergétique.

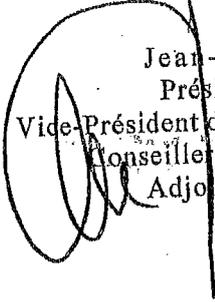
En effet, on pourrait imaginer qu'au même titre qu'une réserve est constituée au titre des aléas climatiques afférente aux déchets à mettre en décharge, la même provision pourrait être constituée en cas de panne importante d'un four de l'Unité de Valorisation Energétique.

Aussi, je vous propose d'adopter le Plan Régional de prévention et de gestion des déchets ménagers sous ces deux réserves.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Donner un avis favorable au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets sous la réserve de la prise en compte des deux observations précitées

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

  
Jean-Guy di **GIORGIO**  
Président du S.I.T.T.O.M.A.T.  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
 DE L'AIRE TOULONNAISE

**NUMERO**  
 de la délibération  
**1539**

**EXTRAIT**  
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU COMITE SYNDICAL

**OBJET**  
 de la délibération

**SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 27 JUIN 2018**

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Autorisation au Président à  
 signer le contrat provisoire  
 2018 à intervenir avec  
 l'Eco-Organisme  
 ECO-MOBILIER

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,  
 régulièrement convoqué en date 24 mai 2018 en conformité avec le  
 Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean Guy di **GIORGIO**

**Présents :**

MM. Jean-Guy di **GIORGIO** – **ASTORE** – **HASLIN** – **ALBERTINI** –  
**VITRANT** – **BOUBEKER** – **PUVEREL** – **GRANET** – **MICHEL** –  
**HUSSIE** – **JOURDAN** – **PLENAT** -

**Procurations**

**VINCENT Gilles** à **ALBERTINI Thierry**

**Absents ou excusés**

MM. **BENEVENTI** – **VINCENT** – **MORISSE** – **BERTOLOTTO** -  
**LEONELLI**

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc **VITRANT**

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

AIR PREFECTURE

083-258300953-20180627-1539-DE

Reçu le 29/06/2018

MONSIEUR LE REPRESENTANT DU VICE PRÉSIDENT CHARGÉ DE LA COLLECTE  
SÉLECTIVE DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 13 juin 2018, a donné un avis favorable au dossier qui vous est proposé.

Par délibération 1336 du 19 novembre 2017, le Comité Syndical autorisait le Président à signer le contrat à intervenir avec l'Eco-Organisme ECO MOBILIER.

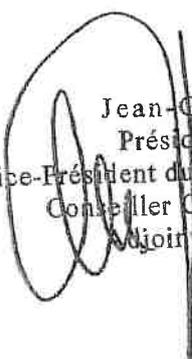
Ce contrat arrivait à terme au 31 décembre 2017. Or, la Commission d'agrément du 5 décembre 2017 n'a pas permis que cet éco organisme bénéficie d'un nouvel agrément.

Ainsi, des discussions sont encore en cours et afin de ne pas pénaliser les collectivités, un contrat provisoire pour l'année 2018 est mis en place dans les mêmes conditions que le contrat d'origine afin de permettre la continuité du service public.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Autoriser le Président à signer le contrat provisoire pour 2018 dans les mêmes conditions technico financières que le contrat d'origine avec ECO MOBILIER
- 3 - Dire que le Budget Primitif dans sa section de fonctionnement prévoit les dépenses et recettes de cette opération

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

  
Jean-Guy di GIORGIO  
Président du SITOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon



REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISENUMERO  
de la délibération  
1540EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICALOBJET  
de la délibération

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 27 JUIN 2018

Réception des travaux de la  
Délégation de Service  
Public du contrat  
d'exploitation de l'Unité de  
Valorisation Energétique du  
S.I.T.T.O.M.A.T.

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,  
régulièrement convoqué en date 24 mai 2018 en conformité avec le  
Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean Guy di GIORGIO

Présents :

MM. Jean-Guy di GIORGIO – ASTORÉ – HASLIN – ALBERTINI –  
VITRANT – BOUBEKER – PUVEREL – GRANET – MICHEL –  
HUSSIE – JOURDAN – PLENAT -

Procurations

VINCENT Gilles à ALBERTINI Thierry

Absents ou excusés

MM. BENEVENTI – VINCENT – MORISSE – BERTOLOTTO –  
LEONELLI

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc VITRANT

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 13 juin 2018, a donné un avis favorable au dossier qui vous est proposé.

Fin 2012, le Comité Syndical a notifié à la société ZEPHIRE la Délégation de Service Public relative à la remise à niveau et à l'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique du S.I.T.T.O.M.A.T.

Un montant de 80 M€ était prévu au titre de l'engagement d'investissement de cette société. Il était par ailleurs prévu la réalisation d'essais à 8000 H afin de vérifier la performance des installations proposées par cette société.

Aujourd'hui notre assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet Sage Engineering confirme que l'ensemble des dispositions techniques défini dans la Délégation de Service Public tant en ce qui concerne les travaux que les contraintes d'exploitation, et notamment l'ensemble des dispositions défini par l'arrêté d'exploiter de notre installation, est respecté.

Ceci confirme le bien fondé de l'action que le Syndicat a entreprise sur le traitement des résidus ménagers de l'aire toulonnaise.

Le présent rapport du Cabinet SAGE met en exergue l'ensemble des bons résultats de l'exploitation de notre installation par la société ZEPHIRE.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Prendre acte des résultats positifs des essais de 8000 H relatifs aux travaux de mise à niveau et de performance de l'Unité de Valorisation Energétique conformes au contrat de la Délégation de Service Public confié à ZEPHIRE.
- 3 - Dire que le Budget Primitif dans sa section de fonctionnement prévoit les dépenses et recettes de cette opération

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Jean-Guy di GIORGIO  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon



REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISENUMERO  
de la délibération  
1541EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICALOBJET  
de la délibérationAutorisation au Président à  
signer les marchés à  
intervenir au titre de la  
gestion et du transport des  
résidus ménagers reçus sur  
le quai de transit de  
l'Almanarre

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 27 JUIN 2018

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,  
régulièrement convoqué en date 24 mai 2018 en conformité avec le  
Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean Guy di GIORGIO

Présents :

MM. Jean-Guy di GIORGIO – ASTORE – HASLIN – ALBERTINI  
– VITRANT – BOUBEKER – PUVEREL – GRANET – MICHEL –  
HUSSIE – JOURDAN – PLENAT -

Procurations

VINCENT Gilles à ALBERTINI Thierry

Absents ou excusés

MM. BENEVENTI – VINCENT – MORISSE – BERTOLOTTI -  
LEONELLI

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc VITRANT

Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

PAR PREFECTURE

083-258300953-20180627-1541-DE

Reçu le

MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT CHARGÉ DES MARCHÉS DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ

SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

Par délibération 1530 en date du 23 mai 2018, le Comité Syndical autorisait le Président à lancer un Appel d'Offres Ouvert afférent à la gestion et au transport des résidus ménagers reçus sur le quai de transit de l'Almanarre à Hyères.

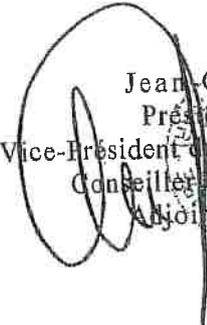
En effet, ces marchés ont une durée de quatre ans. Les précédents marchés arrivant à terme il convenait de relancer une consultation.

La Commission d'Appel d'Offres réunie les 20 et 27 juin 2018 a classé la proposition de la société ONYX MEDITERRANEE du groupe VEOLIA en n° 1 au titre de la gestion du quai de transit de l'Almanarre et en n° 1 la société SAS PASINI au titre du transport des résidus ménagers à compter de l'aire de rupture de l'Almanarre.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Autoriser le Président à signer le marché à intervenir avec la Société ONYX MEDITERRANEE du groupe VEOLIA afférent à la gestion du quai de transit de l'Almanarre conformément au bordereau des prix unitaires joint à la présente
- 3 - Autoriser le Président à signer le marché à intervenir avec la Société SAS PASINI afférent au transport des résidus ménagers conformément au bordereau des prix unitaires joint à la présente
- 4 - Dire que la ligne 611 du budget de fonctionnement du Syndicat prend en compte ces dépenses

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

  
Jean-Guy GIORGIO  
Président du SITTOCAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon



MARCHE DE SERVICES



SERVICE DES MARCHES

Chemin G. Gastaldo  
Quartier de l'Escaillon  
83200 Toulon  
Tel. 04 94 89 64 94

**EXPLOITATION DU QUAI DE TRANSFERT DE DECHETS  
NON DANGEREUX DE HYERES AU LIEUDIT ALMANARRE  
ET TRANSFERT DES DECHETS.**

Bordereau des prix unitaires

A la Sema sur Mer  
le 19 juin 2018

Onyx Méditerranée

Siège Social:

783, Av. Robert Brun - Z.I. Camp Laurent  
CS 10032

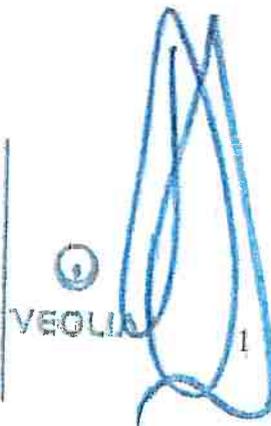
83507 LA SEYNE sur MER Cedex  
Tél. 04 94 11 44 00 - Fax 04 94 30 65 36

S.A.S. au Capital de 3 000 000 Euros

R.C.S. Toulon 073 806 440

INRET 073 806 426 - Code APE 2811Z

T.V.A. FR34 073 806 440



Bordereau des prix unitairesLOT 1: Exploitation du quai de transfert de l'Almanarre à Hyères

Références	Désignation des prestations	Montants annuels € HT
1	<b>Partie fixe frais généraux</b> Redevance annuelle pour l'exploitation du centre de transfert incluant l'entretien des espaces verts, frais consommation d'eau, électricité, téléphone et frais d'assurance, maintenance préventive et curative des équipements.... Tels que décrits dans le CCTP	77 271.18 € HT
2	<b>Tarif annuel d'exploitation (personnel)</b> Ce montant annuel sera réglé par douzième et représente la rémunération du personnel affecté à la gestion du quai de transit.	159 188.84 € HT
3	<b>Rémunération des heures d'ouverture supplémentaires</b> - Tarif horaire pour ouverture de jour - Tarif horaire pour ouverture de jour dimanches et jours fériés - Tarif horaire d'ouverture de nuit - Tarif horaire d'ouverture de nuit dimanches et jours fériés	<b>Prix horaires HT</b> ..... 46.95 € HT 75.12 € HT 50.71 € HT 78.88 € HT

Le candidat devra donner le détail des postes au BPU et devra préciser le nombre d'employés (fiches de postes)

Fait à, La Seyne sur Mer le 19 juin 2018

(Cachet et signature)

**Onyx Méditerranée**

Siège Social:

733, Av. Robert Brun - Z. Camp Laurent

CS 10032

83607 LA SEYNE sur MER Cedex

Tél. 04 94 11 14 90 - Fax 04 94 30 64 38

S.A.S. au Capital de 2 100 000 euros

R.C.S. Toulon 073 806 440

SIRET 073 806 440 00134 - Code APE 5112

T.V.A. FR51 073 806 440



VEOUA

AR PREFECTURE

083-258310953-20180627-1541-DE

Reçu le 29/06/2018

MARCHE DE SERVICES



SERVICE DES MARCHES

Chemin G.Gastaldo  
Quartier de l'Escaillon  
83200 Toulon  
Tel. 04 94 89 64 94

**EXPLOITATION DU QUAI DE TRANSFERT DE DECHETS  
NON DANGEREUX DE HYERES AU LIEUDIT ALMANARRE  
ET TRANSFERT DES DECHETS.**

Bordereau des prix unitaires

LOT 2 : Transfert des déchets

1	Transport des ordures ménagères (la tonne / kilomètre) y compris le déchargement à l'UVE de Lagoubran  (L'unité) en toutes lettres <i>Zero Euro et trois cent quatre-vingt cent</i>	Prix tonne kilométrique HT  ..... <i>0,314</i> .....
2	Transport des ordures ménagères (la tonne / kilomètre) y compris le déchargement à L'ISDND de Roumagayrol ( Pierrefeu) (L'unité) en toutes lettres <i>Zero Euro et trois cent quatre-vingt cent</i>	Prix tonne kilométrique HT  ..... <i>0,304</i> .....

Fait à, *La Falède* le *19 juin 2018*

(Cachet et signature)

  
 Le Directeur Général  
 Karine SEPEAU-CHASSAIGNON


**ASINI S.A.S**  
 421 av, baron D. LARREY - BP 172  
 83088 TOULON CEDEX 01  
 Tél. : 04 94 14 78 78 - Fax 04 94 14 78 01  
 Siret 310 998 109 - Capital 326 000 €

AR PREFECTURE

083-258300953-20180627-1542-DE  
Recu le 29/06/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISE

NUMERO  
de la délibération  
1542

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET  
de la délibération

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 27 JUIN 2018

Compléments à apporter  
aux délibérations 1505 du  
20 décembre 2017 et 1524  
du 21 mars 2018

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour,

Le Comité Syndical s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances,  
régulièrement convoqué en date 24 mai 2018 en conformité avec le  
Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Jean Guy di GIORGIO

Présents :

MM. Jean-Guy di GIORGIO - ASTORE - HASLIN - ALBERTINI  
- VITRANT - BOUBEKER - PUVEREL - GRANET - MICHEL -  
HUSSIE - JOURDAN - PLENAT -

Procurations

VINCENT Gilles à ALBERTINI Thierry

Absents ou excusés

MM. BENEVENTI - VINCENT - MORISSE - BERTOLOTTO -  
LEONELLI

Délégués en exercice	17
Quorum	9
Présents	12
Absents ou excusés	5
Procuration (s)	1

Monsieur Jean-Luc VITRANT  
Est désigné à l'unanimité des présents Secrétaire de séance

MR PREFECTURE

083-258300953-20180627-1542-DE  
Reçu le 29/05/2018

MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DES MARCHÉS DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

Par délibérations 1505 en date du 20 décembre 2017 et 1524 en date du 21 mars 2018 le Comité Syndical autorisait le Président à signer les marchés à intervenir pour le traitement des produits reçus en déchetterie.

La Trésorerie Principale Municipale de Toulon souhaite que la société titulaire du marché soit précisée.

En effet, sur la délibération 1505, au titre du lot n° 6 « Verre Plat (Est et Ouest) » il était fait référence à la société PAPREC et sa filiale SEF. Or, il convient de préciser que c'est la société SEF qui exécute le marché.

Il en est de même pour le lot n° 9 « Déchets verts (à l'Ouest de Toulon). Or, c'est une de ses filiales dénommée VALSUD qui exploite l'installation de compostage de Signes.

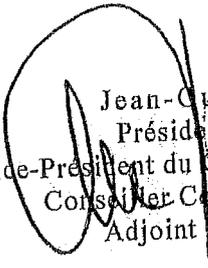
De la même façon, pour le lot n° 12 « Encombrants (à l'Ouest de Toulon). C'est la société ONYX, filiale de Véolia qui exploite le marché.

Enfin, par délibération n° 1524 en date du 21 mars 2018 la société PAPREC était désignée titulaire du marché de traitement des déchets verts de la zone Est de Toulon (lot n° 8). Or, c'est sa filiale la société SEF qui exécute le marché.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1 - Adopter l'exposé qui précède
- 2 - Préciser que pour le lot n° 6 « Verre Plat (Est et Ouest) » c'est la société SEF qui exécute le marché
- 3 - Préciser que pour le lot n° 9 « Déchets verts (à l'Ouest de Toulon), c'est la société VALSUD qui exécute le marché
- 4 - Préciser que pour le lot n° 12 « Encombrants (à l'Ouest de Toulon), c'est la société ONYX qui exécute le marché
- 5 - Préciser que pour le lot 8 « traitement des déchets verts de la zone Est de Toulon », c'est la société SEF qui exécute le marché

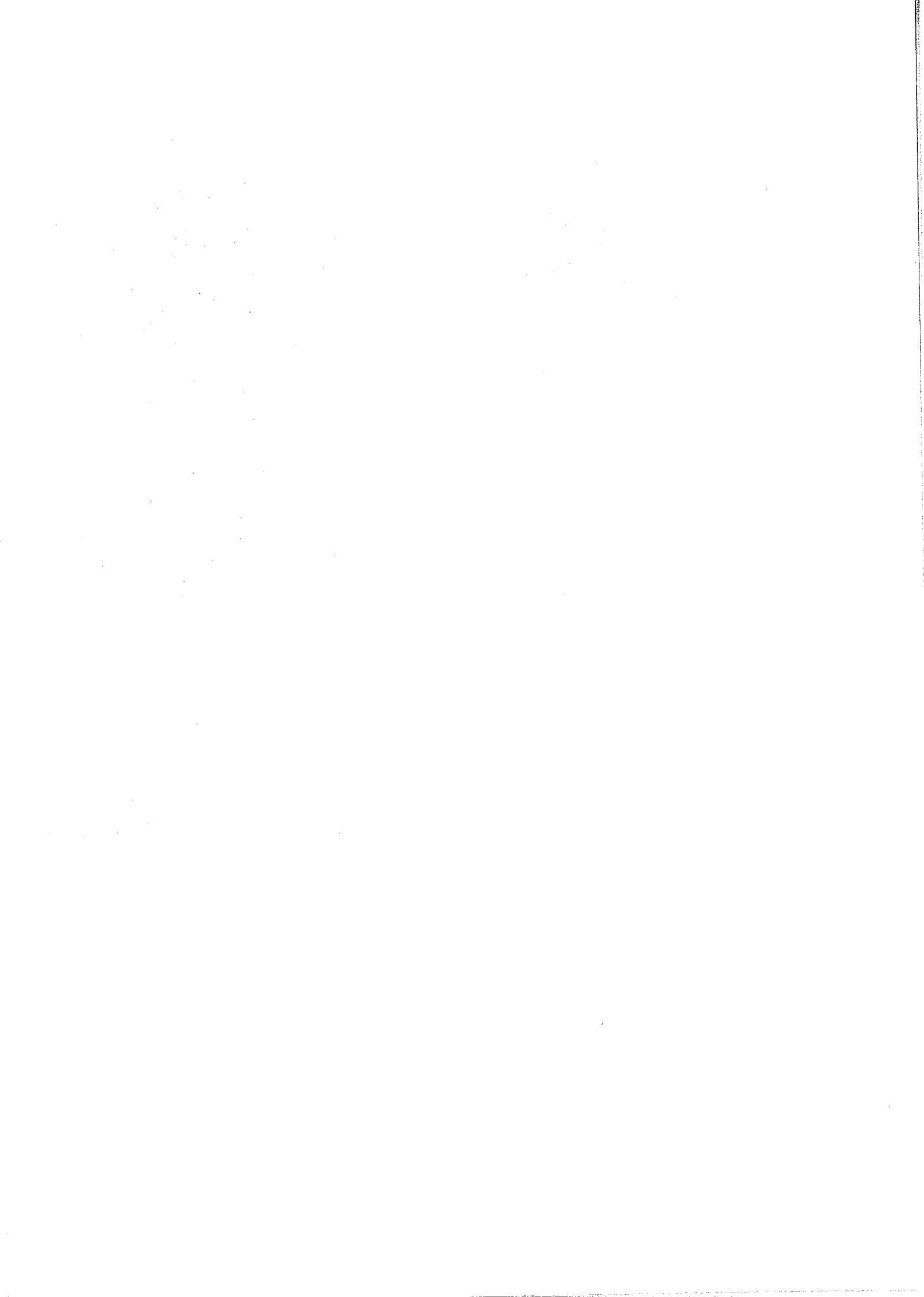
CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

  
Jean-Claude di GIORGIO  
Président du SITOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon











Chemin G. Gastaldo  
Quartier de l'Escaillon  
83200 TOULON

Tél. : 04 94 89 64 94  
Fax : 04 94 22 37 30  
Courriel : contact@sittomat.fr

[www.sittomat.fr](http://www.sittomat.fr)

## ARRETE

**Portant avancement d'échelon à durée unique**  
de Madame **GONELLA** Géraldine  
Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe

R.L. 384

### **NOUS, PRESIDENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AIRE TOULONNAISE**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié avec effet du 01/08/2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,

Vu le Décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié avec effet du 01/12/2010 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié avec effet du 01/12/2010 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Considérant que Madame Géraldine GONELLA remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un Avancement d'échelon à durée unique

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 29 janvier 2018,

## ARRETONS

**ARTICLE 1 :** La situation de Madame **GONELLA** Géraldine, née le 7 janvier 1968, est établie comme suit :

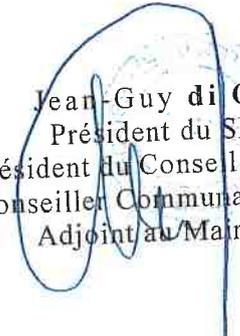
Situation Actuelle		Situation nouvelle	
A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017		A compter du 11 février 2018	
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe		Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
6 <sup>ème</sup> Echelon		7 <sup>ème</sup> Echelon	
Indice Brut	567	Indice Brut	599
Indice Majoré	480	Indice majoré	504
NBI de points		NBI de points	
Ancienneté de 1 an 10 mois 20 jours		Soit un reliquat de 0 jour	

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Toulon, Receveur du Syndicat, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Transmis au Président du Centre de Gestion,  
Transmis au comptable de la collectivité,  
Notifié à l'intéressée.

Fait à Toulon le 9 février 2018  
Le Président

  
Jean-Guy di GIORGIO  
Président du SITTO  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon

Monsieur le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon ou d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, avec quelques exceptions.

Notifié le  
Signature de l'Agent

16/02/2018  




Chemin G. Gastaldo  
Quartier de l'Escaillon  
83200 TOULON

Tél. : 04 94 89 64 94  
Fax : 04 94 22 37 30  
Courriel : contact@sittomat.fr

[www.sittomat.fr](http://www.sittomat.fr)

## ARRETE

**Portant avancement d'échelon à durée unique**  
de Madame TROIN Isabelle  
Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe

R.L. 385

**NOUS, PRESIDENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AIRE TOULONNAISE**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié avec effet du 01/08/2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,

Vu le Décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié avec effet du 01/12/2010 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié avec effet du 01/12/2010 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Considérant que Madame Isabelle TROIN remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un Avancement d'échelon à durée unique

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 29 janvier 2018,

## ARRETONS

**ARTICLE 1 :** La situation de Madame TROIN Isabelle, née le 17 juillet 1965 est établie comme suit :

Situation Actuelle	Situation nouvelle
A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017	A compter du 11 mars 2018
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe
7 <sup>ème</sup> Echelon	8 <sup>ème</sup> Echelon
Indice Brut 599	Indice Brut 631
Indice Majoré 504	Indice majoré 529
NBI de points	NBI de points
Ancienneté de 1 an 9 mois 20 jours	Soit un reliquat de 0 jour

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Toulon, Receveur du Syndicat, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Transmis au Président du Centre de Gestion,  
Transmis au comptable de la collectivité,  
Notifié à l'intéressée.

Fait à Toulon le 9 février 2018  
Le Président

  
**Jean-Guy di GIORGIO**  
Président du SITTO  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon

Monsieur le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon ou d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, avec quelques exceptions.

Notifié le 16.02.18  
Signature de l'Agent

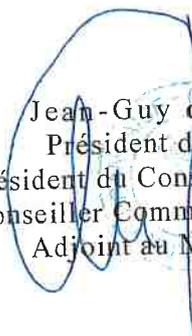




**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Toulon, Receveur du Syndicat, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Transmis au Président du Centre de Gestion,  
Transmis au comptable de la collectivité,  
Notifié à l'intéressé.

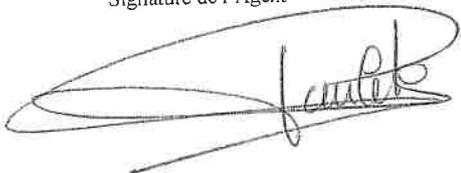
Fait à Toulon le 9 février 2018  
Le Président

  
Jean-Guy di **GIORGIO**  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon

Monsieur le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon ou d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, avec quelques exceptions.

Notifié le *16/02/2018*  
Signature de l'Agent





Chemin G. Gastaldo  
Quartier de l'Escaillon  
83200 TOULON

Tél. : 04 94 89 64 94  
Fax : 04 94 22 37 30  
Courriel : contact@sittomat.fr

[www.sittomat.fr](http://www.sittomat.fr)

## ARRETE DE PROLONGATION D'ACTIVITE Pour carrière incomplète CNRACL

RENAUX Bernadette – Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe

R.L. 387

**NOUS, PRESIDENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AIRE TOULONNAISE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi 84-834 du 13 septembre 1984 modifiée relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public,

VU la loi 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites,

VU la loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites,

VU le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

VU le décret n° 2010-1740 du 30 décembre 2010,

VU l'arrêté RL 381 du 20 octobre 2017, autorisant l'intéressée à prolonger sa carrière pour la période du 29 novembre 2017 au 29 mai 2018.

VU la demande en date du 9 avril 2018 de Madame Bernadette **RENAUX** sollicitant une prolongation d'activité pour carrière incomplète à compter du 29 mai 2018,

**Considérant** que Madame Bernadette **RENAUX** est apte physiquement à poursuivre l'exercice de ses fonctions au vu du certificat médical en date du 23 avril 2018 joint au présent arrêté, et sous réserve de l'intérêt du service,

**Considérant** que Madame Bernadette **RENAUX** remplit les conditions requises pour bénéficier d'une prolongation d'activité,

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE L'AIRE TOULONNAISE**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DU GAPEAU : Belgentier, La Farède, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Solliès-Ville

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE BAUME : Bandol, Evenos, La Cadière, Le Beausset, Le Castellet, Riboux, Sanary, Saint-Cyr, Signes

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE : Carqueiranne, Hyères, La Crau, La Garde, La Seyne, La Valette, Le Pradet, Le Revest, Ollioules, St-Mandrier, Six-Fours, Toulon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GOLFE DE ST-TROPEZ : Cavalaire, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix Valmer, La Garde Freinet, La Môle, Plan de la Tour, Ramatuelle, Rayol-Canadel, St-Tropez, Ste-Maxime

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

AR PREFECTURE

083-258300953-20180523-RL387-AR  
Reçu le 23/05/2018

## ARRETONS

- ARTICLE 1** A compter du 29 mai 2018, Madame Bernadette **RENAUX**, née le 29 mai 1951, est autorisée à prolonger son activité pour la période du 29 mai 2018 au 29 novembre 2018.
- ARTICLE 2** Les services accomplis durant cette période seront pris en compte pour la constitution du droit, la liquidation de la pension et la durée d'assurance.
- ARTICLE 3** Monsieur le Directeur Général du S.I.T.T.O.M.A.T. et Monsieur le Receveur Municipal de Toulon, Trésorier du Syndicat, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du département du Var.

Ampliation adressée au :

- Représentant de l'Etat
- Président du Centre de Gestion du Var
- Comptable de la collectivité

Fait à Toulon, le 23 mai 2018



Jean Guy di **GIORGIO**  
Président de SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon

Monsieur le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notifié le **23.05.2018**  
Signature de l'Agent

AR PREFECTURE

083-258300953-20180523-RL367-AR  
Recu le 23/05/2018



**SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL**  
AIST 83 ATHENA  
Impasse des Peupliers - BP 125  
Quartier Queiez - Espace Athéna  
83192OLLIOULES CEDEX  
tel: 04 94 46 93 60  
fax : 04 94 89 98 77

**ATTESTATION DE SUIVI**  
Individuel de l'état de santé  
(art. L. 4624-1 du code du travail)

**ENTREPRISE**  
Employeur : SITOMAT  
N° Adhérent : 62446  
Médecin référent :  
VIOLA ANNE

**SALARIE(E)**

Nom : RÉNAUX Prénom : BÉRNADETTE Date de naissance : 29/05/1951

**POSTE DE TRAVAIL : SECRETAIRE** Code CSP :

**Ou EMPLOI(S)** (travailleurs temporaires, saisonniers, salariés des associations intermédiaires, mannequins...)

- 1.
- 2.
- 3.

**DATE DE LA VISITE**

Date : 23/04/2018

Heure d'arrivée : 15:05

Heure de départ : 15:25

**TYPE DE VISITE\***

- Visite d'information et de prévention
- Initiale (art. R. 4624-10)
  - Périodique (art. R. 4624-16)
  - Visite de reprise (art. R. 4624-31)
  - Visite à la demande (art. R. 4624-34)
- Suivi individuel renforcé : visite intermédiaire (art. R. 4624-28)

\*Si le médecin du travail constate une inaptitude, utiliser l'avis d'inaptitude. Pour les travailleurs en suivi individuel renforcé (hors visite intermédiaire) utiliser les avis d'aptitude et d'inaptitude.

**PROCHAINE VISITE**

A revoir au plus tard le : 20/04/2020

- Par le médecin du travail
- Par le professionnel de santé dans le cadre d'un protocole sous l'autorité du médecin du travail

**ATTESTATION ÉTABLIE PAR**

- Le médecin du travail
- OU** un autre professionnel de santé, sous l'autorité du médecin du travail, le docteur VIOLA ANNE dans le cadre d'un protocole :
- Le collaborateur médecin
  - L'interne en médecine du travail
  - L'infirmier

DATE 23/04/2018

NOM ET SIGNATURE DU PROFESSIONNEL DE SANTÉ  
CESPEDES Mey Lin

Attestation de suivi accompagnée d'un document faisant état de proposition de mesures individuelles faites par le médecin du travail après échange avec l'employeur

**NB :** Tous les articles auxquels il est fait référence dans le présent document relèvent du code du travail  
Le travailleur, l'employeur ou le médecin du travail peuvent solliciter l'organisation d'une visite à la demande par le médecin du travail (R. 4624-34 du code du travail)

AR PREFECTURE

083-258300953-20180523-RL387-AR  
Reçu le 23/05/2018

TOULON, le Lundi 16 Avril 2018

**Docteur ANTOINE Laurent**  
150 avenue Edouard Le Bellegou  
83000 TOULON  
Tél : 04.94.89.38.32

**Médecine Générale**  
10003435111  
831751318

Mme Bernadette RENAUX, 66 ans

Je soussigné, docteur Laurent ANTOINE, certifie avoir examiné ce jour, Mme RENAUX Bernadette, 66 ans, et déclare que cette patiente est apte à continuer ses activités professionnelles à compter d' aujourd'hui jusqu'au 29/11/2018

Certificat remis ce jour en main propre pour servir et faire valoir ce que de droit.

Dr Laurent ANTOINE

**Docteur Laurent ANTOINE**

01 - GENERALISTE

Conventions

SECTEUR D'ACTIVITE MEDICALE

Centre de soins Edouard Le Bellegou, 150, av. Edouard Le Bellegou

83000 TOULON

83 175 13 18 00 1 23 1 01

049 000 203 34 8400

AR PREFECTURE

033-258300953-20180523-RL387-AR

Regu le 23/05/2018

SECRETARIAT GENERAL

ARRIVÉE le 09.04.2018

N° 404

TOULON, le 9 avril 2018

**RENAUX** Bernadette  
Le Bellevue 3  
35, avenue Colonel Fabien  
83000 TOULON

Monsieur Jean-Guy **di GIORGIO**  
Président du S.I.T.T.O.M.A.T.  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Adjoint au Maire de Toulon  
Chemin Gaëtan Gastaldo  
83200 TOULON

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'accorder une nouvelle prolongation d'activité pour « carrière incomplète » au sein du Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise que vous présidez.

Suite à mes précédentes demandes, la dernière datant du 16 octobre 2017, vous avez accepté de prolonger mon activité pour la période allant du 29 novembre 2017 au 29 mai 2018, conformément au Décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 car je n'ai pas le nombre suffisant de trimestres pour obtenir une retraite à taux plein.

Je réitère ma demande de prorogation d'activité pour une durée de six mois à compter du 29 mai 2018 jusqu'au 29 novembre 2018.

Je vous ferai parvenir dès que possible un certificat médical.

Vous remerciant par avance de toute l'attention que vous porterez à ma demande,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.





Chemin G. Gastaldo  
Quartier de l'Escaillon  
83200 TOULON

Tél. : 04 94 89 64 94  
Fax : 04 94 22 37 30  
Courriel : contact@sittomat.fr

## ARRETE DE MISE A LA RETRAITE AVEC LIQUIDATION DE LA PENSION C.N.R.A.C.L.

de Madame Bernadette **RENAUX-PERDREAU**

[www.sittomat.fr](http://www.sittomat.fr)

R.L. 388

### NOUS, PRESIDENT DU SITTOMAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 2013-775 du 21 août 2013 modifiée, portant réforme des retraites,

VU la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010, modifiée, portant réforme des retraites

VU le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 modifié, relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

**Considérant** que Madame Bernadette **RENAUX-PERDREAU** est affiliée à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) sous le numéro 1AC57TWV

**Considérant** que Madame Bernadette **RENAUX-PERDREAU** a atteint la limite d'âge permettant la liquidation de la pension,

### ARRETONS

**ARTICLE 1** Madame Bernadette **RENAUX-PERDREAU** née le 29 mai 1951 à Sézanne (51120) domiciliée : 35, avenue Colonel Fabien, le Bellevue 3, 83000 Toulon, Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe est admis à faire valoir ses droits à la retraite avec liquidation de la pension, à compter du 29 novembre 2018, sous réserve de l'accord de la C.N.R.A.C.L.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

Transmis au Président du Centre de Gestion,  
Transmis au comptable de la collectivité,  
Notifié à l'intéressé.

Fait à Toulon  
Le : 24 mai 2018

Le Président

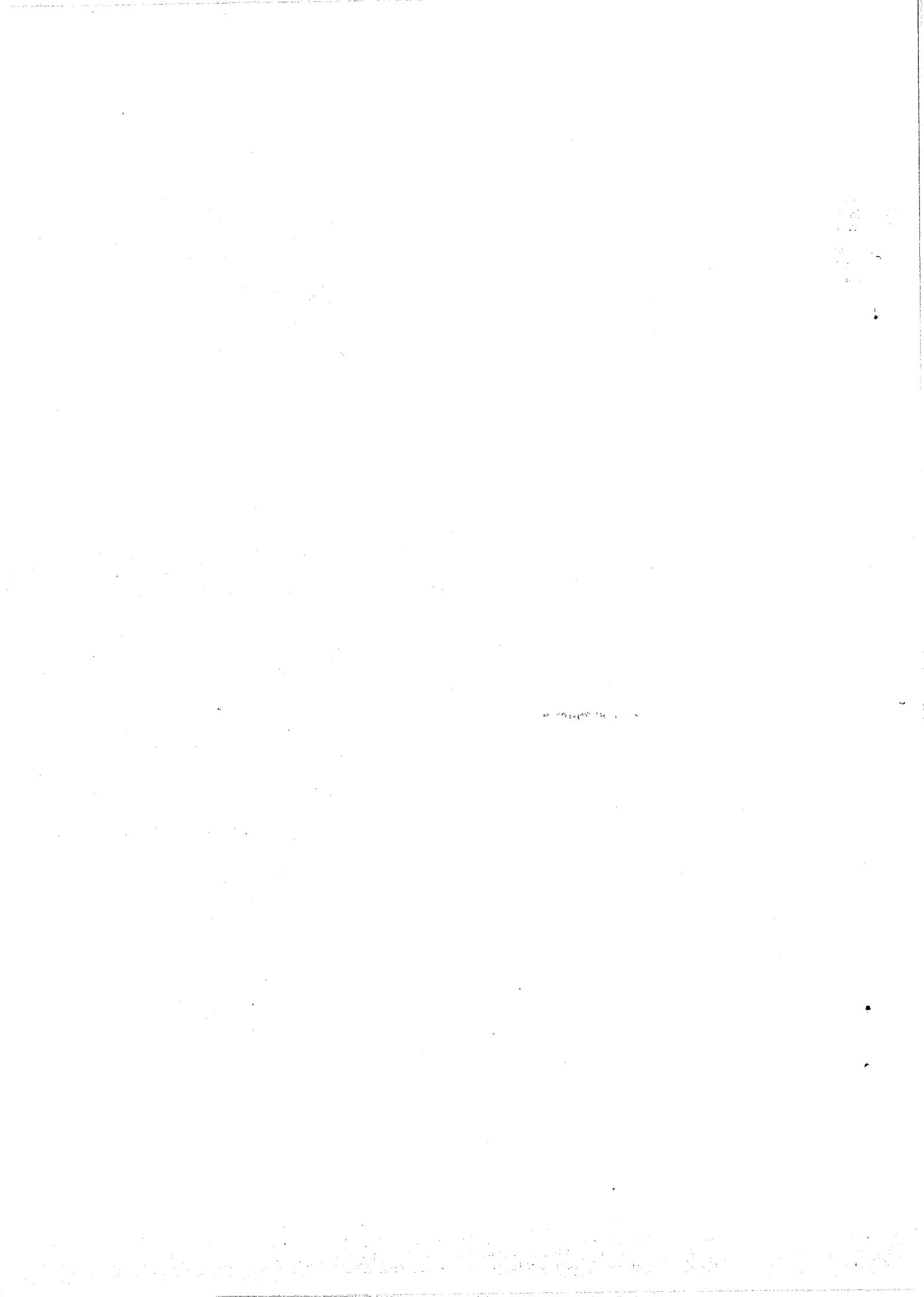
  
**Jean-Guy di GIORGIO**  
Président du SITTOMAT  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Conseiller Communautaire de T.P.M.  
Adjoint au Maire de Toulon

Monsieur le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notifié le 24 mai 2018  
Signature de l'Agent





.....

**Le texte intégral des délibérations du  
S.I.T.T.O.M.A.T.  
est à la disposition du public au  
S.I.T.T.O.M.A.T.  
chemin Gaëtan Gastaldo  
quartier l'Escaillon  
83 200 Toulon**

.....

